

# Action en faveur de la danse

13 octobre 2005

**Ministère de la  
culture et de la  
communication**

**Département de  
l'information et de  
la communication**  
Fabien Durand  
Tél. : 01 40 15 80 05

**Direction de la  
musique, de la  
danse, du théâtre  
et des spectacles**  
Brigitte Jais  
Tél. : 01 40 15 89 02



# Action en faveur de la danse

## Accompagner les professionnels

### 1. Mieux accompagner le déroulement de la carrière

page 3 / Fiche 1 : Enseignement supérieur : vers la création d'un diplôme national d'interprète  
page 7 / Fiche 2 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes danseurs  
page 9 / Fiche 3 : Développer l'offre publique de la formation des professeurs  
page 11 / Fiche 4 : La reconversion des danseurs, vers une seconde carrière

### 2. Mieux accompagner le milieu professionnel

#### Des lieux de production pour des projets singuliers

page 14 / Fiche 5 : Etendre le réseau des Centres Chorégraphiques Nationaux  
page 16 / Fiche 6 : Contribuer au développement d'un réseau original, les Centres de Développement Chorégraphique  
page 18 / Fiche 7 : Favoriser l'accès à des espaces de travail : conforter les compagnies avec lieux  
page 20 / Fiche 8 : Les ballets, des équipes permanentes au service de la création et du répertoire

#### Le partage des outils de production et de diffusion

page 23 / Fiche 9 : Favoriser les résidences chorégraphiques  
page 26 / Fiche 10 : L'« accueil-studio », une mesure phare au service des Centres Chorégraphiques Nationaux et des Centres de Développement Chorégraphique

#### Conforter la création

page 28 / Fiche 11 : Accroître les aides aux compagnies indépendantes  
page 30 / Fiche 12 : L'aide aux écritures chorégraphiques, une approche nouvelle de la création  
page 31 / Fiche 13 : Favoriser le soutien aux démarches innovantes : la rencontre de la danse avec les nouvelles technologies

## Favoriser l'accès à la danse et son rayonnement

### 1. La diffusion

page 34 / Fiche 14 : Renouveler les conditions de la rencontre entre la danse et le public  
page 36 / Fiche 15 : Une ouverture croissante des scènes nationales à la danse  
page 37 / Fiche 16 : Le développement du programme des scènes conventionnées  
page 39 / Fiche 17 : Favoriser une plus grande offre de spectacles sur Paris  
page 41 / Fiche 18 : Développer les tournées internationales

### 2. Les pratiques en amateur

page 44 / Fiche 19 : De nouvelles mesures pour accompagner la pratique en amateur  
page 47 / Fiche 20 : Mieux répartir l'enseignement initial sur l'ensemble du territoire et optimiser les enjeux liés à la décentralisation des enseignements artistiques  
page 49 / Fiche 21 : Conforter le rôle des pôles ressources : les Associations départementales et régionales de développement de la musique et de la danse

### **3. La sensibilisation à l'art chorégraphique**

*page 52 / Fiche 22 : Valoriser l'éducation artistique et culturelle en danse*  
*page 54 / Fiche 23 : L'audiovisuel, pour une plus grande présence de la danse dans les programmes télévisuels*  
*page 55 / Fiche 24 : Une nouvelle étape pour la Cinémathèque de la danse*  
*page 56 / Fiche 25 : Conforter la recherche en danse*  
*page 59 / Fiche 26 : Valoriser le patrimoine de la danse*  
*page 61 / Fiche 27 : Ouverture du Centre national du costume de scène et de la scénographie de Moulins*

### **Le Centre National de la Danse**

*page 64 / Fiche 28 : Le Centre National de la Danse, un outil au service de nos ambitions*

### **Eléments budgétaires**

### **Les projets de réalisations architecturales**

# **Accompagner les professionnels**

## **1. Mieux accompagner le déroulement de la carrière**

**Fiche 1 : Enseignement supérieur : vers la création d'un diplôme national d'interprète**

**Fiche 2 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes danseurs**

**Fiche 3 : Développer l'offre publique de la formation des professeurs**

**Fiche 4 : La reconversion des danseurs, vers une seconde carrière**

# **Fiche 1 - Enseignement supérieur : vers la création d'un diplôme national d'interprète**

*La mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur de la danse est l'objectif que poursuit le ministère de la culture et de la communication, afin de favoriser la validation coordonnée des cursus. Un diplôme national d'interprète, qui favorisera la mobilité professionnelle des artistes et facilitera la reconnaissance de leur formation au niveau européen, viendra prochainement sanctionner la formation supérieure et professionnelle délivrée par ces établissements.*

## **Les six établissements d'enseignement supérieur**

Devenir danseur demande un apprentissage de haut niveau. L'Etat s'est employé à mettre en œuvre les conditions favorables à un enseignement supérieur de qualité. Chacun s'accorde pour affirmer que le niveau technique et artistique des danseurs français a fortement progressé au cours des vingt dernières années. Si les écoles supérieures ne sont pas les seules portes d'entrée vers le métier de danseur, elles jouent cependant un rôle de plus en plus important dans le renouvellement des artistes chorégraphiques au sein des équipes professionnelles. Environ 550 élèves (dont ceux de l'Ecole de l'Opéra national de Paris) bénéficient chaque année de leur enseignement. L'effectif des jeunes danseurs qui, à l'issue des cursus d'études, intègrent des compagnies nationales et internationales est évalué à une moyenne annuelle d'environ 80.

### **Les établissements publics**

#### **▪ Le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP).**

Le département des études chorégraphiques accueille 167 élèves âgés de 13 ans à 20 ans. Daniel Agesilas le dirige depuis janvier 2003. Ce département propose un cursus d'études de danseur interprète d'une durée de cinq ans et un cursus de notation du mouvement de trois années. La formation des interprètes, en danse classique et contemporaine est dorénavant complétée par l'introduction d'un enseignement en danse jazz.

#### **▪ Le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL).**

La direction du département des études chorégraphiques est confiée à Jean-Claude Ciapara, depuis septembre 2003. Ce département qui accueille 65 étudiants âgés de 15 ans à 20 ans propose une formation de danseur d'une durée de trois ans en danse classique ou en danse contemporaine. La durée de la formation doit être allongée pour passer de trois à quatre années. L'accès à l'enseignement général pour les étudiants encore scolarisés est également un projet prioritaire de l'établissement.

Les diplômes délivrés par les deux CNSMD, homologués au niveau II de la certification professionnelle, permettent de se présenter à l'examen terminal du Diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse (épreuve de pédagogie).

#### **▪ L'Ecole de danse de l'Opéra national de Paris.**

dont la directrice, Mademoiselle Elisabeth Platel, a été nommée en juin 2004, accueille dans ses locaux de Nanterre 135 enfants âgés de 8 à 18 ans.

L'Ecole de danse a pour mission de former les danseurs qui intégreront le corps de Ballet. Si la formation est ainsi axée sur la transmission de la technique classique fidèle à « l'école française », néanmoins l'enseignement comporte l'approche d'autres disciplines. A l'issue de la dernière année d'enseignement de la danse, les élèves se présentent au concours d'entrée dans le Ballet de l'Opéra national de Paris. L'enseignement artistique est dispensé sur six ans en parallèle avec l'enseignement scolaire général.

*Le diplôme délivré à l'issue du cursus d'études, homologué au niveau II de la certification professionnelle, permet de bénéficier de l'équivalence des trois unités de valeur théoriques du Diplôme d'Etat de professeur de danse (histoire de la danse, culture chorégraphique, formation musicale).*

### **Les écoles supérieures sous statut associatif**

Ces écoles sont soutenues par l'Etat et, selon des modalités différenciées, par les collectivités locales.

- Ecole nationale supérieure de danse de Marseille

*L'Ecole a été créée par Roland Petit en 1992 au sein du Ballet National de Marseille pour la formation professionnelle de danseurs avec, comme fondement, la danse classique. L'école accueille 115 élèves de 8 ans à 18 ans. Frédéric Flamand a été nommé directeur du CCN et de l'école en septembre 2004, le danseur Eric Vu-An, maître associé à la direction du CCN, étant pour sa part chargé de veiller à la cohérence entre l'enseignement dispensé à l'école et la pratique de la danse classique au sein de la compagnie. Tout en restant dédiée à la danse classique, l'école s'ouvre à d'autres disciplines.*

*Le cursus des études est composé de trois cycles. La durée de chacun de ces cycles est de trois années. A l'issue de leur scolarité, les élèves bénéficient des équivalences des unités de valeur d'histoire de la danse et d'anatomie physiologie du Diplôme d'Etat de professeur de danse.*

- Ecole supérieure de danse de Cannes – Rosella Hightower

*L'Ecole supérieure de danse de Cannes fut créée par Rosella Hightower en 1961. Monique Loudières est nommée à la direction de l'école en février 2001.*

*Les classes « Danse-Etudes » (165 élèves) réparties sur trois cycles de formation correspondent à trois stades d'apprentissage et de maîtrise des techniques de danse. Les élèves en second cycle sont orientés en fonction de deux options principales : danse classique ou danse contemporaine. L'apprentissage de ces principales techniques est complété par d'autres disciplines : la danse jazz, la voix, l'art dramatique, la formation musicale, l'histoire du ballet et l'anatomie, ce qui donne à cette école une dimension pluridisciplinaire.*

- Le Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC)

*Depuis février 2004, le CNDC est dirigé par la chorégraphe Emmanuelle Huynh. L'école du CNDC accueille 30 étudiants et comprend un cursus d'études pour la formation d'interprète en danse contemporaine. Il s'adresse à des personnes âgées entre 18 et 24 ans et il est d'une durée de deux années. Le cursus d'études est validé par un diplôme d'établissement qui donne lieu à une équivalence aux trois premières unités de valeur du diplôme de professeur de danse (formation musicale, anatomie-physiologie, histoire de la danse).*

*Le CNDC propose par ailleurs une nouvelle formation intitulée « Essais ». Ce cursus a pour objectif l'acquisition des outils nécessaires à la réalisation de spectacles chorégraphiques en allant au delà du concept d'une école de chorégraphes. Elle est principalement centrée sur l'étude des problématiques liées aux écritures chorégraphiques.*

*Les études, d'une durée d'une année, comportent des enseignements pratiques et théoriques ainsi que des travaux de recherche qui alternent entre un travail encadré par des artistes professionnels et la conduite d'un projet personnel autonome. L'année « Essais » est un temps de fabrique intensif de travaux, ouverte et en lien avec le cinéma, les arts plastiques, la littérature, les domaines connexes à la danse (musique, dramaturgie, lumières, scénographie). Pour activer cette approche pluridisciplinaire, l'école du CNDC construit des partenariats avec d'autres établissements tels que l'IRCAM (Paris), la FEMIS (Paris), l'école des Beaux-Arts de Nantes, les carnets Bagouet. Les étudiants pourront être accueillis dans des compagnies de danse contemporaine, des écoles d'art, des structures de création et de diffusion en fonction du développement de leur projet de fin d'études.*

*Pour cette première promotion, dont le démarrage a eu lieu en avril 2005, 14 jeunes artistes ont été retenus dont 7 étrangers (Turquie, Portugal, Grèce, Liban, Espagne, Brésil, Italie).*

*L'enseignement est ponctué de présentations publiques. Les premières rencontres avec le public se sont déroulées en septembre à Angers dans le cadre du festival des « Accroche-cœurs » et ensuite à la Fondation Cartier à Paris.*

### **Vers un diplôme national d'interprète**

*Il est proposé que les formations dispensées par les écoles supérieures de danse soient validées par un diplôme national. Ainsi l'année 2006 devrait voir la création d'un diplôme national de danseur délivré par ces établissements à l'issue d'une procédure d'habilitation définie par le ministère de la culture et de la communication, notamment pour les trois écoles supérieures que sont l'Ecole supérieure de Cannes Rosella Hightower, l'Ecole supérieure de danse de Marseille et le CNDC d'Angers, qui actuellement délivrent des certificats ou des diplômes d'établissement. Ce diplôme sera inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Chacun des établissements sera habilité à délivrer ce diplôme national tout en gardant sa spécificité.*

*Afin d'établir une pleine reconnaissance de ces formations artistiques, notamment dans le schéma européen licence-master-doctorat, l'obtention du diplôme national supérieur de danseur relevant du ministère de la culture et de la communication devrait être combinée avec l'obtention du baccalauréat dans un premier temps, à terme avec l'obtention de tout ou partie d'une licence, par la mise en place de partenariats entre établissements permettant de construire des cursus complémentaires.*

*Durant l'année 2004, un groupe de travail organisé par la DMDTS a réuni les responsables des six écoles supérieures. Cette concertation a permis une meilleure connaissance des activités de chaque établissement et de définir des objectifs afin d'articuler leurs actions lorsque l'opportunité en est offerte.*

*Le ministère de la culture au nombre desquelles figurent :*

- inciter les écoles à mettre en place des outils de suivi et d'accompagnement des étudiants dans le champ de l'insertion professionnelle,*
- développer des relations avec les établissements d'enseignement spécialisé (CNR et ENMDT) visant à renforcer les passerelles entre l'enseignement initial et l'enseignement supérieur,*
- proposer une évolution des cursus d'études visant à traiter les questions relatives à la reconversion du danseur. et de la communication et les directeurs des formations supérieures ont défini plusieurs priorités*

## **Fiche 2 - Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes danseurs**

*L'insertion professionnelle des jeunes danseurs est l'une des préoccupations majeures du ministère de la culture et de la communication. Le ministère apporte un soutien à la mise en place de dispositifs d'insertion professionnelle, d'une part au sein des établissements d'enseignement supérieur que sont les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et Lyon, les écoles de danse de Cannes et Marseille et, d'autre part, au sein de centres chorégraphiques ou de structures de création et de diffusion, qui, dans le cadre des actions qu'elles conduisent, mettent en place des stages ou des périodes de formation en milieu professionnel. Des actions d'insertion menées par les établissements d'enseignement supérieur de la danse et les CCN témoignent de ce souci constant des pouvoirs publics à l'égard des jeunes danseurs et connaîtront au cours de la saison 2005-2006 un essor significatif.*

### **Conservatoires nationaux supérieur de musique et de danse de Paris et Lyon**

*En dernière année du cursus d'études, le Junior Ballet classique et le Junior Ballet contemporain à Paris ainsi que le Jeune Ballet à Lyon constituent pour les étudiants la première phase de leur insertion professionnelle et leur permettent de confronter leur acquis aux contraintes de la représentation. De technique classique ou contemporaine, les étudiants approfondissent leur connaissance des répertoires et se trouvent au service de la création et au contact de chorégraphes, musiciens et compositeurs aux conceptions et esthétiques très différentes. Les spectacles réalisés dans des conditions professionnelles se donnent tant en France qu'à l'étranger.*

### **Ecole supérieure de danse de Cannes – Rosella Hightower**

*Des classes de perfectionnement accueillant les étudiants à la fin de leur scolarité générale sont mises en place en vue de leur intégration au sein du Cannes Jeune Ballet. Celui-ci est constitué d'une vingtaine de danseurs et fonctionne sur le modèle d'une compagnie professionnelle. Plusieurs chorégraphes interviennent dans le cadre de résidences et leurs approches permettent ainsi l'apprentissage d'un répertoire varié présenté chaque saison, en France et à l'étranger.*

### **Ecole nationale supérieure de danse de Marseille et CCN d'Aix-en-Provence**

*L'Ecole nationale supérieure de danse de Marseille propose un module d'insertion professionnelle, d'une durée d'une ou deux années, à un nombre restreint d'élèves dégagés de leur scolarité en danse. Ce dispositif qui fait l'objet d'une convention de stage avec le Ballet national de Marseille permet aux jeunes danseurs de perfectionner leur interprétation et de participer aux répétitions et spectacles de la compagnie.*

*Parallèlement un dispositif d'insertion, dénommée D.A.N.C.E, d'une durée de deux années, est ouvert aux jeunes danseurs âgés de 18 à 22 ans. Le projet pédagogique et artistique élaboré par quatre chorégraphes de renommée internationale (Frédéric Flamand, Angelin Preljocaj, William Forsythe, Wayne Mac Gregor) repose sur la recherche d'un dialogue entre les techniques de la danse classique et de la danse contemporaine et sur une approche interdisciplinaire (arts visuels, architecture, arts plastiques). Conçu en collaboration avec 29 institutions de 17 Etats membres de l'Union européenne, ce programme a pour vocation de confronter les stagiaires aux complexités de l'univers artistique contemporain, de les familiariser au travail quotidien d'une compagnie et d'élargir leurs horizons professionnels. Parmi les partenaires, figurent l'Institut für Mediengestaltung Fachhochschule Mainz, la Fondation de théâtre de Parme, l'université d'architecture de Venise. La formation a démarré en septembre 2005 et est dispensée simultanément à deux groupes de stagiaires : l'un basé à Bruxelles (Charleroi/Danses), l'autre à Aix-en-Provence et Marseille. Les présélections se sont déroulées dans le cadre d'auditions à travers l'Europe (Amsterdam, Barcelone, Rome, Copenhague, Bruxelles, Cracovie, Prague, Aix/Marseille, Budapest, Londres, Vilnius, Francfort, Turquie...). 24 stagiaires ont été retenus, en moyenne 2 ressortissants pour chaque pays.*

### **Centre chorégraphique national de Montpellier**

La formation **Ex.e.r.ce** (expérience, école, recherche, exercice), d'une durée de six mois, se veut un temps et un lieu d'expériences pour les jeunes danseurs. Ce temps artistique a pour objectif de faire acquérir à chacun une autonomie significative dans ses choix d'artiste, en lui donnant une connaissance la plus large possible de ce qui constitue son champ d'intervention, tant artistique que professionnel. Le travail abordé dans les cours et ateliers se développe à partir des projets propres à chaque enseignant, artistes chorégraphiques issus de courants divers. Les cours font l'objet d'expérimentations techniques et les ateliers développent un travail de recherche et d'écriture. Certains de ces travaux donneront lieu à des présentations publiques. L'année 2006 sera une année de bilan des sessions précédentes qui s'articulera autour de forums, de colloques, de temps de travail et de tables rondes avec les stagiaires qui ont bénéficié de cette expérience afin de nourrir une réflexion sur les évolutions de la formation de danseur.

### **Centre de développement chorégraphique (CDC) de Toulouse**

Le programme de formation professionnelle du CDC est prolongé par le projet d'insertion professionnelle « **IN VIVO** », qui consiste à prendre en charge par un cofinancement les premiers salaires des danseurs ayant suivi les classes dispensées au sein du CDC. Ce dispositif s'adresse prioritairement aux compagnies installées dans la région Midi-Pyrénées susceptibles de prendre en charge l'accompagnement de jeunes artistes faisant leurs premiers pas dans le secteur professionnel.

### **Centre chorégraphique national / Ballet de Lorraine**

La cellule d'insertion professionnelle mise en place au CCN Ballet de Lorraine soutenue par le ministère de la culture et de la communication, le conseil régional de Lorraine et la ville de Nancy permet aux jeunes danseurs de participer étroitement aux activités du Ballet. Immergés dans le quotidien de la troupe, ils suivent les classes techniques et participent à certaines répétitions au côté des danseurs professionnels. Ils bénéficient également avec les professeurs du ballet d'un programme de formation complémentaire élaboré en fonction de leurs besoins. Ils travaillent en parallèle avec différents chorégraphes et directeurs de troupes en vue de la réalisation d'une production spécifique, leur permettant d'être ainsi repérés par des directeurs de compagnies, éventuellement futurs employeurs. La première saison (2005/2006) concerne 6 jeunes danseurs.

### **Centre chorégraphique national de Grenoble / Jean-Claude Gallotta**

Le Centre chorégraphique national de Grenoble propose d'intervenir dans la professionnalisation des jeunes danseurs issus du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, du centre national de danse contemporaine d'Angers et des écoles de danse de la région Rhône-Alpes. Les jeunes danseurs, engagés sous contrat de professionnalisation d'une durée de 6 mois, au nombre de 10 dont 1 comédien, suivent les activités de la compagnie (cours de danse, transmission de rôles du répertoire, répétitions...). Ils seront distribués dans le spectacle « *l'Enfance de Mammame* » et participeront aux représentations à Grenoble, puis en tournée en France. La formation, dont le démarrage a eu lieu en septembre 2005, porte sur l'apprentissage des techniques de danse spécifiques et sur des formes artistiques fréquemment associées à la création chorégraphique : le théâtre et la vidéo.

## **Fiche 3 - Développer l'offre publique de la formation des professeurs de danse**

*L'enseignement de la danse est réglementé (loi de juillet 1989), ainsi chaque professeur de danse doit être titulaire du Diplôme d'Etat pour enseigner. Depuis 1989, le ministère de la culture s'est engagé à organiser la formation conduisant à l'obtention du DE. Vingt-sept centres de formation des enseignants de la danse sont habilités par l'Etat pour préparer au Diplôme, dont cinq sont financés par les collectivités publiques. Afin de faciliter encore l'accès à ces formations et de mieux les répartir sur le territoire, le ministère de la culture et de la communication a décidé d'ouvrir de nouveaux départements dans les Cefedem. Parallèlement, une réflexion a été engagée, afin d'améliorer le contenu pédagogique de ces formations.*

### **L'extension du réseau des centres de formation financés sur fonds publics**

*Les cinq départements de danse au sein des Cefedem (Bretagne/Pays-de-la-Loire, Haute et Basse Normandie, Poitou-Charentes) et des centres d'études supérieures et de formation professionnelle (CESFP en Midi-Pyrénées) ainsi que le Centre National de la Danse (Institut de pédagogie et de recherche chorégraphiques à Paris et Lyon) assurent la préparation au diplôme d'Etat de professeur de danse. Ce diplôme permet de se présenter aux concours d'assistants territoriaux d'enseignement artistique de la filière culturelle territoriale.*

*Les Cefedem, qui assurent également la formation conduisant au Diplôme d'Etat de professeur de musique, sont placés sous le contrôle pédagogique du ministère de la culture et de la communication et fonctionnent très majoritairement sur crédits d'Etat. Les collectivités territoriales apportent cependant leur participation, les conseils régionaux dans le cadre de leur compétence en matière de formation professionnelle et les communes, notamment, en ce qui concerne la mise à disposition de locaux. Le financement du ministère de la culture et de la communication s'élève à 3 598 000 € (secteur musique et danse confondus) pour un budget global affecté au secteur de la danse d'environ 1 167 375 €.*

*Les Cefedem et CESFP dispensent la formation, d'une durée de deux ans, conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat de professeur de danse, inscrit au niveau III de la certification professionnelle, dans les disciplines classique, jazz et contemporain.*

*Le développement des centres de formation répond au besoin d'accroître la qualification des professeurs de danse, lié au développement des pratiques artistiques. Ainsi, afin de compléter l'offre publique de formation, proposée par les cinq départements déjà existants, la création de trois nouveaux centres est envisagée en région Nord-Pas-de-Calais, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en région Lorraine. Ces nouveaux départements danse au sein des Cefedem permettront de compléter la couverture d'offre publique sur le territoire.*

### **Bilan de la loi sur l'enseignement de la danse**

*En 2004, le ministère de la culture a mis en place des groupes de travail réunissant des représentants des organismes de formation (Cefedem, Centres habilités), les syndicats et des représentants des employeurs (ACCN, ONP et ballets de la RTL) afin de faire un bilan sur l'application de la loi de juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse et d'envisager des modifications de sa mise en œuvre. En effet depuis 15 ans, le terrain a évolué, il faut donc adapter ce texte aux évolutions de l'enseignement de la danse, voire en prévoir une nouvelle rédaction.*

*En 2006, la DMDTS va lancer une étude d'impact pour identifier les besoins en formation pour les disciplines non inscrites dans la loi de juillet 1989 (classique, contemporain, jazz). Les résultats de ces travaux auront sans doute des conséquences sur une nouvelle rédaction du texte.*

## **Le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse**

*Depuis 2004, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon propose une formation diplômante, d'une durée de 700 heures sur deux années, conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse dans les disciplines classique, jazz et contemporain.*

*Ce nouveau dispositif qui complète le dispositif d'obtention du CA sur épreuves, s'adresse aux professionnels de la danse : interprètes, professeurs, chorégraphes, qui souhaitent élargir leur expérience, s'investir dans une recherche sur l'art d'enseigner la danse et trouver des applications pratiques adaptées à l'enseignement public. La formation est mise en œuvre selon un calendrier adapté au parcours professionnel des artistes. Elle comporte des enseignements dans les domaines de la pédagogie, de la culture chorégraphique et musicale, des sciences de l'éducation ainsi que des stages au sein d'un établissement d'enseignement spécialisé et d'une structure de création et de diffusion.*

*Les stagiaires de la promotion 2004/2005, au nombre de 19, ont terminé le cursus d'études en septembre 2005. 17 ont obtenu le certificat d'aptitude. Un nouveau recrutement aura lieu en janvier 2006.*

*Par ailleurs, le Centre national de la danse a, en 2003, mis en place une formation diplômante d'une durée de 200 heures, à destination des danseurs pouvant justifier d'une activité professionnelle confirmée. 19 diplômes du certificat d'aptitude ont été attribués. Ce dispositif sera reconduit en 2007/2008.*

*La mise en place depuis 2 années de ces formations diplômantes au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, selon des modalités de mise en œuvre adaptées à l'expérience et au parcours professionnel des danseurs - à l'instar de ce qui existe pour la musique - permet d'assurer la qualification des danseurs qui seront, notamment dans le cadre de la décentralisation des enseignements artistiques, les acteurs de la transmission des savoirs liés à l'art chorégraphique.*

## **Fiche 4 - La reconversion du danseur, vers une seconde carrière**

*Traiter la question de la seconde carrière du danseur est une priorité absolue du ministère de la culture et de la communication, qui œuvre dans ce champ en étroite collaboration avec le ministère du travail et de l'emploi, les partenaires sociaux et les employeurs. L'ensemble des institutions de formation et d'encadrement de la vie professionnelle des danseurs sont désormais mobilisées afin d'offrir aux interprètes les meilleures chances de reconversion. L'année 2006 verra la mise en place de plusieurs dispositions en ce sens, notamment la participation à un fonds d'aide à la seconde carrière des danseurs.*

*L'une des caractéristiques du métier de danseur consiste en son interruption à un âge qui permet encore de réelles perspectives professionnelles. Devant ce constat, une étude a été confiée par le ministère de la culture et de la communication à Anne Chiffert, inspectrice générale de l'administration des affaires culturelles et à Maurice Michel, inspecteur général des affaires sociales. Cette étude intitulée « La reconversion du danseur : une responsabilité collective »<sup>1</sup> constate la grande difficulté, pour les danseurs, d'aborder cette nouvelle phase de leur vie professionnelle et démontre l'insuffisante prise en compte de cette préoccupation par les pouvoirs publics.*

*Sur la base de ces conclusions, la responsabilité et l'engagement du ministère de la culture et de la communication se traduiront par la mise en place de nouvelles actions dès 2006 sur la base des propositions suivantes :*

### **Sensibiliser les étudiants, dès leur formation initiale, à préparer un parcours professionnel allant au delà de leur carrière de danseur :**

- en aménageant des espaces de découverte des autres métiers des arts et de la culture dans les cursus d'études dispensés par les écoles supérieures de danse,
- en faisant en sorte que les élèves soient en mesure d'obtenir le baccalauréat simultanément à leurs études en danse et en encourageant les formations post-baccalauréat par l'adaptation des horaires de cours pour permettre à certains élèves de suivre des études universitaires,
- en engageant les écoles supérieures de danse à assurer un suivi individuel des étudiants en termes d'orientation et d'autre part, en les incitant à nouer des partenariats avec les organes spécialistes de l'orientation.

### **Sensibiliser les formateurs aux enjeux de la reconversion :**

- en introduisant des modules d'enseignement sur ces sujets dans les programmes de formation conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse (voire au Diplôme d'Etat de professeur de danse),
- en mettant en place des séminaires à destination des enseignants et formateurs en activité.

---

<sup>1</sup> L'étude est accessible sur le site du ministère de la culture et de la communication : [www.culture.gouv.fr/actualites/rapports](http://www.culture.gouv.fr/actualites/rapports), « la reconversion des danseurs » janvier 2005.

## **Favoriser l'accès à des formations préparant à un second métier :**

- en invitant les partenaires sociaux à définir, dans le cadre de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie, **une politique de formation adaptée aux besoins spécifiques des danseurs. Il s'agit d'assouplir les conditions d'accès au plan de formation et au congé individuel de formation gérés par l'AFDAS, et d'adapter le nouveau droit individuel à la formation et le congé individuel de formation (CIF)** aux réalités de la reconversion des danseurs, - notamment en rallongeant la durée de la prise en charge afin d'accéder à des formations longues. Afin de répondre à ces objectifs, et en vue d'aider la commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant (CPNEF SV) à définir un plan d'actions visant à sécuriser les parcours professionnels et à améliorer la gestion des âges, le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale soutient la réalisation d'un appui technique de cadrage sur le secteur du spectacle vivant qui traite en priorité le public des danseurs. En 2006, seront également étudiées par le ministère de la culture et de la communication, en lien avec ce ministère, les modalités d'une participation à un **fonds d'aide à la seconde carrière des danseurs. Le ministère de la culture et de la communication affectera 300 000 € à cette action.**
- en engageant **une négociation avec le ministère du travail et de l'emploi** en lien avec la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés **afin de faire reconnaître la pénibilité du métier de danseur.**
- en menant avec le centre national de la fonction publique territoriale et la réunion des opéras de France **une réflexion sur la mise en œuvre de dispositifs visant à encadrer la reconversion des danseurs des ballets.**

## **Accompagner le parcours professionnel des danseurs :**

- en chargeant le Centre national de la Danse de concevoir et mettre en oeuvre, en lien avec les employeurs, l'AFDAS et l'ANPE, **des dispositifs adaptés permettant aux danseurs de faire le point à mi-carrière sur leur évolution professionnelle et leur projet de vie,**
- en étudiant **les modalités de mise en place d'un lieu ressource dédié à la recherche médicale en danse**, en lien avec le ministère du travail et de l'emploi – Direction des relations du travail - afin de mieux appréhender les risques physiques liés à l'exercice de ce métier.

# **Accompagner les professionnels**

## **2. Mieux accompagner le milieu professionnel**

- Des lieux de production pour des projets singuliers**

**Fiche 5 : Etendre le réseau des Centres Chorégraphiques Nationaux**

**Fiche 6 : Contribuer au développement d'un réseau original, les Centres de Développement Chorégraphique**

**Fiche 7 : Favoriser l'accès à des espaces de travail : conforter les compagnies avec lieux**

**Fiche 8 : Les ballets, des équipes permanentes au service de la création et du répertoire**

- Le partage des outils de production et de diffusion**

**Fiche 9 : Favoriser les résidences chorégraphiques**

**Fiche 10 : L'« accueil-studio », une mesure phare au service des Centres Chorégraphiques Nationaux et des Centres de Développement Chorégraphique**

- Conforter la création**

**Fiche 11 : Accroître les aides aux compagnies indépendantes**

**Fiche 12 : L'aide aux écritures chorégraphiques, une approche nouvelle de la création**

**Fiche 13 : Favoriser le soutien aux démarches innovantes : la rencontre de la danse avec les nouvelles technologies**

## **Fiche 5 - Etendre le réseau des Centres Chorégraphiques Nationaux**

*La politique en faveur de la création chorégraphique s'est appuyée sur la fondation des Centres Chorégraphiques Nationaux, équivalent de la politique de décentralisation dramatique. Les dix-neuf Centres Chorégraphiques Nationaux jouent un rôle majeur dans la structuration du paysage chorégraphique français. Redéfinir les missions des Centres Chorégraphiques Nationaux par un texte réglementaire résultant d'une large concertation, doter ces établissements d'équipements performants et agir auprès des collectivités territoriales pour la création de nouveaux centres sont les principales orientations de l'action du ministère de la culture et de la communication dans les prochaines années.*

### **Un texte réglementaire définissant les missions des CCN**

*Les missions des CCN se sont intensifiées donnant une part plus importante aux missions d'implantation locale. En adéquation avec leur projet artistique global et singulier, les chorégraphes s'y emploient avec engagement et conviction, conscients d'être les nécessaires promoteurs de leur propre production et de l'art chorégraphique en général.*

*Ces évolutions demandent un effort de clarification et un texte réglementaire définissant les missions des CCN. Une concertation avec les organismes professionnels devrait aboutir à sa parution dès la fin de l'année 2005.*

*Ce texte a vocation à définir les grands principes régissant l'activité d'un CCN dans le respect de la charte des missions de service public:*

- primauté à la création et à la diffusion
- développement des missions annexes : partage de l'outil, action culturelle et pour certains formation
- respect des règles déontologiques inhérentes au secteur du spectacle vivant
- obligation de mémoire.

### **De nouvelles réalisations architecturales (voir complément en annexe)**

*Les CCN sont des centres de production auxquels leurs directeurs ont accédé sans que l'équipement soit toujours pleinement adapté aux besoins de la création chorégraphique. Progressivement les CCN sont dotés de locaux performants pouvant être partagés avec d'autres équipes et au sein desquels leurs missions peuvent se déployer. Les réalisations majeures auxquelles le ministère de la culture s'est associé depuis 10 ans sont en particulier les suivantes :*

- la Chapelle Fromentin à La Rochelle en 1994
- le CCN de Belfort inauguré en 1995 (architecte : Bernard Reichen)
- le CCN de Montpellier inauguré en 1997 (architectes : Florence Lipsky et Pascal Rollet)
- le nouvel aménagement du CCN du Havre inauguré en 1997
- le CCN d'Orléans inauguré en 2001 (architecte : André Loiseau)
- enfin, depuis 2003, le CCN de Nantes est équipé d'un second studio

*En 2004, Jean-Claude Gallotta accédait aux très beaux studios aménagés au sein de la MC 2 de Grenoble.*

*En 2005, le ministre de la culture inaugurera le CCN d'Aix-en-Provence, conçu par l'architecte Rudy Ricciotti. Cette structure sera la première à être équipée en son sein d'une salle de représentation (plateau de 17 m x 14, 50 m pour une jauge de 378 spectateurs).*

*En 2006, Maguy Marin investira les nouveaux locaux du CCN de Rillieux-la-Pape. Le projet architectural est confié à Patrick Bouchain et Loïc Julianne.*

*En 2007, le CNDC d'Angers prendra possession de ses nouveaux espaces au sein du « Quai ». Il disposera alors de plusieurs studios et aura accès à deux salles de représentation.*

### **Lancement d'un appel à projet auprès des collectivités locales afin de compléter le réseau des CCN**

*Si les premiers CCN sont officiellement créés à la fin des années 70, plusieurs vagues d'établissements vont suivre jusqu'en 1998, année de la fondation des plus récents d'entre eux : Rilleux-la-Pape et Biarritz. Pour étendre et renforcer ce réseau, le ministère de la culture et de la communication s'engagera auprès des collectivités qui souhaiteront l'édification d'un centre de production de ce type, d'autant que certaines régions ne sont pas pourvues de CCN ou bien n'en abritent pas suffisamment au regard du nombre d'équipes en activité sur leur territoire et de leur développement démographique ; tel est le cas de l'Ile-de-France.*

*Le ministre de la culture entend intervenir auprès des élus des différents niveaux de l'organisation territoriale et lancer un appel à projet. L'Etat engagera alors les moyens nécessaires à l'édification et au fonctionnement du nouvel équipement en partenariat avec les collectivités concernées.*

### **Le renforcement des moyens**

*La mission des CCN est la production d'œuvres chorégraphiques. Ils offrent aux artistes qui en ont la charge les moyens logistiques et financiers de la création, ce qui représente pour les collectivités publiques l'assurance que des créateurs de renommée nationale et internationale disposent des conditions nécessaires à leurs ambitions artistiques. A ce titre, le ministère de la culture accompagne les CCN dans leur développement et leur octroie chaque année des moyens supplémentaires. En 2005, le soutien total accordé aux CCN par le ministère s'élève à 13 millions d'euros. L'objectif qui leur est aujourd'hui assigné est de favoriser l'emploi artistique qu'il s'agisse d'employer des artistes permanents ou de prolonger les périodes de travail des contrats à durée déterminé. Le recours aux CDD d'usage permet de conforter les emplois tout en conservant la souplesse nécessaire à l'évolution artistique des créateurs.*

### **La mobilité à la direction des CCN, gage de dynamisme**

*Depuis 2 ans, 5 CCN ont connu un changement de direction, témoignant de la vitalité de ce réseau :*

- *Bernardo Montet a pris la direction du CCN de Tours en juillet 2003*
- *Emmanuelle Huynh a pris la direction du CNDC d'Angers en février 2004*
- *Héla Fattoumi et Eric Lamoureux ont pris la direction du CCN de Caen en septembre 2004*
- *Frédéric Flamand a pris la direction du Ballet national de Marseille en décembre 2004*
- *Carolyn Carlson a été nommée en décembre 2004 à la direction du Ballet du Nord.*

*Le ministère de la culture et de la communication accompagne les chorégraphes quittant la direction d'un CCN lorsqu'ils retournent à une vie de compagnie en leur attribuant dans le cadre de conventions triennales une subvention versée tout d'abord par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, avant d'être déconcentrée en DRAC. Durant cette période de transition, les artistes bâtiennent des partenariats adaptés à leurs nouvelles activités. Riches de leur expérience acquises, ils portent à maturité un nouveau projet, et se déterminent sur leur future région d'implantation. Ainsi Joëlle Bouvier s'est établie en résidence au sein de la scène nationale des Gémeaux. L'accompagnement peut aller au-delà : ainsi, le ministère, la région Ile-de-France et la ville de St Denis vont participer à hauteur de près de 430k€ à l'aménagement d'un lieu dont Karine Saporta, ex-directrice du CCN de Caen, a fait l'acquisition. En contrepartie, d'autres compagnies y auront également accès.*

## **Fiche 6 - Contribuer au développement d'un réseau original, les Centres de Développement Chorégraphique**

*Dirigés par des personnalités du monde de la danse, qui en sont les fondateurs, les Centres de Développement Chorégraphique sont construits sur un modèle qui allie programmation de spectacles et production, formation et action culturelle. Le ministère de la culture a choisi de soutenir les projets de construction de bâtiments pour héberger l'activité des CDC du Val de Marne, d'Uzès et de Toulouse. Renforcer la mission de production des CDC, en leur attribuant dès 2006 le bénéfice du dispositif de l'accueil-studio témoigne de la volonté du ministère de la culture et de la communication de consolider encore ces structures qui ont largement fait la preuve de leur légitimité.*

### **Origine des CDC : un réseau original encouragé par l'Etat**

*En 1995, l'Etat et la ville de Toulouse décident de créer le Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse. L'objectif était d'offrir aux toulousains un choix diversifié de propositions chorégraphiques. Ne disposant pas d'espace de représentation (à l'instar des CCN), le CDC programme les spectacles de sa saison en co-réalisation avec des lieux d'accueil de l'agglomération. La danse entre dans les théâtres toulousains.*

*D'autres établissements, situés dans d'autres régions, fonctionnent sur le même modèle. Se reconnaissant des fonctionnements et des objectifs communs, ils ont créé le réseau des Centres de Développement Chorégraphique.*

*Les autres CDC sont nés grâce à la volonté de professionnels de la danse qui souhaitaient partager leur passion avec le public. Situés sur des territoires où ils ont souvent été les premiers à promouvoir la danse contemporaine, alliant l'accueil de figures de l'art chorégraphique et de jeunes auteurs, ils ont su convaincre les collectivités publiques de l'intérêt de leur démarche. Par leurs choix de programmation, ils ont cultivé le goût du public et nourri sa curiosité.*

*Le réseau des CDC est aujourd'hui constitué de la réunion de six établissements qui ont décidé d'adopter une dénomination commune et de mutualiser certains de leurs moyens au service de projets qu'ils produisent et accueillent chacun dans leur saison. Ce fut le cas en 2004 pour le spectacle « Le salon » de la compagnie Peeping Tom. Leurs projets ont évolué au cours du temps. A partir d'un festival ou d'une programmation à l'année, ils ont élargi leurs actions : éducation artistique, formation, résidences, documentation....*

### **Un nouvel essor vers la production grâce à l'accueil-studio**

*Le ministère de la culture et de la communication renforcera l'action des Centres de Développement Chorégraphique en leur attribuant dès 2006 – à l'instar de ce qui est déjà pratiqué pour les CCN – l'enveloppe « accueil-studio » (45 000 €). Les CDC pourront ainsi mieux articuler production et diffusion. D'autre part, certains CDC vont prochainement accéder à des équipements qui leur permettront d'accueillir en permanence des compagnies.*

### **Panorama et évolution respective des Centres de Développement Chorégraphique**

- *Le Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse*  
Dirigé par Annie Bozzini depuis sa fondation en 1995, le CDC de Toulouse travaille en partenariat avec différents théâtres de la ville pour organiser les temps forts qui ponctuent la saison : le festival « C'est de la danse contemporaine », le festival « Mira ! » tourné vers la création espagnole et portugaise et un dernier aux compagnies de la région... Le CDC constitue un point d'appui pour les professionnels de la région à travers des actions de formation (cours du matin,

« Extensions » formation pour danseurs interprètes) et l'accès au dispositif d'insertion professionnel « In vivo ».

Il abrite également un centre de documentation.

La ville de Toulouse envisage de dédier un nouveau lieu à l'art chorégraphique et se propose de **réaménager à cette fin la Prison Saint Michel. L'Etat soutiendra ce projet** qui favorisera le développement des activités déployées par le CDC. Dans l'immédiat, la construction d'un second studio de répétition assorti d'hébergements pour les artistes améliorera, dès le printemps 2007, l'outil de travail dont dispose le CDC pour remplir ses missions.

- **Le Centre de Développement Chorégraphique d'Avignon/ Les Hivernales**

Les accueils de spectacles se font à l'occasion du festival « Les Hivernales ». Le CDC organise en outre des stages et des cours tout au long de l'année. Le CDC d'Avignon promeut la jeune création grâce à sa participation active au réseau Trans Danse Europe, aidé par le programme Culture 2000 et dans le cadre de l'opération inter-régionale Sud-Est. Les Drac et les Conseils Régionaux de PACA, Rhônes-Alpes et Languedoc-Roussillon soutiennent le CDC dans le cadre de son accueil, chaque été durant le Festival d'Avignon, de compagnies originaires de cette zone géographique.

**En 2005, le soutien renforcé des partenaires publiques a permis au CDC d'investir le Théâtre du Big Bang qui pourra ainsi fonctionner à l'année et accueillir des résidences.**

- **Le Centre de Développement Chorégraphique d'Uzès et de Languedoc Roussillon/Festival d'Uzès**

Après 10 ans à la tête du festival d'Uzès, Didier Michel souhaite se tourner vers de nouvelles aventures, il assume néanmoins la programmation 2006. La nouvelle direction devra poursuivre le développement de cette structure et oeuvrera à la concrétisation du projet d'édification d'un bâtiment voué à accueillir des résidences tout au long de l'année.

- **Le Centre de Développement Chorégraphique de Roubaix – Lille / Danse à Lille**

Dirigé par Catherine Dunoyer de Segonzac depuis sa création, « Danse à Lille » poursuit son programme d'accueil de spectacles, de résidences et de formation avec l'organisation de cours et de stages. Le CDC participe au réseau constitué de structures de 14 pays différents qui s'engagent à « repérer » des jeunes talents et à les accompagner. Le CDC a **investi récemment le Gymnase situé sur la commune de Roubaix**, ce qui a permis d'amplifier ses actions.

- **Le Centre de Développement Chorégraphique du Val de Marne / Biennale de danse du val de Marne**

Dirigé depuis 1981 par Michel Caserta, le CDC étend ses actions au delà de son festival. Il œuvre également à la promotion des jeunes chorégraphes en organisant en septembre « Les plateaux », en permettant aux compagnies de présenter aux professionnels des « maquettes » ; le CDC soutient la pratique amateur en organisant des rencontres. **Grâce à la réhabilitation d'une ancienne briqueterie située à Vitry sur Seine, le CDC sera doté en 2008 d'un équipement adapté à la danse lui permettant de devenir un centre de production performant.**

- **Le Centre de Développement Chorégraphique de Bourgogne / Art Danse Bourgogne**

Dirigé par Marie-Jo Gros, le CDC organise chaque année un **festival** sur la région Bourgogne qui permet au public d'accéder à quelques uns des meilleurs spectacles de danse contemporaine de la saison. La période hors festival est consacrée à **des actions de sensibilisation et de formation**.

## **Fiche 7 – Favoriser l'accès à des espaces de travail : conforter les compagnies dans leur lieux**

*Les compagnies indépendantes participent largement à l'essor de la danse en France. Afin de les conforter dans leurs missions de création et de contribuer à leur stabilité, le ministère de la culture et de la communication a choisi de s'engager avec volontarisme dans une politique concertée avec les collectivités territoriales de soutien à la création de studios.*

### **Lancement en 2006 d'un appel à projet du ministère de la culture et de la communication auprès des collectivités pour que de nouvelles initiatives voient le jour.**

*L'Etat s'engagera alors sur le plan de l'investissement et du fonctionnement.*

*La multiplication des lieux de travail pour les compagnies chorégraphiques est en effet essentielle. Trop de nomadisme nuit à la qualité du travail, à l'ancrage local et à l'épanouissement de la démarche artistique. L'essor de la vie chorégraphique incite les partenaires à être attentifs au développement des équipes, notamment en les dotant d'un outil de travail, condition indispensable à un travail de qualité.*

*Le ministère de la culture et de la communication soutient les compagnies bénéficiant d'un studio mis à disposition par une collectivité. Ainsi, les DRAC s'engagent au côté des collectivités territoriales, qui sont, en règle générale, propriétaires des locaux, et soutiennent ces projets d'implantation locale. Pour bénéficier de l'apport de l'Etat, les compagnies doivent être aidées au titre de l'aide aux compagnies ou bien de l'aide aux compagnies conventionnées ; la subvention au bénéfice du studio est détachée de l'aide à la compagnie.*

*Les candidats à cette aide doivent faire preuve d'une volonté de partage et d'ouverture sur l'extérieur. Les lieux sont utilisés pour les activités de la compagnie et leurs actions en direction du public. Ils doivent être accessibles à d'autres compagnies. Ces lieux jouent ainsi pleinement un rôle de solidarité artistique sur le plan local.*

*L'action du ministère permettra donc d'intensifier cette mesure dès 2006.*

### **Panorama des compagnies soutenues par les Directions régionales des affaires culturelles au titre de l'aide au studio:**

- Michel Kélémenis et la compagnie conventionnée « Plaisir d'offrir », à Marseille
- Christiane Blaise et la compagnie conventionnée « Le pied à coulisses » a inauguré récemment « Le Pacifique », à Grenoble
- Denis Plassard et la compagnie « Propos », studio Lucien Mars à Lyon
- Emmanuel Grivet et la compagnie « Diagonale » à Tourfeuille, commune en périphérie de Toulouse
- Jacky Taffanel et sa compagnie conventionnée à Perpignan
- Yan Lheureux et la compagnie conventionnée « Etre en scène » à Montpellier
- Didier Théron et la compagnie conventionnée « Allons Z'enfants » dans le quartier de la Paillade à Montpellier.
- A Reims, Marie-Hélène Iglesias-Breuker coordonne le « Laboratoire des compagnies », un studio qui est mis à disposition des compagnies locales.
- Dominique Boivin, pour sa part, anime depuis plusieurs années le dancing au Val de Rueil qui va bientôt bénéficier d'un second studio, quant à Philippe Decouflé, il est installé à La

- Chaufferie de Saint Denis. Les deux chorégraphes perçoivent des subventions des collectivités publiques pour faire vivre leurs lieux de travail et l'ouvrir à d'autres compagnies.*
- *Projet à venir : la ville de Rennes s'engage dans l'aménagement du « Garage ». Trois studios équipés seront ainsi à la disposition des équipes en présence localement : le CCN y trouvera son second espace de travail, ainsi que le collectif Aéroport International constitué de Loïc Touzé, Latifa Laâbissi, Fabienne Compet, Alain Michard et le plasticien Josselin Cottentin et le collectif Danse Rennes Métropole qui regroupe sept compagnies rennaises.*

### **L'ouverture d'un lieu consacré à la danse Hip-Hop :**

*Sous la responsabilité de Mourad Merzouki (compagnie Käfig), l'ouverture d'un lieu consacré à la danse Hip-Hop marque une nouvelle étape dans le soutien à cette discipline. Situé sur la municipalité de Bron (agglomération lyonnaise) qui porte ce projet en lien avec les autres collectivités publiques, cet espace sera le lieu de travail de la compagnie Käfig mais accueillera également des programmes de formation et d'autres équipes en résidence.*

*La DRAC Rhône-Alpes va apporter son soutien en investissement et en fonctionnement à ce premier lieu consacré à la danse Hip-Hop et dont l'ouverture est prévu en 2007.*

*La danse Hip-hop tient une place importante dans le paysage artistique et chorégraphique français. De nombreux jeunes s'adonnent passionnément à cette danse que ce soit dans une pratique cadrée ou non. La danse Hip-Hop est également portée par des artistes d'un niveau professionnel confirmé. De nombreux créateurs émergent et créent leur compagnie, dont certaines reçoivent des subventions de l'Etat. En 2004, sur les 204 équipes subventionnées par le ministère de la culture, 12 relevaient du domaine de la danse Hip-Hop.*

## **Fiche 8 - Les ballets : des équipes permanentes au service de la création et du répertoire**

*Grâce à la permanence de leurs équipes, les ballets constituent et maintiennent des répertoires diversifiés et représentatifs de l'évolution de la danse qu'il s'agisse de reprises d'œuvres patrimoniales ou de créations. A côté des compagnies et des CCN, les ballets garantissent l'exploitation d'un répertoire constitutif du patrimoine chorégraphique tout en s'inscrivant résolument dans la contemporanéité et en préparant ce qui sera le patrimoine de demain. Pour garantir un plus grand accès au répertoire, le ministère de la culture et de la communication crée, en 2006, une unité de production spécialement consacrée à la reprise de pièces majeures du répertoire par le biais d'une mutualisation des moyens des ballets.*

*Les ballets qui s'inscrivent dans le paysage chorégraphique français sont d'une part ceux qui ont un statut de centres chorégraphiques nationaux : le Ballet national de Marseille, le Ballet de Lorraine, le Ballet du Rhin. Le Ballet Prejlocaj et le Ballet de Biarritz ont également des équipes permanentes principalement au service de l'œuvre de leur directeur. Soit près de 155 danseurs permanents en 2004.*

*D'autre part, les ballets placés au sein des maisons d'opéra déploient, en parallèle à la production lyrique de ces maisons, une activité suivie par un public important. Ces ballets portés par près de 200 danseurs permanents participent à l'identité et au rayonnement de leur ville siège.*

*Parmi ceux-ci figure un des plus prestigieux ballets du monde :*

### **Le Ballet de l'Opéra national de Paris**

*Avec un effectif de 159 danseurs dont 14 étoiles, sur la saison 2004/2005, le ballet de l'Opéra national de Paris a donné 160 représentations réparties entre le site de la Bastille et l'Opéra Garnier, pour 22 spectacles.*

*Le ballet poursuit une ligne artistique basée sur la rencontre entre les œuvres du répertoire (sur la saison 2005/2006 : *Le Lac des Cygnes* de Rudolf Noureev, *Joyaux* de George Balanchine) et la création d'œuvres originales spécialement conçues pour le ballet par des chorégraphes invités (sur la saison 2005/2006 : William Forsythe, Saburo Teshigawara). Brigitte Lefèvre, directrice de la danse, soutient également les initiatives des danseurs- chorégraphes au sein du ballet comme précédemment avec Kader Belarbi et comme c'est le cas cette saison avec Nicolas Le Riche. A noter également les moments d'exception que nous réserve le ballet comme la reprise la saison passée d'*Orphée et Eurydice*, chorégraphié par Pina Bausch.*

*Le ballet de l'Opéra national de Paris est fréquemment invité dans les capitales étrangères : après le Japon et l'Italie au début de l'année 2005, puis une tournée à Vienne cet été au festival ImPuls, le ballet s'est rendu en Chine pour présenter des pièces de chorégraphes français (Coralli, Perrot, Roland Petit, Serge Lifar) les 16 et 17 septembre à Pékin puis du 22 au 25 septembre à Shanghai dans le cadre de l'année de la France en Chine. Le ballet sera au prestigieux Sadler's Wells à Londres du 14 au 16 octobre dans le cadre de l'opération France Moves en partenariat avec le festival Dance Umbrella.*

### **Les ballets des opéras de région**

Avec un formidable vivier de près de 200 danseurs, les ballets des opéras de région mènent également au sein des scènes lyriques un travail de création et de maintien du répertoire. Ne participant plus guère aux opéras, ces ballets poursuivent leurs projets artistiques tout en s'inscrivant dans la dynamique de ces maisons et en participant à leurs missions au service des publics. Leurs programmes sont présentés pour des séries de représentations, le plus souvent accompagnés par l'orchestre de l'opéra. Ils contribuent ainsi à l'essor de la danse et à son appropriation par un large public.

- *Ballet de l'Opéra d'Avignon : conseiller artistique, Raymond Duffaut*
- *Ballet de l'Opéra national de Bordeaux : direction, Charles Jude*
- *Ballet du Grand Théâtre de Limoges : dirigé par Serge Bonnafoux*
- *Ballet de l'Opéra national de Lyon : direction artistique de Yorgos Loukos*
- *Ballet de l'Opéra de Metz : maître de ballet, Patrick Salliot*
- *Ballet de l'Opéra de Nice : direction artistique de Marc Ribaud*
- *Ballet du Capitole de Toulouse : direction artistique de Nanette Glushak*

Les moyens et les effectifs de ces ballets ne sont pas homogènes, de même leurs lignes artistiques sont singulières et complémentaires. Si le ballet du Grand Théâtre de Bordeaux (40 danseurs), dirigé depuis 1996 par Charles Jude ex-danseur étoile de l'Opéra national de Paris, reste fidèle aux grande œuvres du répertoire classique (sur la saison 2005/2006 : *La Belle au Bois Dormant* et *Don Quichotte* d'après les chorégraphies de Marius Petipa), il investit également le répertoire du début du 20<sup>e</sup> siècle : Serge Lifar, José Limon, Georges Balanchine. Le ballet du Capitole de Toulouse ( 35 danseurs) dirigé depuis 1992 par l'ex-danseuse du New York City Ballet, Nanette Glushak, propose régulièrement le répertoire de Georges Balanchine, mais la directrice artistique privilégie également des chorégraphes d'aujourd'hui même s'ils utilisent toujours la technique de la danse classique : Peter Martins, John Cranko ... Le ballet de l'Opéra national de Lyon (30 danseurs) dirigé par Yorgos Loukos depuis 1991 est quant à lui tourné vers le répertoire contemporain en faisant appel à William Forsythe, Trisha Brown voire des chorégraphes de générations plus récentes comme Mathilde Monnier, Philippe Decouflé ou plus récemment Christian Rizzo avec son très remarqué « *Ni fleurs, ni Ford Mustang* » créé à l'occasion de la dernière Biennale internationale de danse de Lyon. Cette compagnie qui fait près de 100 représentations annuelles a une audience internationale exceptionnelle.

### **Création en 2006 d'une unité de production pour la promotion du répertoire**

Le public français a accès aux œuvres contemporaines par le biais des festivals et des théâtres généralistes, aux œuvres patrimoniales grâce aux ballets qu'il s'agisse de relecture ou d'une reconstitution. Le ministère de la culture et de la communication doit être le garant de la pluralité des expressions et contribuer à faire vivre un répertoire qui active une réelle culture chorégraphique. Chaque territoire de l'hexagone doit pouvoir être traversé par des œuvres chorégraphiques d'univers multiples, or le public est peu en contact avec le répertoire chorégraphique qu'il relève de la période classique ou des œuvres du 20<sup>e</sup> siècle. Le ministère de la culture va créer un organisme concentrant son action sur à la rencontre du plus grand nombre avec les œuvres du répertoire chorégraphique.

Grand ballet de répertoire, le ballet de l'Opéra de Paris invite, chaque saison, plusieurs centaines de milliers de spectateurs à découvrir ou redécouvrir les ouvrages qui, des prémisses du romantisme à aujourd'hui, ont fait l'histoire de la danse en France et dans le monde. Les ballets implantés en région font également vivre le répertoire, mais leurs effectifs comme leur aire de diffusion ne les autorisent pas toujours à monter certaines œuvres lourdes, notamment les ballets du 19<sup>e</sup> siècle et les grandes pièces néoclassiques du 20<sup>e</sup>. Certaines expériences récentes de coproduction entre plusieurs ballets appartenant à des maisons d'opéra, notamment les Opéras d'Avignon et de Toulon, ont démontré la possibilité et l'intérêt d'une mise en commun des moyens de plusieurs structures, pour monter une œuvre majeure du répertoire.

*Le ministère de la culture et de la communication a donc choisi de soutenir ces démarches de mutualisation des moyens artistiques, techniques et logistiques et se propose de financer une unité de production chargée de coordonner le rapprochement entre les différents ballets du territoire pour, quel que soit leur statut, favoriser l'émergence de projets communs qui se traduirait par la production et la tournée, chaque saison, d'une œuvre marquante du répertoire. Le ballet de l'Opéra national de Paris sera invité, en fonction des projets, à apporter son soutien logistique et humain.*

*En 2006, année de préfiguration de cet organisme, les productions susceptibles d'être réalisées dans les années à venir seront arrêtées en concertation avec les directeurs des ballets concernés. Les modalités selon lesquelles les compagnies pourront mettre à disposition leurs équipes seront précisées, et l'unité de production coordonnera la production et organisera la première tournée qui pourrait débuter à l'automne 2007.*

*Outre sa mission de coordination, cette unité de production est appelée à intervenir financièrement dans la production des ouvrages, en soutenant notamment la réalisation des décors et des costumes.*

*Les productions issues de cette collaboration renforcée entre les ballets régionaux auront vocation à être présentées dans chacun des théâtres coproducteurs, comme dans l'ensemble du réseau généraliste de diffusion, en France et en tournées à l'étranger.*

*Dès 2006, le Ministère de la culture et de la communication dégage des crédits pour lancer cette action qui se traduira, dans un premier temps, par la constitution d'un cahier des charges et d'une équipe.*

## **Fiche 9 - Favoriser les résidences chorégraphiques**

*Le développement des résidences est une priorité pour le ministère de la culture et de la communication. Les compagnies de danse doivent être soutenues en production mais elles ont également besoin d'avoir un accès à des plateaux et des espaces de travail. Favoriser les résidences ne répond pas seulement à cet enjeu, c'est également croiser les enjeux de types de structures – compagnie et théâtre – qui s'accordent pour un objectif commun : la rencontre du public avec la création chorégraphique. L'élaboration en cours d'une circulaire devrait fixer clairement les règles de ce compagnonnage et ouvrir les résidences sur un partage accru et constructif des outils de production et de diffusion*

Les résidences chorégraphiques sont organisées au sein des lieux pluridisciplinaires labellisés par le ministère de la culture ; parallèlement les Directions régionales des affaires des affaires culturelles affectent des crédits pour co-financer des résidences au sein des théâtres de ville ou d'autres organismes tels que les ADDM ou les ARDM. Ces politiques sont menées en partenariat avec les collectivités locales.

Outre leur mission principale d'accueil de spectacles, les scènes nationales s'engagent en production. Après les compagnies théâtrales, ce sont les compagnies chorégraphiques qui sont le plus sollicitées pour s'inscrire dans la vie de ces maisons. Ainsi sur la saison 2001/2002, 27% des résidences organisées par les scènes nationales étaient chorégraphiques. Les scènes conventionnées danse se distinguent également pour l'accompagnement qu'elles apportent aux compagnies.

*Le ministère de la culture enverra prochainement une circulaire à l'attention des DRAC qui servira de références pour tous les types de structures et de compagnies qui s'engagent dans ce type de partenariat. Le terme de résidence est trop souvent synonyme d'une présence trop éphémère alors qu'il doit s'entendre comme un réel partage des outils de production et de diffusion.*

### **Les objectifs**

Cette circulaire a pour objet de clarifier la typologie des résidences mises en œuvre dans le domaine du spectacle vivant et d'énoncer un cadre qui garantisse une collaboration durable et fructueuse pour chacun des partenaires, la clarification des objectifs partagés en commun, le respect de règles déontologiques. Ce texte a été soumis à concertation auprès des syndicats représentatifs de la profession.

La circulaire prévoit de concentrer les aides sur trois types de résidences :

- la résidence de création et d'expérimentation,
- la résidence de diffusion territoriale,
- la résidence association.

Une action d'aide à la résidence doit remplir plusieurs conditions :

- un cadre contractuel qui définit formellement l'objet, la durée et les moyens matériels nécessaires à sa réalisation ;
- la mise à disposition de lieux de travail adaptés à l'activité ;
- elle repose, dans son principe, sur une logique de partenariat à partir de la reconnaissance des objectifs de chacun et de la clarification des enjeux communs, en particulier dans les actions de rencontre avec le public.

## **Panorama des résidences sur la saison 2004-2005**

### **▪ Alsace**

Scène conventionnée Pôle Sud (Strasbourg) : Compagnie *Toujours après minuit*, puis en 2005 Compagnie *Olga Mesa*

ENMDT de Mulhouse : Compagnie *Pierre-André Petit* (résidence courte).

ADIAM 67 : Compagnie *Mana* (Alain Imbert) contrat-mission

Atelier du Rhin : Compagnie *Dégadézo* (Antje Schur / Régine Westenhoeffer)

### **▪ Auvergne**

Théâtre de Saint Flour : résidence de la compagnie de *Bruno Pradet*

Scène nationale de Clermont-Ferrand : résidence de la compagnie de *Yan Ravalland*

### **▪ Basse-Normandie**

*Mortagne sur Perche* : compagnie *Wayne Barbaste* ;

*Festival de Falaise* : compagnie *Rascalou Nam*.

### **▪ Bourgogne**

Résidences pilotées par les associations départementales : en Saône-et-Loire, résidence mission de la compagnie de *Stéphanie Aubin* ; en Côte D'or, résidence de *Christine Bastin* ; dans l'Yonne, résidence de *Dominique et Françoise Dupuy*.

Scène nationales : résidence de *Carolyn Carlson* à la scène nationale du Creusot, résidence de *Nathalie Pernette* à Mâcon.

Résidence d'*Olivia Grandville* à l'Espace des Arts (Châlons sur Saône).

Résidence de la compagnie *Les alentours rêveurs*, chorégraphe *Serge Ambert* à l'Abbaye de Corbigny.

### **▪ Bretagne**

Grand Théâtre de Lorient : résidence de la compagnie de *Patrick Le Doaré*

Le Quarz de Brest : les compagnies de *Christian Rizzo* et *Benoît Lachambre*

TNB à Rennes : la compagnie *FV de François Verret*

Morlaix : la compagnie *Tango Sumo*

### **▪ Champagne-Ardenne**

Le Manège, scène nationale de Reims : Compagnie *Rachid Ouramdané* puis en 2005 compagnie de *Kitsou Dubois*.

Grand Théâtre de Reims : *Ballet de Biarritz* (direction *Thierry Malandain*)

La Madeleine à Troyes : Compagnie *Hervé Diasnas*

Résidences organisées par la DRAC : Compagnie *L'arbre du Voyageur* (Doriane Larcher) en Haute-Marne et la compagnie *Trafic de Style* (Sébastien Lefrançois) dans la Marne.

### **▪ Franche-Comté**

Scène nationale de Besançon : résidence de la compagnie *Nathalie Pernette*.

### **▪ Guadeloupe**

La chorégraphe *Léna Blou* est associée au Centre des Arts de Pointe-à-Pitre.

### **▪ Guyane**

Résidence mission de la compagnie *Antipode*, chorégraphe : *Norma Claire*

### **▪ Haute-Normandie**

Scène nationale de Dieppe : résidence de la compagnie de *martine Pisani*

### **▪ Île-de-France**

Scène nationale de Saint Quentin en Yvelines : résidence de la compagnie d'*Olivia Grandville*

Université de Paris X/ Nanterre : résidences des compagnies de *Jean Gaudin* et *Toméo Verges*

Centre Culturel Aragon à Tremblay en France : résidence de la compagnie *La Folia*, *Christine bastin*

Théâtre de Cachan : résidence de la compagnie *Dominique Rebaud*

Centre des bords de Marne : résidence de la compagnie *Les Fêtes Galantes* de *Béatrice Massin*

Scène nationale de Cergy-Pontoise : résidence de la compagnie *FV de François Verret*

Théâtre Paul Eluard à Bezons : résidences des compagnies de *Christie Lehuédé*, *Brigitte Set* et *Roset Montllo*, la compagnie *Modus Vivendi*

### **▪ Limousin**

Scènes conventionnées danse – Centre culturel *Jean Gagnand* à Limoges : CCN de Nantes/ *Claude Brumachon* et *Benjamin Lamarche*, Compagnie *Recherches chorégraphiques*/ *Nieke Swennen*, Compagnie *Lili Catharsis*/ *Catherine Vergne* et *Pierre-Charles Durouchoux*

Scènes nationale d'Aubusson : Compagnie Booyzie Cekwana

▪ **Nord/Pas de Calais**

Scène conventionnées Le Vivat : résidences courtes au fil de la saison dont Thomas Lebrun, Laure Bonicel...

Danse à Lille (Roubaix) : résidences de Jean-Luc Caramelle

Ecole du Fresnoy : résidence de recherche d'Alain Buffard

▪ **Pays de la Loire :**

Scènes conventionnées : L'Espal (Le Mans), Compagnie de l'Entre-Deux (Daniel Dobbels) artiste associé, compagnie Pequod

L'Entracte (Sablé-sur-Sarthe) : Compagnie l'Eventail (Geneviève Massé) artiste associé

L'Onyx (Saint Herblain) : Gianni Joseph, Compagnie Quidam (François Grippeau), Esther Aumatell, François Ripoche (création pluridisciplinaire musique jazz- danse hip pop), CSV 451 (Christian et François Ben Haïm)

Scènes nationales : Le Manège (La Roche-sur -Yon) Fabrice Lambert, résidence pluriannuelle

▪ **Picardie**

Scènes conventionnées : la compagnie Iakoma de Pal Frenak à la Faïencerie de Creil

La compagnie Le Guetteur de Luc Petton aux Scènes d'Abbeville, la compagnie Josefa à la Manufacture à Saint Quentin

Plusieurs résidences sur l'année organisées par la « scène conventionnée pour les résidences danse » à l'Echangeur de Fere-en-Tardennois

▪ **Poitou-Charentes**

Scène nationale d'Angoulême : Compagnie Etrange (Alcide Valentès)

Scène nationale de Niort : Compagnie E.GO (Eric Mezino)

Scène conventionnée de Rochefort : Compagnie Pyramide

Théâtres de Rouillac (Hors-Série), de l'Île de Ré (La Maline) et de Bressuire : les compagnies : Pic la Poule, Lili Catharsis et Julie Dossavi.

Résidence en milieu rural menée par la compagnie Les Clandestins (Odile Azagury)

▪ **Provence/Côte d'Azur**

Résidence d'Implantation de la compagnie Système Castafiore (Marcia Barcellos et Karl Biscuit)

Résidence mission de la compagnie Traits de Ciel

Résidence de création de la compagnie de Thierry Thieu Niang au Théâtre de l'Olivier à Istres

▪ **Rhône-Alpes**

Scènes nationales : résidence de la compagnie La Baraca du chorégraphe Abou Lagraa à la scène nationale d'Annecy

La compagnie Gambit au Théâtre des Aires (26), la compagnie Malka à La Rampe d'Echirolles (38), la compagnie Teatri del Vento à l'Esplanade de Saint Etienne (42), le chorégraphe Yuval Pick au Toboggan à Decines (69), la compagnie de Denis Plassard au Dôme Théâtre à Alberville (73).

## **Fiche 10 - L' « accueil-studio », une mesure phare au service des Centres Chorégraphiques Nationaux et des Centres de Développement Chorégraphique**

*Les missions des CCN sont en continuelle évolution. Ils prennent une part de plus en plus importante dans l'accompagnement des artistes indépendants. Certains CCN, n'ayant pas en charge une saison chorégraphique, se sont même engagés dans une action d'accueil de spectacles en créant des temps forts organisés au sein de leur équipement ou en partenariat avec des théâtres. Ils contribuent ainsi à l'élargissement du public et à une meilleure circulation des œuvres. Les missions que se sont assignées les Centres de Développement Chorégraphique poursuivent le même objectif. Ainsi le ministère de la culture et de la communication va permettre aux CCN d'avancer dans leur projet d'accueil de spectacles pendant que les CDC se voient attribuer l'enveloppe « accueil-studio ». D'autre part, le ministère de la culture et de la communication engagent les CCN à jouer un rôle plus actif dans l'accompagnement des jeunes créateurs.*

### **Attribution de l'enveloppe « accueil-studio » aux Centre de Développement Chorégraphique**

*Le ministère de la culture et de la communication veut renforcer l'action des Centres de Développement Chorégraphique en leur attribuant dès 2006 – à l'instar de ce qui est déjà pratiqué pour les CCN – l'enveloppe « accueil-studio » (45 000 €). Les CDC pourront articuler production et diffusion. D'autre part, certains CDC vont prochainement accéder à des équipements qui leur permettront d'accueillir en permanence des compagnies.*

### **Accompagner la programmation de spectacles**

*La plupart des CCN organisent des manifestations afin de proposer à leur public le résultat des travaux des compagnies qu'ils accueillent. Les compagnies de leur côté ont besoin d'être épaulées pour promouvoir leurs créations. Enfin les CCN peuvent faire levier pour qu'un théâtre s'ouvre davantage à la danse et ils peuvent être prescripteurs en termes de choix artistiques. Ainsi les CCN qui le souhaitent pourront dorénavant solliciter un complément d'aide afin de contribuer à l'accueil de spectacles de danse dans leur zone d'implantation.*

*Ces projets seront accompagnés en fonction de leur envergure et du contexte local. Dans tous les cas, ces nouvelles actions ne doivent pas entraver l'équilibre financier des productions du directeur-chorégraphe.*

*Les CCN organisant des temps forts ou des saisons chorégraphiques : le CCN d'Aix-en-Provence, le CNDC d'Angers, le CCN de Tours, le CCN de Nantes, le CCN d'Orléans, le CCN de Rennes associé à la manifestation « Mettre en scène » pilotée par le TNB, le Ballet Atlantique à La Rochelle, le CCN de Roubaix, bientôt le CCN de Caen, le CCN du Havre. Parallèlement tous les CCN organisent des présentations publiques des compagnies en création et de leurs propres productions*

### **Accompagner le parrainage**

*De même qu'il est nécessaire d'accompagner le jeune interprète vers la professionnalisation, il est souhaitable que les artistes souhaitant engager des « essais » chorégraphiques s'appuient sur une structure déjà existante pour entreprendre leur expérience. Les CCN et les compagnies conventionnées peuvent jouer un véritable rôle « d'aînés ». L'accueil-studio offre un espace idéal pour développer ce type de parrainage et ces structures sont encouragées à prendre en charge directement les premières expériences. Plusieurs CCN le font déjà. L'Etat peut accompagner*

*financièrement les CCN qui souhaitent s'y consacrer. De même, une aide spécifique peut être accordée aux compagnies conventionnées qui souhaitent être le levier d'une nouvelle aventure artistique. Cette formule évitera aux jeunes créateurs de créer leurs propres supports juridiques dès les prémisses de leur parcours.*

*Cet engagement étant conclu sur les bases d'une rencontre artistique, le chorégraphe de la structure porteuse devrait s'impliquer dans un rôle de regard extérieur, sorte de tuteur bienveillant au service des jeunes générations.*

## **Fiche 11 - Accroître les aides aux compagnies indépendantes**

*La vitalité artistique d'une discipline repose sur la diversité des démarches artistiques. Les compagnies jouent donc un rôle fondamental à la fois en termes de propositions artistiques mais également « d'aménagement chorégraphique » du territoire.*

*Le nombre des compagnies sur le territoire est aujourd'hui estimé à 600. En 2005, 224 d'entre elles étaient soutenues par le ministère de la culture pour un montant total de 6 109 553€.*

*La déconcentration des crédits dévolus à la création chorégraphique a eu un effet positif en permettant un meilleur repérage et un suivi plus performant des équipes : en 1998, les DRAC subventionnaient 107 compagnies pour une enveloppe globale de 2 433 849 €.*

*Ainsi, en six ans le nombre d'équipes aidées a doublé et les crédits dévolus aux compagnies a progressé de 150%.*

*Depuis 2000, le nombre d'équipes aidées par le ministère de la culture est relativement stable avec un taux de renouvellement annuel de l'ordre de 10%. Ce qui laisse à penser qu'un repérage exhaustif s'accomplice.*

*D'autre part, la déconcentration a permis d'amorcer un rééquilibrage en faveur des régions.*

*Ainsi, en 1998, les compagnies franciliennes représentaient 40% du nombre total des équipes aidées cette année-là (soit 42 sur 107), pour 29% en 2004 (62 sur 214).*

### **Les procédures d'aide à la création chorégraphique et l'accroissement des moyens**

*L'attribution d'une subvention est assujettie à une évaluation technique et artistique des activités de la compagnie. Pour ce faire, les DRAC s'appuient sur l'avis d'une commission consultative.*

*Au cours de l'année 2003, une évaluation de ces commissions et des procédures d'aides à la création chorégraphique a été menée afin de faire un premier bilan après cinq ans de mise en application de la déconcentration. Il en ressortait :*

*- qu'il n'était pas nécessaire de modifier l'architecture des aides (aide au projet – aide à la compagnie – conventionnement) ; par contre une nouvelle aide a été mise en œuvre en 2004. Elle consiste à verser une subvention complémentaire permettant aux compagnies ayant déjà obtenu une aide sur un projet de l'exploiter la saison suivante ; Cette disposition a rencontré un bon écho auprès des DRAC et des équipes puisque dès 2004, 12 subventions de ce type ont été attribuées. **Cette mesure doit être intensifiée car une circulation plus large et une réelle exploitation des créations est un enjeu majeur pour l'art chorégraphique.***

*- que le système de l'interrégionalité devait être conservé afin de maintenir dans chaque commission une masse critique nécessaire à la tenue de débats contradictoires. Par contre, l'effectif des experts a augmenté pour multiplier les regards sur les démarches artistiques.*

*Les danseurs exercent leur métier dans une plus grande fragilité encore que dans d'autres domaines artistiques<sup>2</sup>. Ainsi le ministère chargé de la culture souhaite conforter leurs moyens en permettant notamment de meilleures conditions d'emploi et des contrats d'engagement sur des périodes plus longues. La rémunération des périodes de répétition doit être intégralement prise en compte. De même, la structuration des compagnies doit être consolidée grâce à la permanence du personnel administratif. Le ministère de la culture et de la communication va poursuivre son effort visant à accroître les aides accordées aux compagnies de danse.*

*En 2005, les subventions attribuées aux compagnies prennent en compte la priorité faite à l'emploi grâce à un accroissement des moyens.*

<sup>2</sup> Voir N° 142 – Développement culturel : « Les danseurs » - Novembre 2003 – Département des Etudes et de la prospective, Ministère de la Culture et de la Communication

	2004	Montant total (€)	2005	Montant total (€)
Compagnies conventionnées	23	1 992 569	30	2 598 000
Aides aux compagnies	52	1 768 953	57	1 874 054
Aides au projet	127	1 614 765	120	1 483 400
Aides complémentaires	12	215 500	16	154 099
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>5 591 787</b>	<b>224</b>	<b>6 109 553</b>

### **Le développement des conventionnements**

Les conventionnements pluriannuels permettent à des compagnies d'envergure nationale et internationale d'être soutenues dans la durée et de développer harmonieusement leur démarche artistique. Les conventionnements se sont développés passant de 7 en 1998 à 30, sept ans plus tard. Certaines compagnies concernées ont trouvé un écho auprès de collectivités territoriales et s'appuient également sur elles pour structurer leur compagnie. D'autres sont plus nomades et donc plus dépendantes de l'Etat. Ces compagnies aux compétences professionnelles solides participent activement à la vie chorégraphique et ont un rôle structurant au plan national.

Depuis 2004, l'enveloppe attribuée aux équipes conventionnées est de 240 000 € pour trois ans ce qui permet à des compagnies de signer une convention sans atteindre nécessairement la somme de 80 000 € (plancher conseillé dès la première année du conventionnement).

Liste des compagnies conventionnées en 2005 :

K. Attoun/ E. Mezzoni	80 000 €	Hervé Diasnas	80 000€	Rachid Ouramdane	80 000 €
Georges Appaix	120 000 €	Pal Frenak	60 000 €	Nathalie Pernette	80 000 €
Odile Azagury	110 000 €	Michel Kélémenis	106 500 €	Denis Plassard	65 000 €
M. Barcello/ K Biscuit	76 000 €	Daniel Larrieu	140 000 €	François Raffinot	80 000 €
Christiane Blaise	90 000 €	Yann Lheureux	80 000 €	Christian Rizzo	80 000 €
Dominique Boivin	135 000 €	Heddy Maalem	90 000 €	Jackie Taffanel	115 000 €
H. Cathala/ F. Ramalingo	80 000 €	Marie-Geneviève Massé	72 500 €	Didier Théron	93 000 €
B. Charmatz/D Chamblas	83 000 €	Béatrice Massin	80 000 €	Mark Tompkins	100 000 €
Paco Décina	90 000€	Mourad Merzouki	65 000 €	Loïc Touzé	80 000 €
Andy De Groat	19 500 €	Frank Micheletti	60 000 €	François Verret	110 000 €

## **Fiche 12 - L'aide aux écritures chorégraphiques, une nouvelle approche de la création**

*L'aide aux écritures chorégraphiques doit permettre de tenir compte de la nécessité pour les artistes d'entrer dans de nouveaux processus de travail dans le but d'alimenter leur créativité et de contribuer au renouvellement des formes.*

*Dès 2006, le ministère de la culture et de la communication souhaite, en accord avec Françoise et Dominique Dupuy, que certaines périodes d'expérimentation aidées par le biais de « l'aide aux écritures chorégraphiques » se déroulent en accueil au sein du Mas de la Danse renforçant ainsi son action au service de la recherche.*

### **La procédure**

*Le projet doit être piloté par un artiste chorégraphique expérimenté, qui peut éventuellement s'adjointre des collaborations extérieures (ethnologue, sociologue, linguiste, musicologue, notateur...). Cette aide est versée sous forme de bourse.*

*Quels que soient les enjeux esthétiques, pour être soutenus, les projets doivent avant tout justifier d'une exigence particulière quant à la formalisation des problématiques qu'ils mettent en jeu. Il peut s'agir d'interroger plus spécifiquement un des éléments constitutifs d'une composition chorégraphique, d'engager une investigation au croisement de pratiques de styles différents, de confronter plusieurs savoir-faire dans un processus de travail collégial ou encore d'expérimenter la pluridisciplinarité. Les enjeux doivent s'inscrire à un moment particulier du parcours de l'artiste. Les projets à dimension patrimoniale peuvent être soutenus s'ils relèvent d'une démarche innovante. Différente dans son principe de l'aide à la création chorégraphique, cette aide est attribuée indépendamment de celle-ci.*

*Le bureau des écritures et de la recherche de la DMDTS est chargé de l'organisation de la commission nationale consultative de l'aide aux écritures chorégraphiques. Cette commission est composée d'artistes et de chercheurs issus notamment du milieu universitaire.*

*L'expérimentation peut s'étaler sur plusieurs mois et sur plusieurs périodes, mais doit être menée dans l'année suivant l'obtention de l'aide. Elle doit déboucher sur un « rendu d'expérience » qui se déroule dans le second trimestre de l'année et est organisée avec la participation du Centre National de la Danse.*

### **Artistes soutenus au titre de l' « aide aux écritures chorégraphiques » depuis 2002 :**

*Muriel Piqué, Catherine Contour, Anne Collod, Rita Quaglia, Laura de Nercy, Lionel Hoche, Dominique Jegou, Ingeborg Liptay, Enora Rivière, Christine Bayle, Nathalie Collantes, Frédéric Gies et Frédéric de Carlo, Myriam Gourfink, Emmanuelle Huynh, Pascale Houbin, Yan Lheureux, Christine Quoiraud, Michèle Rust, Dominique Brun, Annette Ledy, Claire Jenny, Christian Bourigault et Sylvie Garot, Jean-Christophe Boclé, Olivier Gelpe et Christine Burgos, Sylvain Prunenec, Georges Sifianos, Julie Nioche, Alain Michard, Gisèle Vienne, Kitsou Dubois, Kilina Cremona, Pedro Pauwels, Myriam Dooge, Jennifer Lacey, Cécile Proust.*

## **Fiche 13 - Favoriser le soutien aux démarches innovantes : la rencontre de la danse avec les nouvelles technologies**

*L'apport des nouvelles technologies permet aux artistes chorégraphiques de créer de nouveaux types d'œuvres. La danse, art pluridisciplinaire par excellence s'est emparé depuis plusieurs années du fantastique terrain d'expérimentation offert par le numérique. Les créations chorégraphiques sont en particulier parmi les bénéficiaires privilégiés du DICREAM.*

Les apports de la technologie à la danse sont multiples :

- Merce Cunningham a ouvert la voie de l'utilisation des logiciels de composition (Life Forms est le plus connu), leurs utilisations offrent de nouvelles ressources en travaillant au croisement entre élaboration de règles et données aléatoires. La chorégraphe Myriam Gourfink pousse l'expérience au delà en inventant un système simplifié de notation de la danse qui permet aux interprètes de lire la danse en direct sur le plateau.
- D'autres expériences consistent à créer des parallèles et des résonances entre la composition musicale et chorégraphique par le biais de systèmes informatiques (tel est le cas de Gabriel Hernandez). Les expériences les plus complexes sont celles qui utilisent les capteurs pour créer une interactivité avec le corps et le son voire l'image. Franck II Louis expérimente actuellement une composition sonore exécutée par les mouvements du corps.
- D'autres encore jouent avec des images : pour la pièce « N », Angelin Preljocaj a collaboré avec le groupe Synthesis Granular et a introduit l'image de clones dans son spectacle. Le démarches artistiques des Corsino s'inscrit également dans ce registre.
- La captation et la projection en direct puis l'intervention en temps réel sur les images captées permettent des jeux dramaturgiques étonnantes. Rachid Ouramadane utilise ces techniques.

Les champs d'investigation sont encore vastes car si certains chorégraphes sont tentés par l'utilisation des nouvelles technologies c'est qu'elles permettent de nombreuses expériences à partir des fondamentaux de la danse : perception du corps, spatialisation, rapport à la musique.

### **Des dispositifs au service des artistes travaillant avec les nouvelles technologies**

*Le fonds du DICREAM permet d'aider des artistes qui travaillent à la rencontre de l'art et des nouvelles technologies. Le Centre National du Cinéma a en charge la gestion de ce fonds qui est également alimenté par les administrations centrales du ministère de la culture, notamment la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles. Plusieurs commissions se tiennent chaque année et trois types d'aides sont attribués : l'aide à la maquette, l'aide à la production et l'aide aux manifestations d'intérêt national.*

*Le DICREAM appuie également le démarrage de manifestations qui promeuvent la rencontre des arts et de la technologie. Ainsi, le fonds a apporté son soutien aux « Bains numérique #1 », rencontres internationales de la scène numérique consacrées au croisement entre danse et nouvelles technologies. Cette manifestation se déroulera du 13 au 15 octobre 2005 au Centre des Arts d'Enghien-les-Bains.*

*De 2002 à 2004, le DICREAM a participé à la réalisation de 51 projets chorégraphiques pour un montant total de 460.000 €.*

**Aide à des établissements accueillant en résidence** des artistes œuvrant à la rencontre entre la danse et l'image :

- Le Centre Chorégraphique National du Havre a reçu le soutien de la DRAC Haute-Normandie pour s'équiper d'un matériel permettant de traiter l'image. Celui-ci est à disposition à la fois d'Hervé Robbe et des compagnies accueillies en résidence au CCN.
- L'Ecole du Fresnoy (Studio national des arts contemporains) situé à Tourcoing accueille désormais chaque année un chorégraphe pour mener un projet. La résidence est co-financée par le ministère de la culture et de la communication. Une commission constituée de spécialistes et de professionnels de la région sélectionne le projet qui sera soutenu par le Fresnoy mais qui aura également vocation à tourner dans les structures régionales.

# **Favoriser l'accès à la danse et son rayonnement**

## **1. La diffusion**

**Fiche 14 : Renouveler les conditions de la rencontre entre la danse et le public**

**Fiche 15 : Une ouverture croissante des scènes nationales à la danse**

**Fiche 16 : Le développement du programme des scènes conventionnées**

**Fiche 17 : Favoriser une plus grande offre de spectacles sur Paris**

**Fiche 18 : Développer les tournées internationales**

## **Fiche 14 - Renouveler les conditions de la rencontre entre la danse et le public**

*Donner à voir plus de spectacles, pendant des périodes plus longues, dans davantage de théâtres, de lieux et de manifestations, porter la danse à travers le territoire : mieux diffuser la danse est une priorité absolue du ministère de la culture et de la communication.*

*L'ouverture croissante des scènes nationales à la danse, le développement du programme des scènes conventionnées, la présence affirmée de la danse sur les scènes parisiennes constituent d'ores et déjà des avancées considérables. La souplesse, l'ouverture et la capacité d'adaptation de l'art chorégraphique incitent à renouveler encore les conditions de la rencontre entre la danse et le public.*

*Dès les prochains mois, l'action du ministère s'enrichira de nouveaux dispositifs déployés selon 3 axes : un soutien au réseau des « petites scènes ouvertes », la création d'un nouveau festival s'inscrivant dans le cadre général de la pérennisation du soutien aux festivals et de nouveaux modes d'intervention pour l'ONDA.*

### **Le soutien aux « Petites scènes ouvertes » à compter de l'année 2006**

*A compter de 2006, le ministère de la culture et de la communication apportera son soutien à la structuration du réseau des « Petites scènes ouvertes ».*

*Constitué en 2000, celui-ci comporte aujourd'hui 6 relais qui, par leur action concertée, visent notamment à favoriser la circulation de compagnies émergentes dans d'autres régions que celles où elles sont installées. Il s'agit de :*

- « Journées Danse Dense » à Pantin,
- « Danse à tous les étages » à Rennes,
- « Les éclats chorégraphiques » à La Rochelle,
- « Danse à Lille » au CDC de Roubaix,
- « L'Etoile du Nord » à Paris,
- et du Festival Off de Montpellier.

*Les résultats encourageants obtenus par ce réseau trouveront dans l'appui du ministère les moyens d'une consolidation indispensable à l'intégration de nouveaux relais.*

### **La création d'un festival dévolu à la danse jazz , à Mortagne-sur-Perche, en octobre 2005...**

*En 2003, la DMDTS a commandé à Odile Cougoule une étude sur l'état de la danse jazz sur l'ensemble du territoire français dans les domaines de la création, de la diffusion, de la formation et de la culture chorégraphique.*

*Les constats et propositions énoncés par l'étude ont conduit le ministère à entreprendre une action pour dynamiser la création en danse jazz.*

*En effet, dans le domaine de l'enseignement initial et de la pratique en amateur, la danse jazz occupe en France la première place par le nombre de pratiquants, de même qu'elle rassemble le plus de candidats à la préparation au Diplôme d'Etat de professeur de danse. Si les danseurs professionnels sont au plus haut niveau, trop peu de créateurs émergent pour donner toute sa visibilité à cette danse à la forme spectaculaire. La volonté du ministère est donc d'initier les mesures nécessaires pour pallier la distorsion entre la pratique de cette danse et son impact sur la plan de la création.*

*La première édition du Festival de Mortagne-sur-Perche (Orne) se déroulera du 27 au 29 octobre 2005 en liaison avec la scène nationale d'Alençon et la cinémathèque de la Danse (pour un cycle sur les origines de la comédie musicale).*

*Pendant trois jours se succéderont les chorégraphies de Raza Hammadi, Wayne Barbasse, Bruce Taylor, patrice Valero, Bela Foldi.*

*En 2006, le ministère confortera ce festival afin de pérenniser son action.*

## **... dans le cadre de la pérennisation du soutien apporté aux festivals consacrés à la danse.**

Les festivals sont les vecteurs indispensables à la dynamique de la création. Ils sont les promoteurs de la création française auprès des professionnels étrangers qui sont nombreux à les fréquenter. Parallèlement ils font découvrir au public français les compagnies étrangères souvent les plus singulières. La **Biennale Internationale de la Danse de Lyon** dirigée par Guy Darmet, dont les thématiques renvoient à des zones géographiques, est un rendez-vous à la fois populaire et d'un haut niveau artistique. **Montpellier Danse** conjugue la découverte et des créations de chorégraphes de renommée internationale, tout comme **Danse à Aix** et le **Festival d'Uzès**, qui mettent en perspective la rencontre entre des compagnies françaises et étrangères. **Les rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis** poursuivent leur vocation internationale tout en faisant la promotion chaque année de créations d'auteurs français. L'accent est mis sur les œuvres pluridisciplinaires au croisement avec les arts plastiques et le multimédia.

D'autres festivals plus récents jouent également un rôle structurant comme **Faits d'hiver** (Paris) qui permet à des compagnies « intermédiaires » souvent venues des autres régions de rencontrer le public parisien, et, en juillet 2005, la première édition des « **Etés de la Danse à Paris** » a prouvé qu'un public nombreux pouvait être mobilisé à Paris, au cœur de l'été, pour assister à la représentation de grands ouvrages néoclassiques servis par une compagnie d'excellence.

## **De nouveaux modes d'intervention pour l'ONDA : « les séries » et « les tournées territoriales »**

*L'ONDA intervient pour favoriser la circulation des spectacles en France sous la forme de garanties financières attribuées aux structures de diffusion.*

En 2004, l'ONDA a attribué 338 garanties financières concernant 526 représentations de spectacles de danse pour un montant global de 622 650 euros, ce qui représente 25,36% du montant total des garanties versées sur l'année, toutes disciplines confondues.

*L'action de l'ONDA en faveur de la danse sera renforcée par le recours à deux nouveaux modes d'intervention :*

- « **Les séries** ». Ce dispositif est destiné à soutenir les théâtres qui programmement un spectacle chorégraphique au moins deux fois consécutivement dans un même lieu, ce minima étant de trois représentations consécutives si le programmateur est un festival. Financièrement cette aide se traduit par un apport supplémentaire de 25%, calculé sur la base de la garantie financière classique accordée par l'ONDA à la structure de programmation. Cette aide répond plus particulièrement à la nécessité de diffuser les spectacles chorégraphiques sur des périodes plus longues, ce qui renforce à la fois la durée de vie des spectacles et leur impact sur le développement du public.
- « **Les tournées territoriales** ». Cette mesure vise à soutenir la diffusion d'une compagnie sur un territoire géographique cohérent impliquant trois structures de diffusion au minimum. Elle intervient notamment sur la partie concernant les coûts de transport.

*En outre, les structures situées en Ile-de-France peuvent désormais bénéficier des garanties de l'ONDA pour la diffusion de spectacles des compagnies franciliennes, à condition de programmer cinq représentations au minimum ou six dans le cas d'une tournée partagée entre deux lieux.*

*L'ensemble de ces nouveaux dispositifs répond à des problématiques sensibles en matière de diffusion de la danse : il s'agit de montrer plus de spectacles pendant des périodes plus longues, afin de garantir une plus grande durée de vie aux œuvres, tout en élargissant le public. Il s'agit également de mieux accompagner la présence de la danse dans les programmations des saisons des théâtres par une diffusion plus cohérente sur les territoires.*

## **Fiche 15 - une ouverture croissante des scènes nationales à la danse**

*Le réseau des scènes nationales est un outil privilégié de l'action du ministère de la culture et de la communication dans le domaine de la diffusion. Il importe que la danse occupe une place importante dans la programmation de ces théâtres à vocation pluridisciplinaire, cet art ne disposant pas, comme d'autres expressions du spectacle vivant, d'un réseau de salles qui lui soient dévolues. Conscient de cet enjeu, le ministère de la culture et de la communication veille à une présence accrue de la danse au sein des scènes nationales.*

*Le réseau des scènes nationales aujourd'hui constitué de 69 établissements qui a vocation à proposer au public une programmation pluridisciplinaire..*

*Les scènes nationales, à la suite des maisons de la culture et les centres d'action culturelle, ont joué un rôle majeur afin que la danse soit présente sur l'ensemble du territoire et soit connue du grand public.*

*Certaines d'entre elles ont fait de la danse l'un des axes principaux de leur programmation: le Quartz de Brest, la Maison des Arts de Créteil, la Halle aux Grains à Blois, DSN à Dieppe, la scène nationale de Cergy-Pontoise, celle de Saint Quentin en Yvelines, celle d'Annecy... Certaines scènes nationales organisent chaque année des festivals qui conjuguent création et innovation et bénéficient d'un rayonnement national.*

*Néanmoins, la place de la danse au sein des différentes scènes nationales est contrastée, du fait de plusieurs paramètres: les caractéristiques de la salle, le contexte local et le projet artistique mené par le directeur.*

*Une récente étude menée par la DMDTS, fondée sur la comparaison des saisons 1998/1999 et 2001/2002 révèle des évolutions. La danse est plus présente sur les scènes nationales passant de 16,60% à 19% de la programmation de spectacles et de 12,35 % à 13,80% des représentations pour un volume relativement stable d'activités. Ces données traduisent une progression satisfaisante en termes de volume mais un engagement encore insuffisant en termes de séries. D'autres constats infirment certains a priori : les propositions sont multiples témoignant même d'un certain éclatement, le coût des spectacles de danse affiche un taux de recouvrement équivalent aux autres disciplines.*

*La danse n'étant pas dotée de salles qui lui soient dédiées, la circulation des œuvres repose sur les scènes généralistes pour l'exploitation des spectacles et la rencontre du public. Ainsi la présence de la danse au sein des scènes nationales doit continuer de progresser. Afin que la pluridisciplinarité soit mieux prise en compte, le ministère de la culture en dialogue avec les autres collectivités concernées, agit sur plusieurs paramètres :*

- préalablement à la nomination d'une nouvelle direction : appréciation du contexte afin de définir éventuellement la dominante de la scène nationale. C'est ainsi que les scènes nationales de Reims et de Marseille ont été orientées vers la danse ;
- lors du recrutement des directeurs, l'aspect pluridisciplinaire de leur projet est déterminant, de même lors de la rédaction de leur contrat d'objectif et de l'évaluation qui en est faite ;
- afin de diversifier le profil des professionnels qui postulent à la direction d'une scène nationale, la DMDTS mène une étude visant à définir les contours d'une formation menant à la direction de projets artistiques et culturels. Cette formation offrirait à des danseurs la possibilité de développer des compétences leur permettant d'accéder, à un moment de leur carrière, à la direction de ce type d'établissements ;
- il est demandé aux scènes nationales voisines d'un centre chorégraphique national d'entamer des collaborations plus fréquentes ;
- les résidences de compagnies indépendantes dans les scènes nationales sont encouragées et soutenues financièrement par le ministère de la culture et de la communication.

## **Fiche 16 - Le développement du programme des scènes conventionnées**

*Les théâtres de ville sont d'importants vecteurs de la diffusion du spectacle vivant sur tout le territoire national. Les ouvrir davantage à la danse, en favorisant l'émergence de programmes construits autour d'un projet chorégraphique, reste une motivation forte du ministère de la culture et de la communication qui veillera à étendre, dans les prochaines années, le réseau déjà important des « scènes conventionnées danse ».*

*Afin de favoriser la présence de la danse dans les théâtres de ville et de développer la diffusion de l'art chorégraphique, le ministère de la culture et de la communication a mis en place dès 1998 des « Plateaux danse » relayés à partir de 1999 par le programmes des scènes conventionnées (circulaire du 5 mai 1999) construit sur le même principe : aider un théâtre à développer un axe de sa programmation et à accompagner des artistes dans une discipline en particulier, à moins qu'il ne s'agisse d'un axe singulier et commun à toutes les disciplines (par exemple : en direction du jeune public). Les DRAC établissent une convention avec ces lieux d'accueil qui conjuguent l'élaboration d'une programmation de qualité avec la volonté de développer la danse sur un territoire donné. Il s'agit d'un soutien à des actions identifiées et non d'une aide au fonctionnement.*

*Que le conventionnement soit signé exclusivement pour la danse ou en associant une autre discipline, ces théâtres jouent un rôle important pour le développement de l'art chorégraphique, notamment au plan local. Sur 76 scènes conventionnées ou en cours de conventionnement, 30 le sont au titre de la danse, soit plus d'un tiers.*

*Parmi les scènes conventionnées pour la danse certaines se consacrent depuis plusieurs années à cette action et jouent désormais un rôle moteur dans leur région : le Vivat d'Armentières, l'Arsenal de Metz, Pôle Sud à Strasbourg pour qui l'aménagement de nouveaux studios permet d'amplifier son action en termes de résidence. D'autres ont choisi de porter leur attention sur un genre peu soutenu encore : le centre culturel de Sablé sur Sarthe, scène conventionnée musique et danses anciennes.*

*Le 13 septembre 2005, la signature de la convention avec le Théâtre Rive Gauche à Saint Etienne du Rouvray (dans l'agglomération de Rouen) est intervenue.*

*La signature de la convention avec le Théâtre de Chartres dans la région Centre doit intervenir prochainement.*

*En 2005, également, le théâtre de la Cigalière à Sérignan en Languedoc-Roussillon a été conventionné pour les résidences danse contemporaine et théâtre. Un autre lieu de la région doit être conventionné en 2006.*

### **Les autres scènes conventionnées :**

- Alsace : Pôle Sud à Strasbourg
- Aquitaine : le Théâtre Garagosse à Pau
- Bourgogne : l'espace des arts à Chalons sur Saône
- Champagne-Ardenne : le Théâtre de la Madeleine à Troyes.
- Ile-de-France : l'Etoile du Nord (Paris), le théâtre Paul Eluard à Bezons, le Forum culturel au Blanc-Mesnil, le centre culturel Aragon à Tremblay en France, le Théâtre Jean Vilar à Suresnes, le Centre des Bords de Marne au Perreux-sur-Marne.
- Limousin : le Centre Culturel Jean Gagnant à Limoges.
- Lorraine : l'Arsenal à Metz
- Nord/Pas-de-Calais : le Vivat d'Armentières
- Pays de la Loire : l'Onyx à Saint Herblain, le centre culturel l'Entracte à Sablé sur Sarthe, l'Espal au Mans
- Picardie : la Faïencerie à Creil, l'Echangeur à Féré-en-Tardenois

- *Provence / Côte d'Azur : le Théâtre de Dracénie à Draguignan, le Théâtre de Grasse, le Théâtre de l'Olivier à Istres*
- *La Réunion : le Séchoir*
- *Rhône-Alpes : le Théâtre de Bourg-en-Bresse, la Comédie de Valence, l'Esplanade de Saint Etienne, le Toboggan à Décines, le Dôme Théâtre à Albertville.*

## **Fiche 17 - Favoriser une plus grande offre de spectacles de danse à Paris**

*L'offre de spectacles chorégraphiques à Paris est diversifiée. Outre l'Opéra national de Paris qui ne propose pas moins de 160 représentations de danse par an, plusieurs lieux de programmation, institutions et lieux alternatifs, financés par l'Etat viennent compléter une offre chorégraphique que l'ouverture en juin 2004 du Centre National de la Danse à Pantin a encore élargie.*

*Pour les équipes artistiques franciliennes ou travaillant en région, la présentation de leurs créations dans la capitale est un enjeu majeur. Le ministère de la culture et de la communication agit pour augmenter l'offre de spectacles de danse sur la capitale.*

### **La danse dans les établissements publics**

#### **▪ Chaillot : une offre et une fréquentation chorégraphiques très significatives**

*Depuis la nomination d'Ariel Goldenberg et l'élargissement des missions du théâtre national de Chaillot au domaine chorégraphique, ce sont près de 60 spectacles qui ont été présentés au public (sur 5 saisons). Aussi près de la moitié de la programmation du théâtre national de Chaillot est-elle consacrée à la danse, sous la responsabilité artistique du chorégraphe José Montalvo, directeur de la danse et de Dominique Hervieu qui veille à la programmation jeune public et coordonne un large et exigeant programme d'action culturelle.*

*La fréquentation de la danse est sensiblement plus élevée que la moyenne des spectacles du théâtre national. Au total, sur cinq saisons, près de 285 000 spectateurs ont fréquenté le théâtre national de Chaillot pour assister à un spectacle chorégraphique. La reprise d'Iris de Philippe Decouflé et la création de On danse de José Montalvo-Dominique Hervieu enregistrent à eux deux plus de 52 000 spectateurs.*

*Durant la saison 2003/2004, l'activité chorégraphique a été de 9 spectacles, donnés en 67 représentations pour 56 974 spectateurs, soit respectivement 36%, 14% et 30% de l'activité totale de Chaillot. Ce lieu est tout particulièrement approprié aux spectacles de large audience tels que pour 2004/2005 ceux d'Angelin Preljocaj, Philippe Decouflé, José Montalvo et Dominique Hervieu.*

*Sur la saison 2004/2005, le théâtre national de Chaillot a accueilli 6 spectacles pour 77 représentations. Ariel Goldenberg et José Montalvo marquent ainsi leur volonté de privilégier les séries. Sur les 6 œuvres chorégraphiques, 5 sont co-produites par le théâtre national.*

*L'aménagement d'un studio de répétition muni d'un plancher de danse, dans le palais de Chaillot lui-même, doit renforcer à partir de 2005 l'activité de production chorégraphique.*

**▪ Le Centre Georges Pompidou** attire un public désireux de découvrir les dernières tendances de l'art chorégraphique. Au croisement avec les arts plastiques et la musique contemporaine (notamment à l'occasion du festival « Agora » organisé par l'Ircam), ce sont des artistes qui explorent les voies de la transdisciplinarité. Sur la saison 2004/2005, quinze compagnies dont quatre étrangères ont été présentes pour un nombre total de 51 représentations. Depuis sa réouverture, le succès public des spectacles de danse à l'intérieur de la programmation spectacle vivant ne se dément pas.

**▪ Le Parc de la Villette** organise chaque année les Rencontres des cultures urbaines. Elles ont su créer une dynamique remarquable où ce qui est une pratique sociale largement partagée par les plus jeunes se confronte toujours mieux à l'univers de la scène et aux aspirations que les danses urbaines font naître. La Grande Halle de la Villette étant actuellement en travaux, les Rencontres sont actuellement délocalisées à Lille, à Limoges et à la Maison des Arts de Créteil.

- **Le Centre National de la Danse à Pantin**

La programmation du CND était déjà assurée auparavant en divers lieux parisiens (accords de billetterie ou présentations en studio), mais son regroupement maintenant en un lieu unique à Pantin, lui donne une plus grande visibilité vis-à-vis du public et des professionnels.

Sur la saison 2004/2005 et en termes d'accueil public, le CND a proposé 83 œuvres différentes (68 dans les murs et 15 hors les murs en partenariat avec des théâtres franciliens), soit 67 programmes pour 226 représentations (146 dans les studios et 80 hors les murs).

### **Les autres théâtres : un partenariat renforcé entre l'Etat et la Ville de Paris**

Concentré à l'origine sur le Théâtre de la Ville, ce partenariat s'est ouvert et permet aujourd'hui d'accompagner de nouveaux lieux ou des salles plus anciennes qui ont choisi de se consacrer à la danse, contribuant ainsi à une diversification de l'offre de spectacles chorégraphiques dans la capitale. Ces théâtres s'attachent généralement à proposer des séries de représentations, donnant ainsi aux créateurs le temps de trouver peu à peu leur public.

En 2004, le **Théâtre de la Cité Internationale** a fait peau neuve ; il offre deux espaces scéniques adaptés à la danse. Le ministère chargé de la culture a renforcé son soutien pour que l'équipe conduite par Nicole Gautier puisse exploiter le nouveau bâtiment et renforcer sa programmation chorégraphique. En 2005, le **TCI a obtenu des moyens nouveaux pour une programmation équilibrée entre théâtre et danse**. Sur la saison 2004/2005, le TCI a accueilli 6 spectacles (hors accueil des îles de Danse, manifestation pilotée par ARCAD) pour 39 représentations (contre 25 sur la saison 1998/1999).

Le **Théâtre de la Bastille**, subventionné principalement par le ministère de la culture, s'attache aux écritures contemporaines, au croisement des disciplines. Même si nombre de compagnies françaises s'y produisent (et parfois y font leur première expérience du public parisien), le Théâtre de la Bastille présente un échantillon des compagnies chorégraphiques européennes qui se détachent par la singularité de leur démarche.

**L'Etoile du Nord** est une scène conventionnée pour la danse. Subventionnée par la ville de Paris, elle reçoit l'aide de l'Etat sur ce volet de sa programmation. Ce théâtre joue le rôle de révélateur de jeunes chorégraphes et se joue des effets de mode pour promouvoir des spectacles qui rencontrent de fait leur public.

Quant au **Théâtre Dunois**, sur la saison 2004/2005, il a présenté 5 spectacles de danse jeune public pour 64 représentations (contre 46 sur la saison 1998/1999).

Enfin, même si le ministère chargé de la culture n'apporte pas son soutien, rappelons l'importance du **Théâtre Musical du Châtelet** qui invite notamment des ballets d'Opéras nationaux en région (le Ballet de l'Opéra national de Lyon dirigé par Yorgos Loukos, le ballet du Grand Théâtre de Bordeaux dirigé par Charles Jude) ou des compagnies nationales comme ce fut le cas la saison dernière avec la Compania Nacional de Danza dirigée par le chorégraphe Nacho Duato et du **Théâtre des Champs Elysées** qui apparaît comme l'étape parisienne de compagnies de renommée internationale.

Le ministère de la culture subventionne également des espaces de production sous forme associative et fondés par des personnalités militantes pour une plus grande reconnaissance de la danse et notamment des jeunes auteurs. C'est le cas du **Regard du Cygne** et de la **Ménagerie de Verre qui a su rester, depuis vingt ans, un lieu emblématique de la jeune danse, toujours renouvelé**. Une convention est en cours de signature sur les bases d'un projet artistique élaboré par sa directrice Marie-Thérèse Allier. L'Etat, qui soutenait la Ménagerie de Verre à parité avec la Ville de Paris, a décidé d'augmenter significativement sa participation au fonctionnement de ce lieu alternatif, afin de lui offrir un meilleure autonomie et de conforter son projet artistique.. Les chorégraphes Rachid Ouramadane et Julie Nioche (compagnie Fin Novembre) sont actuellement en résidence dans les studios de la rue Léchevin.

## **Fiche 18 - Développer les tournées internationales**

*Le rayonnement des équipes françaises en dehors de l'hexagone est indéniable. La majorité des compagnies bâissent leur plan de tournée en intégrant des tournées internationales. Cependant, le ministère de la culture souhaite réfléchir aux moyens de favoriser plus efficacement la promotion des compagnies auprès des professionnels étrangers.*

*Le plus prestigieux de nos ballets, le Ballet de l'Opéra National de Paris ainsi que plusieurs des ballets de région contribuent par leurs tournées et leur succès à l'étranger au rayonnement de la danse française sur la scène chorégraphique internationale.*

*Ainsi le Ballet de l'Opéra National de Paris a été l'invité en 2005 de l'Année de la France en Chine, de même que le Ballet de l'Opéra National de Lyon. Ce dernier sera en 2006 l'hôte du Japon, tandis que le Ballet National de Marseille, qui s'est produit en 2005 à Berlin, sera invité en 2006 à Istanbul. En 2005, le Ballet de Lorraine a tourné au Maroc et dans les Pays de l'Est ; en 2006, il se produira en Algérie et au Mexique.*

*De leur côté, les Centres Chorégraphiques Nationaux et les compagnies indépendantes participent eux aussi activement à ce rayonnement.*

### **Collaboration avec l'Association Française d'Action Artistique (AFAA)**

*Le rayonnement des artistes français se fait également par le biais des commandes Le ministère de la culture collabore avec l'AFAA sur des programmes spécifiques. Cette association et à travers elle, le ministère des affaires étrangères, est un partenaire essentiel dans la conduite d'une politique de rayonnement de la culture française à l'étranger.*

*La DMDTS apporte son concours à des actions aidant à la promotion des artistes chorégraphiques à l'étranger : par le passé, réalisation de deux CD Rom présentant un panel de compagnies représentatives des courants actuels de la danse française et diffusés largement auprès des lieux d'accueil et des festivals étrangers. Mais également contribution à des événements organisés à l'extérieur des frontières.*

*Après les succès et l'impact de France Moves à New York en 2001, de France Danse au Japon en 2003, et de Francia si muove en Italie en 2004, en 2005, c'est à Londres que se déroule la prochaine manifestation avec l'édition d'un France Moves au sein du festival Dance Umbrella.*

*Ces manifestations permettent de faire connaître les artistes aux publics et aux professionnels du pays invitant. Ainsi des relations se tissent et les compagnies retournent ultérieurement en tournée dans les pays d'accueil. C'est également l'occasion de partenariats forts puisque les lieux qui accueillent les spectacles participent pleinement à la mise en œuvre des manifestations. Ainsi, c'est le 27<sup>ème</sup> festival Danse Umbrella dirigé par Val Burne qui est le complice de ce nouvel événement, Yorgos Loukos, directeur du Ballet de l'Opéra national de Lyon et directeur du Festival international de danse de Cannes en assure la co-direction artistique.*

*Dix équipes françaises sont présentes à Londres et se produisent au Salder's Wells, au Queen Elizabeth Hall, à The Place, ou au Greenwich Dance Agency : Sylvie Guillem et le chorégraphe anglais Russell Maliphant ouvre la manifestation, suivent le CCN d'Orléans (Josef Nadj), le ballet de l'Opéra national de Lyon, le ballet de l'Opéra national de Paris, l'association Fin Novembre (Rachid Ouramadane et Julie Nioche), Pascale Houbin et Dominique Boivin, le CCN de Rennes (Catherine Divérres), Herman Diephus, le CCN de Rillé-la-Pape (Maguy Marin), Boris Charmatz et Dimitri Chamblas.*

## **Le réseau Danse Bassin Méditerranée (DBM)**

*Le soutien aux réseaux qui facilitent la rencontre entre artistes et professionnels français et étrangers est un aspect essentiel de l'action internationale du ministère de la culture et de la communication.*

*Dans ce cadre, les réseaux européens font l'objet de toute l'attention des politiques publiques. C'est à ce titre que le réseau **Danse bassin Méditerranée** est soutenu par le ministère depuis déjà plusieurs années.*

*Le DBM, association internationale, est un réseau né en 1998 à Valence (Espagne), à l'occasion d'une rencontre entre opérateurs culturels et chorégraphes en Méditerranée. Les participants partagent un objectif commun, la volonté de développer, promouvoir et diffuser la danse contemporaine en Méditerranée.*

*Leurs projets sont les suivants :*

- **Projet de coopération**, le DBM regroupe des organisations indépendantes, des institutions et des professionnels très différents qui unissent leurs forces pour répondre à des objectifs communs tout en respectant l'autonomie de chacun.
- **Projet culturel et politique**, le DBM favorise la mise en réseau fondée sur les échanges d'idées et d'expérience, et sur la richesse de leur confrontation et de leur cohabitation. Le DBM s'attache aux principes suivants : connaissance et respect de l'autre et de soi, choix démocratiques, finalités communes, solidarité.
- **Projet artistique**, le DBM propose différentes actions pour développer le secteur chorégraphique en Méditerranée en respectant les priorités suivantes :
  - Réflexion sur de nouveaux modèles de formation.
  - Développement des échanges, de la circulation et du dialogue.
  - Attention particulière à la jeunesse.
  - Ouverture géographique et transdisciplinaire.
  - Accès à l'autonomie : développement de la formation et accès à l'information.

# **Favoriser l'accès à la danse et son rayonnement**

## **2. Les pratiques en amateur**

**Fiche 19 : De nouvelles mesures pour accompagner la pratique en amateur**

**Fiche 20 : Mieux répartir l'enseignement initial sur l'ensemble du territoire et optimiser les enjeux liés à la décentralisation des enseignements artistiques**

**Fiche 21 : Conforter le rôle des pôles ressources : les Associations départementales et régionales de développement de la musique et de la danse**

-

## **Fiche 19 - De nouvelles mesures pour accompagner la pratique en amateur**

*Les pratiques artistiques des amateurs concernent cinq millions de français. Le ministère de la culture et de la communication entend leur offrir une place centrale dans son action, à la mesure des enjeux culturel et artistique, social et économique dont elles sont porteuses. La politique qui leur est consacrée aspire à favoriser leurs conditions d'exercice, en clarifiant notamment le cadre juridique relatif aux conditions de la participation des amateurs aux représentations de spectacle vivant. Le ministère initie en outre 2 actions nouvelles qui seront mises en place en 2006 : le tutorat pour les pratiques de danse à finalité scénique ; une consultation sur la transmission des danses traditionnelles.*

*Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, le ministère de la culture et de la communication s'appuie sur deux orientations majeures, l'affirmation de la place de l'artiste au cœur de notre société et l'ouverture à de nouveaux publics. A ce titre, il entend notamment redonner toute leur place aux pratiques des amateurs, mesurant leurs enjeux en termes d'accès à la culture, de démocratisation, d'élargissement des publics et de poids économique. Le soutien à la pratique en amateur de la danse s'inscrit dans le contexte plus général d'une meilleure prise en compte de l'ensemble des pratiques artistiques en amateur.*

### **1. Clarifier le cadre juridique relatif aux conditions de la participation des amateurs aux représentations du spectacle vivant**

*Un projet de loi est en cours d'élaboration, car le décret du 19 décembre 1953 ne correspond plus à l'évolution de la pratique des amateurs. Ce projet vise à clarifier les conditions de la présence d'artistes amateurs sur scène pour éviter les risques de concurrence avec les professionnels, tout en permettant aux amateurs de rencontrer le public.*

*Le texte prévoit deux situations différentes selon que l'amateur participe à un spectacle avec ou sans but lucratif. Conformément au principe du droit du travail l'amateur sera rémunéré s'il intervient dans le cadre lucratif et ne le sera pas dans les autres cas. Toutefois, le texte prévoit la possibilité d'accueillir des amateurs non rémunérés - dans des conditions limitatives énumérées par décret - dans des spectacles commerciaux à condition que la représentation constitue l'aboutissement d'un projet de formation.*

### **2. Améliorer les conditions d'exercice des pratiques artistiques des amateurs**

*- en développant l'accueil des groupes d'amateurs par les institutions de production, de diffusion et d'enseignement : d'une part, par les structures de création et de diffusion subventionnées par le ministère de la culture et de la communication ; d'autre part, par les établissements d'enseignement artistique spécialisé, sous tutelle des collectivités territoriales. Ces derniers accueillent, en effet, de plus en plus les amateurs dans des filières hors cursus. La loi relative aux responsabilités locales du 13 août 2004 portant sur l'enseignement artistique a permis à l'Etat de rappeler qu'une des missions fondamentales des conservatoires classés – quel que soit leur rayonnement communal, intercommunal, départemental ou régional - est la formation des amateurs. Ces établissements ont vocation à devenir des pôles de ressources importants pour les pratiques des amateurs.*

*- en favorisant la constitution de lieux-ressources, offrant aux amateurs : des services d'information, de conseil, de documentation et de formation ; des lieux de répétition ; des temps de rencontre et d'échanges ; des projets artistiques avec les musiciens professionnels. Ces lieux-ressources pourront s'appuyer sur les structures de production ou les établissements*

*d'enseignement artistique, les associations départementales ou régionales de développement culturel, les réseaux d'éducation populaire ou les projets de maison d'amateurs initiés par certaines municipalités.*

*- en multipliant les rencontres avec la création contemporaine par un soutien accru notamment aux résidences d'artistes et aux dispositifs de tutorats.*

*Ces dispositions communes à l'ensemble des pratiques en amateur trouvent, dans le domaine de la danse, de multiples applications.*

*La pratique en amateur de la danse est très présente en France. D'après les dernières études du Département des Etudes et Statistiques, on estime le nombre des personnes pratiquant la danse en amateur à environ un million et 11% des français affirment avoir fait de la danse dans leur vie. 42% de ces pratiquants se consacrent à la danse classique, contemporaine ou jazz et 58% aux autres formes de danse. Si ces statistiques incluent les jeunes qui suivent un enseignement initial, elles prennent également en compte la pratique amateur à l'âge adulte.*

*Les motivations de ceux qui pratiquent la danse sont nombreuses, de la recherche d'un meilleur équilibre corporel à l'ambition d'aller vers une professionnalisation, de la convivialité d'un moment partagé à une quête plus personnelle.*

*Dans certains cas, l'engagement dans cette pratique s'assortit du désir d'une finalisation scénique. Dans d'autres, c'est la dimension relationnelle et sociale de la danse qui est recherchée, à travers le bal par exemple.*

*Le ministère de la culture et de la communication se doit d'être attentif à ces différentes logiques.*

*En ce qui concerne les pratiques qui s'orientent vers une finalisation scénique, la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles intervient pour accompagner des professeurs dans leur capacité à élaborer des compositions. C'est le sens du soutien apporté à la Fédération Française de Danse, par exemple.*

*En ce qui concerne les pratiques où la dimension sociale et conviviale est privilégiée, la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles accompagne depuis de nombreuses années le secteur des danses traditionnelles (qui constitue un secteur de pratiques dansées extrêmement important) par le soutien financier qu'elle apporte aux centres de musiques et de danses traditionnelles en région (CMDT) et la Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles (FAMDT).*

*Pour 2006, le ministère engage deux actions principales dans le domaine de la danse :*

- Un dispositif de tutorats pour les pratiques de danse à finalité scénique.*

*La pratique en amateur de la danse se cantonne bien souvent au fait de prendre des cours de danse. Dépasser ce stade de l'apprentissage technique n'est pas toujours simple ; cela nécessite des espaces spécifiques et des modalités d'organisation qui font encore largement défaut. Les groupes chorégraphiques amateurs qui parviennent à se constituer travaillent trop souvent dans un relatif isolement (ateliers chorégraphiques dans les conservatoires, groupe universitaires, compagnies d'écoles...).*

*Par ailleurs, ces groupes n'ont pas facilement accès à des compositions déjà existantes du fait de l'absence ou de l'inaccessibilité des supports. Les danseurs en amateur réalisent donc souvent eux-mêmes leurs spectacles. Certes, ils développent ainsi leur créativité mais il peut être tout aussi intéressant que celle-ci soit alimentée par des apports extérieurs.*

*Dans le cadre du programme de soutien aux pratiques des amateurs, qui prévoit de développer l'accueil des groupes d'amateurs par les institutions culturelles et la rencontre des amateurs avec la création contemporaine, la DMDTS souhaite offrir aux groupes de danse un dispositif de tutorat. Celui-ci consiste à permettre à un groupe d'amateurs d'accueillir un chorégraphe pour l'accompagner dans la mise en forme d'une composition chorégraphique ou un notateur pour transmettre une œuvre du répertoire.*

*Ce dispositif doit favoriser la constitution de groupes chorégraphiques, développer la culture chorégraphique des amateurs. Par ailleurs, la formation continue des enseignants de danse doit intégrer ces notions de composition et d'appropriation d'un répertoire.*

*Ce dispositif est accessible à tous les lieux qui accompagnent les groupes d'amateurs : les départements de danse des établissements d'enseignement spécialisé, les associations régionales et départementales de développement musical et chorégraphique, les fédérations qui regroupent des pratiques de danse amateur en leur sein, ainsi que les structures de création et de diffusion dans le cadre de leurs programmes d'action artistique dans le domaine de la danse.*

*Il sera accompagné d'un soutien renforcé aux actions de formation continue des enseignants.*

*Le résultat de ces travaux devrait être l'occasion d'organiser des journées des groupes chorégraphiques en amateur afin que le croisement des danseurs et la confrontation offrent un espace de convivialité et d'émulation.*

- ***Le lancement d'une consultation sur la transmission des danses traditionnelles.***

*Les milieux de la danse traditionnelle se sont engagés depuis quelques années dans une réflexion sur la formation des personnes qui assument la transmission des répertoires dansés.*

*Parallèlement, le ministère a lancé une mission d'étude sur les enjeux corporels dans les danses traditionnelles, étude confiée à des spécialistes de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.*

*Cette étude fera l'objet d'une publication au début de l'année 2006.*

*A la faveur de cette publication, le ministère organisera une consultation nationale sur le thème de la transmission des danses traditionnelles avec tous les acteurs concernés en vu de définir les besoins et de cerner les réponses qui peuvent y être apportées.*

*Par ailleurs, le ministère s'attachera à ce que les CRMDT et la FAMDT renforcent leur action spécifique dans le domaine de la danse.*

## **Fiche 20 - Mieux répartir l'enseignement initial sur l'ensemble du territoire et optimiser les enjeux liés à la décentralisation des enseignements artistiques**

*Les enjeux majeurs de la loi de décentralisation artistique (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales), sont : une meilleure répartition de l'enseignement sur le territoire - le développement des départements dans le sein des écoles - la construction d'équipements adaptés à la pratique de la danse. Ils constituent les objectifs de la politique concertée entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'enseignement initial de la danse. Un nouveau schéma d'orientation pédagogique défini en 2004, dont le ministère de la culture et de la communication accompagne la mise en place progressive, précise la double mission de formation et d'éducation culturelle des établissement d'enseignement initial.*

### **Un nouveau schéma d'orientation pédagogique pour la danse (2004)**

*La dernière étude du Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du ministère de la culture portant sur l'année scolaire 2002-2003 révèle l'importance croissante de la danse dans les écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique ainsi que dans les conservatoires nationaux de région. Au sein des écoles contrôlées, la danse touche un public sans cesse croissant : elle regroupe, sur l'année scolaire 2002-2003, 13 942 inscrits dans 33 CNR et 72 ENMD. Cet enseignement est dispensé par 543 enseignants. S'y ajoute l'enseignement privé réparti entre le secteur privé à but lucratif et le secteur associatif.*

*Depuis quelques années, on note une diversification des pratiques chorégraphiques : 51% des élèves pratiquent la danse classique, 32% la danse contemporaine et 9% la danse jazz. L'un des enjeux essentiels du schéma d'orientation pédagogique est de favoriser la complémentarité de celles-ci dans les formations, à travers des cursus associant à la discipline choisie par l'élève la pratique d'une autre discipline chorégraphique.*

*Sa nouvelle rédaction ré-affirme en outre la double mission de formation et d'éducation culturelle des établissements d'enseignement artistique du secteur public. Par ailleurs, le schéma d'orientation pédagogique insiste sur le rôle essentiel des équipes pédagogiques et des projets qu'elles portent et rappelle l'intérêt d'amener chaque élève à découvrir en quoi la pratique de la danse, en liant de manière indissociable imaginaire et apprentissage, lui permet, au delà de sa motivation première, d'assumer son identité culturelle, sa singularité corporelle, de se situer face aux propositions de formation et de pratique qui lui sont faites, de construire son autonomie et son projet de vie.*

*Les enjeux de la décentralisation des enseignements artistiques dans le domaine de la danse*

#### **▪ Vers une répartition régionale plus équitable**

*Sur les 30 établissements publics situés en Île-de-France, 23 proposent un enseignement de la danse à 3 216 élèves ; dans la région Rhône-Alpes, 9 écoles sur les 11 établissements accueillent 1 472 élèves danseurs ; dans le Nord-Pas-de-Calais, 7 écoles sur 10 sont concernées pour 740 élèves ; enfin pour les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Pays de la Loire, 6 établissements sur 7 proposent un enseignement de danse. Mais, ces cinq régions regroupent à elles seules la moitié des élèves inscrits en danse.*

#### **▪ Conforter la place de la danse dans les écoles municipales de musique et de danse agréées**

*Sur les 265 établissements municipaux agréés, 152 (soit 57 % des EMMA) proposent un enseignement de la danse à 22 300 élèves.*

*Les proportions varient fortement d'une région à l'autre. En Île-de-France, 87 écoles agréées sur les 113 de la région proposent un enseignement de la danse, soit 77 % ; en Rhône-Alpes : 12 sur 31, soit 39 % ; en Pays de la Loire : 5 sur 8, soit 63 % ; en PACA : 9 sur 22, soit 41 %.*

Quatre écoles municipales sont exclusivement agréées pour l'enseignement de la danse (Bagnolet, Villejuif en Île-de-France, Istres et Marignane en PACA).

*Ainsi, la mise en place des schémas départementaux doit viser à développer l'enseignement public de la danse dans les zones les plus défavorisées dans ce domaine et à conforter voire à créer des départements danse dans les écoles sous contrôle de l'Etat.*

■ *Vers une plus grande conformité des salles de danse et la qualification des enseignants*

*La loi de 1989 sur l'enseignement de la danse impose des conditions d'hygiène et de sécurité aux locaux d'enseignement de la danse. La conformité du sol (de type parquet sur lambourdes) est une condition primordiale de sécurité pour préserver la santé des élèves. La loi impose également la possession du diplôme d'Etat de professeur de danse pour enseigner la danse contre rémunération.*

*Le processus de mise en conformité des cours de danse privés est lent. L'enseignement privé lucratif offre généralement des locaux aux normes et des professeurs qualifiés. L'enseignement privé associatif, caractérisé par le grand nombre de petites structures qui n'offrent que des emplois très partiels, compte une proportion encore insuffisante de professeurs diplômés.*

*La professionnalisation de l'enseignement de la danse, fondée sur la reconnaissance du métier de professeur de danse est un enjeu majeur des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques.*

## **Fiche 21 – Conforter le rôle des pôles ressources : Les Associations départementales et les Associations régionales de développement de la musique et de la danse**

*Une charte signée par le ministère de la culture et de la communication et les associations de collectivités territoriales viendra prochainement conforter et préciser les missions de développement culturel territorial des associations régionales et départementales de développement de la musique et de la danse, partenaires indispensables de l'action de l'Etat en faveur de la danse sur tout le territoire.*

Les associations départementales et régionales de développement de la musique et de la danse, partenaires majeurs entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités territoriales, sont chargées d'une mission de développement artistique et culturel territorial dans le domaine du spectacle vivant. Relais des politiques publiques, elles remplissent un rôle d'interface entre les professionnels, les élus et le monde associatif.

Créées il y a trente ans pour développer les activités musicales, elles se sont progressivement ouvertes à la danse et sont devenues des relais des pouvoirs publics dans leurs politiques de développement territorial dans le domaine du spectacle vivant.

*Pour la danse, comme pour la musique mais aussi le théâtre, elles représentent un atout important tant pour l'Etat, que pour les collectivités territoriales :*

- en se positionnant comme des professionnels des territoires capables d'expertise,
- en favorisant les mises en réseaux des différents partenaires publics et privés,
- en s'inscrivant dans une politique cohérente d'aménagement du territoire.

Il existe actuellement 70 associations départementales et 14 associations régionales.

### **Dans le domaine de l'enseignement artistique**

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004, elles participent à l'élaboration et à la mise en place des schémas départementaux de développement de l'enseignement de la danse. En effet, la loi de décentralisation permet de réaffirmer le rôle essentiel des ADDM dans le soutien aux départements pour l'intégration dans les schémas départementaux d'un volet relatif à la danse. Quant aux ARDM, elles peuvent apporter leur expertise à l'élaboration du volet « enseignement artistique » des plans régionaux des formations professionnelles.

L'exemple de l'association départementale des Côtes d'Armor est, à cet égard, significatif. Le conseil général des Côtes d'Armor a confié, à deux reprises, à l'ADDM une étude relative à « La pratique de la danse » dans ce département puis à « L'enseignement des danses académiques ». Ces études ont servi de base à la mise en place d'un plan départemental de formation des professeurs de danse dès 1992 et d'un schéma départemental spécifique à la danse en 2001. Ce schéma a notamment conduit à réduire les inégalités territoriales et a permis de faciliter l'accès à l'enseignement de la danse. De même, l'ADDM de la Haute-Marne finalise actuellement son schéma départemental « musique et danse ».

### **Dans le domaine de l'éducation artistique**

Elles mettent en place les stages « danse à l'école » et coordonnent des actions artistiques de danseurs et chorégraphes avec des classes.

### **En matière de formation professionnelle continue**

Face à l'isolement des professeurs de danse, qui freine la transversalité des pratiques et les échanges pédagogiques, elles élaborent, en relation avec les conservatoires et les CEFEDEM, des plans des formations continues pour les professeurs de danse notamment en Ile-de-France. Pour les artistes et des techniciens du spectacle, elles organisent des formations au management des arts de la scène (ex : en Bretagne). En direction des programmateurs, elles ont mis en place, notamment, des formations à l'art chorégraphique et à son histoire, des rencontres chorégraphiques permettant la découverte de nouvelles compagnies (en Essonne, en Côtes d'Armor...)

### **En ce qui concerne l'accompagnement de la pratique des amateurs**

Les associations départementales et régionales organisent des formations à l'encadrement des groupes de danseurs amateurs, principalement dans les disciplines pour lesquelles il n'existe pas de diplôme d'enseignant, comme le Hip-Hop ou les danses traditionnelles. Ainsi, l'association « Musique et danse en Bretagne » a rassemblé les fédérations de danses traditionnelles pour étudier la question de la formation des professeurs de danses traditionnelles. Ce travail est maintenant relayé au plan national. Plusieurs associations départementales et régionales ont mis en place des formations sur la transmission des danses Hip Hop en appui sur le Centre national de la Danse (en PACA, I.D.F., Pays-de-la-Loire...).

### **Dans le domaine de la création et de la diffusion de la danse**

Elles favorisent la diffusion de la danse dans les lieux où elle n'est pas encore présente,

- en jouant auprès des collectivités une rôle de conseil et d'expertise,
- en suscitant des mises en réseau de petites structures (exemple : la manifestation « Escales » en Val d'Oise, en Haute-Saône avec « Le temps de la danse » )
- en soutenant activement le démarrage d'implantation territoriale d'équipes artistiques.
- en soutenant des projets innovants qui mettent l'accent sur la sensibilisation et la diversification des publics.

# **Favoriser l'accès à la danse et son rayonnement**

## **3. La sensibilisation à l'art chorégraphique**

**Fiche 22 : Valoriser l'éducation artistique et culturelle en danse**

**Fiche 23 : L'audiovisuel, pour une plus grande présence de la danse dans les programmes télévisuels**

**Fiche 24 : Une nouvelle étape pour la Cinémathèque de la danse**

**Fiche 25 : Conforter la recherche en danse**

**Fiche 26 : Valoriser le patrimoine de la danse**

**Fiche 27 : Ouverture du Centre national du costume de scène et de la scénographie de Moulins**

## **Fiche 22 - Valoriser l'éducation artistique et culturelle dans le domaine de la danse**

*L'éducation artistique est une priorité nationale et constitue un axe principal de l'action du ministère de la culture et de la communication. En janvier 2005, le ministre de la culture et le ministre de l'éducation nationale ont réaffirmé, dans le cadre d'une déclaration commune en Conseil des Ministres, leur soutien à la politique en faveur de la rencontre entre chaque citoyen et les arts et présenté les grandes lignes d'une collaboration renforcée entre les deux ministères. Cette action volontariste, qui a trouvé de nombreuses réalisations en 2005, est appelée à se renforcer en 2006 et 2007.*

*Le Haut conseil pour l'éducation artistique et culturelle sera installé le 19 octobre prochain. Cette instance consultative et prospective sera constituée de professionnels issus de différents secteurs éducatifs et culturels, tous personnellement très engagés dans le champ de l'éducation artistique. Il aura pour mission d'évaluer, dans le cadre d'un rapport annuel, la politique nationale d'éducation artistique et de proposer aux deux ministres de l'éducation nationale et de la culture et de la communication des actions susceptibles d'en renforcer l'efficacité.*

*La danse, comme les autres arts, participe à la formation de la personnalité, développe la capacité de concentration et la relation à soi et aux autres. Le rapport particulier au corps qu'établit la danse permet aux enfants et aux adolescents en recherche de langage et de relations, de construire des expériences fortes d'expression, d'intégration et d'échanges, qui les révèlent au groupe et aux adultes d'une matière positive et valorisante. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie complexe et en constante mutation.*

*L'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de vivre les expériences de danseur, de chorégraphe et de spectateur, reliant pratique artistique et développement culturel, formation artistique et relation aux œuvres. Grâce à l'approche de la danse dans leur jeune âge, ces enfants peuvent être de futurs spectateurs, familiers de la spécificité et de la diversité de cet art.*

### **La danse à l'école**

Le travail pionnier de *Danse au Cœur*, association fondée à l'initiative de Marcelle Bonjour, repose sur un postulat audacieux : en danse, il y a, chez l'enfant, trois personnes – un danseur qui pratique et analyse différents usages du geste, un compositeur qui manipule ce matériau et l'articule pour élaborer une phrase ou un fragment, un spectateur qui se dote d'outils d'observation et d'analyse. Ces trois composantes indissociables, de même que l'intervention de l'artiste pour faire partager aux élèves son travail chorégraphique et la relation aux œuvres, fondent l'éducation artistique et culturelle en danse.

La danse à l'école diffère des formes traditionnelles d'approche de la danse : au centre se trouve « l'enfant auteur de son geste ». Il n'y a pas d'apprentissage technique systématique ou de mise au point d'un produit final à montrer.

Les classes à projet artistique et culturel (classes à Pac) en danse et les ateliers ont été les moyens privilégiés de la danse à l'école. Ces deux types de dispositif mettent en œuvre un partenariat étroit entre l'enseignant de la classe et un artiste, danseur-chorégraphe associé au projet.

Les rencontres nationales « *Danse à l'école* » organisées annuellement à Chartres (du 29 avril au 22 mai en 2005) présentent notamment les chorégraphies préparées par plusieurs dizaines de classes.

### **L'enseignement de spécialité danse au lycée : un baccalauréat danse**

Un enseignement de spécialité (option obligatoire) existe depuis 1999 dans la série Littéraire (5 h, coefficient 6 au baccalauréat) et une option facultative dans toutes les séries (3 h). Il y a, en 2004-2005, 30 options obligatoires et plusieurs dizaines d'options facultatives. Leur nombre est en augmentation régulière.

*L'enseignement de spécialité repose sur la relation aux œuvres d'hier et d'aujourd'hui, en association avec des artistes. Trois œuvres sont chaque année empruntées au patrimoine et au répertoire contemporain. Deux de ces œuvres sont fixées par le programme, la troisième étant choisie par l'équipe pédagogique en relation avec la programmation locale. La visée est artistique et culturelle (il y a au bac une épreuve écrite de culture chorégraphique et une épreuve de pratique) et non professionnalisante (aucun pré-requis technique particulier n'est, par exemple, exigé des élèves), à la différence du baccalauréat Techniques de la musique et de la danse (baccalauréat technologique) qui vise principalement la maîtrise d'un langage chorégraphique. La transversalité et la notion d'équipe pédagogique sont une caractéristique de cet enseignement. Il est, en effet, assuré par des professeurs de plusieurs disciplines, le plus souvent par un enseignant d'éducation physique et sportive, en collaboration avec des enseignants des disciplines associées au projet (arts, lettres, histoire, philosophie, langues...).*

### **Les pôles de ressources en danse**

*C'est de la danse qu'est née l'idée même du pôle national de ressources, appliquée depuis aux autres domaines de l'éducation artistique et culturelle. « Danse au cœur » et le Centre National de la Danse forment et animent un réseau mixte de personnes ressources, composé d'artistes et de responsables de l'éducation, pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en danse dans ses différentes dimensions. Plusieurs autres pôles de ressources, fondés sur l'association d'une ou de plusieurs structures culturelles, d'un centre régional de la documentation pédagogique (CRDP), de la direction régionale des affaires culturelles et du rectorat se sont créés à Besançon, Clermont, Montpellier... Ils oeuvrent en coopération avec les Centres de Ressources Nationaux et en lien avec des équipes artistiques comme à Besançon avec le Centre Chorégraphique National dirigé par Odile Duboc.*

## **Fiche 23 - L'audiovisuel, pour une plus grande présence de la danse dans les programmes télévisuels**

*La télévision est l'outil privilégié pour un plus grand accès du public à l'art chorégraphique. Le monde de la télévision est en mutation grâce à l'ouverture des nouvelles chaînes publiques dont le respect des cahier des charges doit garantir une plus grande présence du spectacle vivant sur le petit écran. De son côté, le CNC apporte son soutien à des projets de production de films de danse mais depuis la création du Fonds spécifique d'aide à l'innovation ouvert aux compagnies chorégraphiques dans le domaine de la fiction et du documentaire. Mis en place en 2005, ce Fonds sera pleinement opérationnel en 2006.*

*Avec la commission d'aides sélectives du CNC en matière de captation et de recréation de spectacle vivant qui a aidé en 2004, 433 heures de spectacle vivant (16 M€), l'Etat s'est doté de véritables moyens d'aide à la production audiovisuelle de spectacle vivant.*

*La danse ne représente toutefois que 4,3% de ces heures, alors qu'elle a besoin de la trace que constitue l'œuvre audiovisuelle en tant qu'outil de sensibilisation des publics à l'art chorégraphique aussi bien que pour constituer un corpus de nature patrimoniale ou pédagogique. Les artistes chorégraphiques sont donc invités à s'approprier ce nouvel outil mis à leur disposition. Ils pourront ainsi produire des documents susceptibles d'alimenter les programmes des chaînes télévisuelles.*

*Si on peut féliciter les chaînes du service public qui ont été les plus promptes à s'investir en coproduction de ces heures, cet effort doit être accentué notamment à l'occasion de la discussion du contrat d'objectifs et de moyens avec la nouvelle équipe de direction de France télévisions.*

*On peut par ailleurs fonder des espérances sur le développement de la TNT, qui avec France 4 et la diffusion toute la journée de Arte et France 5, ouvre de nouveaux espaces de programmation pour l'art chorégraphique sous forme de captations ou recréations de spectacles comme de documentaires.*

*Les efforts du ministère seront également poursuivis afin d'accompagner les projets aux formats plus atypiques à usage patrimonial ou pédagogique. Il s'agit en particulier de captations d'entretiens avec des figures centrales de l'art chorégraphique et la collaboration avec l'Institut national de l'audiovisuel devra se poursuivre dans ce sens.*

*L'ensemble des productions soutenues par le ministère bénéficie de l'important travail du fonds « Images de la culture » du CNC qui a constitué un fonds spécialisé en danse à destination du réseau de diffusion non commerciale constitué des médiathèques, des conservatoires, des écoles... afin de toucher largement le public.*

## **Fiche 24 - une nouvelle étape pour la Cinémathèque de la Danse**

*L'année 2005 est celle d'un nouvel essor pour le Cinémathèque de la Danse. Cette institution unique au monde réalise depuis 23 ans des événements et des programmes relevant autant de la danse que du cinéma et met en valeur cette part désormais prédominante du patrimoine culturel mondial : les images de danse.*

*La Cinémathèque de la Danse assure la promotion d'un fonds patrimonial français et international constitué de films et documents filmés relatifs à toutes les danses, par leur présentation à Paris, en région (à ce jour 1 500 missions sur l'ensemble du territoire), et à l'étranger (à ce jour, plus d'une centaine de missions officielles à l'étranger, dans des instituts français, des festivals ou des organismes privés au Japon, Etats-Unis d'Amérique, Canada, Allemagne, Espagne, Italie, Brésil, Portugal, Autriche, Nouvelle-Zélande, Australie...), par la réalisation d'émissions ou de films de danse et la participation à des programmes télévisés sur la danse.*

*La Cinémathèque de la Danse a en charge également la conservation et l'archivage de documents représentant ou ayant trait à l'expression chorégraphique (500 films et 7 000 vidéos de danse).*

*La Cinémathèque de la Danse poursuit une mission pédagogique en s'associant notamment au Centre National de la Danse et à l'Ecole de danse de l'Opéra national de Paris. D'autre part la Cinémathèque de la Danse collabore avec l'INA, les cinémathèques étrangères (MOMA, Library of Congress, Library for the performing Arts/ Lincoln Center).*

*Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Cinémathèque de la Danse était un département de la Cinémathèque française, même si celle-ci bénéficiait d'une indépendance financière, d'une recherche personnalisée de mécénat, d'une définition annuelle de sa propre politique et d'une autonomie de sa programmation.*

*Désormais la Cinémathèque de la Danse, qui était antérieurement un département de la Cinémathèque française, a sa propre personnalité juridique. La Cinémathèque de la danse s'est installée dans de nouveaux locaux, situés à proximité du nouveau siège de la Cinémathèque française à Bercy, où elle continuera de proposer ses projections.*

*La convention que la Cinémathèque de la danse vient de signer avec le ministère de la culture et de la communication, dotée de moyens importants, ouvre de nouvelles perspectives à cette institution :*

- celle de créer un observatoire des nouvelles images de danse en France (réaliser l'inventaire des images de danse réalisées par l'ensemble des compagnies de danse en France) ;
- créer la " Mémoire de demain ". La Cinémathèque de la Danse développera des captations et des prises de vues de l'actualité de la danse principalement en France. Cette mission consacrée à la mémoire vivante de la danse sera l'occasion d'inaugurer sur le plan de la production des collaborations avec les diffuseurs, chaînes nationales et câblées ;
- dans les années à venir, la Cinémathèque de la Danse souhaite définir sa programmation par chapitres et ces programmes seront assortis à chaque fois de l'édition des textes et d'une filmographie complète des chorégraphes ;
- la Cinémathèque de la danse étudie le moyen de créer dans les années à venir, une " antenne Cinémathèque de la Danse ", dans les pays qui l'accueillent avec fidélité. Celle-ci serait financée à la fois par le pays d'accueil, les services culturels français et des mécènes locaux.

## Fiche 25 - Conforter la recherche en danse

*Si la danse se développe principalement dans sa rencontre avec le public et, préalablement, dans les studios de répétitions où les chorégraphes déploient tous les outils de l'expérimentation, elle a aussi besoin pour affirmer son développement que soient conduits des travaux de recherche plus théoriques. La mission du ministère de la culture et de la communication est également de s'assurer la conservation du patrimoine chorégraphique et d'anticiper afin de préserver celui de demain. L'année 2006 sera celle de nouvelles dispositions en ce sens : soutien renforcé au Mas de la Danse de Françoise et Dominique Dupuy, rapprochement avec la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, ouverture vers les universités, recherches sur la notation...*

### **Les principaux axes de la politique de soutien du ministère de la culture et de la communication :**

*La recherche en danse qu'elle soit théorique ou appliquée recouvre de multiples champs. L'action du ministère se déploie dans les domaines suivants :*

- l'activation, la transmission et la sauvegarde des répertoires ;
- l'analyse du mouvement ;
- l'histoire et l'esthétique de l'art chorégraphique ;
- les langages chorégraphiques ;
- la notation du mouvement ;
- la pédagogie de la danse ;
- la place de la danse dans la société ;
- les relations de la danse avec les autres disciplines (musique, arts plastiques, cinéma, multimédia, notamment).

*Dans la politique du ministère de la culture le Centre National de la Danse joue aujourd'hui un rôle déterminant pour accompagner la communauté des chercheurs en danse **par ses propres mesures ou en lien avec le Centre National de la Danse** qui joue dans ce domaine un rôle déterminant.*

*D'autre part, des équipes sont aidées régulièrement par les directions régionales des affaires culturelles :*

- le Centre de recherche et de composition chorégraphique animé par Susan Buirge au sein de l'abbaye de Royaumont (DRAC Ile-de-France),
- l'association Les Carnets Bagouet (DRAC Rhône-Alpes),
- le Mas de la Danse de Fontvieille animé par Dominique et Françoise Dupuy (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur avec des aides complémentaires de la DMDTS et de la DRAC Languedoc-Roussillon).

*Enfin, la DMDTS attribue chaque année des bourses individuelles et des subventions de recherche permettant à des chercheurs de conduire leurs travaux. Au cours des quatre dernières années, la DMDTS a ainsi accompagné :*

- Sanja Andus L'Hotellier : « Les archives internationales de la danse » (2003)
- Roland Huesca : « Danse nu : essai sur l'art et l'individualisme contemporain » (2003)
- Julie Salgues : « Entretiens croisés : comment le danseur s'approprie-t-il sa pratique ? » (2003)
- Hellem Mota de Alcantara : « La danse théâtrale et la construction de l'identité culturelle brésilienne entre 1930 et 1970. » (2003)
- Géraldine Gourbe : « La performance de l'esthétique de l'indétermination à la question la subjectivité » (2004)
- Sophie Jacottot : « Danses des amériques dans la société parisienne de l'entre-deux guerres. » (2004)
- Anne Cazemajou : « Danse, transmission et invention du corps. » (2004).

- *l'élaboration d'un Catalogue raisonné des distributions de l'Opéra de Paris de 1699 à 1733 par Jérôme de la Gorce et Nathalie Lecomte (2002),*
- *le groupement de recherche « sciences et mouvement dansé » mis en place par la Maison des sciences de l'homme et de la société de La Rochelle (2002 et 2003),*
- *le projet « Mémoire vive » de Fabrice Dugied (2003),*
- *le projet « Liens en mouvement » de Simon Hecquet et Anne Collod (2003),*
- *la préfiguration d'un outil multimédia d'enseignement de la lecture du geste dansé conduit par Armando Menicacci et Hubert Godard dans le cadre de l'association Médiadanse (2004),*
- *le projet « Dynamiques d'exploration au cours de l'apprentissage d'actions finalisées. Le cas de l'interprétation musicale et de la danse. » piloté par Blandine Bril de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales avec le concours, pour la partie danse, de Nathalie Schulmann et Renaud Chabrier (2004),*
- *la transcription en vue d'une publication des actes du colloque « Où va la danse ? - libres propos » organisés par les Hivernales d'Avignon en 2004.*

### **De nouvelles perspectives d'action pour conforter la recherche :**

*L'action du ministère pour les années à venir s'articule de façon déterminée autour de la structuration du paysage de la recherche en danse pour que les chercheurs bénéficient de l'appui institutionnel à leurs travaux.*

- **Conforter le Mas de la Danse**

*Le Mas de la Danse* est l'œuvre de Françoise et Dominique Dupuy. Ce mas abrite un fonds documentaire important et il est aménagé pour accueillir des résidences d'écrivains ou de chercheurs et pour des compagnies chorégraphiques. *Un rapprochement avec la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon*, dont François de Banes Gardonne a pris récemment la direction, est envisagé et doit permettre de considérer ces deux lieux comme des centres de rencontres au service des écritures chorégraphiques et de la recherche croisée entre pratique du mouvement et théorie. Dès 2006, des premiers projets communs seront effectifs. En 2006, le ministère de la culture et de la communication fera un effort significatif pour conforter le fonctionnement du Mas de la Danse. De plus deux équipes ayant obtenu l'aide aux écritures chorégraphiques seront accueillies en son sein.

- **Développer le lien avec les universités**

*La première piste consiste à tisser des liens avec des universités en s'appuyant sur les écoles doctorales et les laboratoires existant ou en cours de constitution pour qu'ils puissent consacrer tout ou partie de leurs travaux à la danse. Un dialogue permanent avec l'Education nationale doit permettre de créer des pôles structurants. Des discussions sont actuellement en cours avec le département danse de l'université Paris VIII, la section danse du Département des Arts de l'université Sophia Antipolis de Nice et le cursus « anthropologie de la danse » de l'UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. D'autres pourraient s'ouvrir ailleurs en vue de parvenir à une couverture cohérente du territoire.*

- **Conserver et optimiser le patrimoine chorégraphique**

- *Le ministère de la culture a fait inscrire dans les cahiers des charges des centres chorégraphiques nationaux une obligation de préserver les traces artistiques et administratives de ce qu'ils produisent. Plus largement, il importe que chaque compagnie prenne conscience qu'elle est productrice d'éléments de patrimoine et que celui-ci doit être, d'une part, conservé et, d'autre part, mis progressivement à la disposition des chercheurs qui souhaitent s'en saisir. Pour ce faire, une campagne de sensibilisation doit être engagée et un protocole de conservation de référence élaboré. Une concertation sur ce point devra être conduite rassemblant autour du Centre national de la danse, dont c'est l'une des missions, tout ceux qui se préoccupent de ce problème et, en particulier, Les Carnets Bagouet qui ont acquis grâce à l'aide de l'Etat une importante expertise en la matière. De son côté, Le Mas de la Danse et Les Carnets Bagouet*

souhaitent en lien avec l'*Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine* développer une réflexion sur ces questions.

- *Dès 2006, le ministère de la culture souhaite s'appuyer sur un groupe de travail en lien avec le Centre National de la Danse pour définir les moyens de favoriser la notation d'œuvres de répertoire et d'œuvres contemporaines* afin que celles-ci passent à la postérité. Les pistes sont multiples : aides directes aux notateurs, aide pour une plus grande fonctionnalité des logiciels accessibles aux notateurs... Ce chantier est fondamental, si l'on ne veut pas que la création en danse demeure éphémère et sans mémoire (ou trop peu).

## **Fiche 26 - Valoriser le patrimoine de la danse**

*Une des missions premières du ministère de la culture et de la communication est de garantir la sauvegarde du patrimoine. En matière de danse, il s'agit de mettre en œuvre une politique adaptée à une mémoire et à un patrimoine immatériel d'une richesse exceptionnelle, afin de préserver le patrimoine d'hier et d'ouvrir les meilleures perspectives pour celui de demain. Dans les mois prochains, le ministère enrichira son action en faveur du patrimoine de la danse : d'une part avec de nouvelles dispositions en faveur de la danse baroque, grâce notamment à une prise en compte de celle-ci par le CMBV de Versailles ; d'autre part avec la diversification du soutien aux notateurs.*

### **Des mesures en faveur de la danse baroque**

*Francine Lancelot a disparu récemment. Grâce à ses travaux de recherche historique et à ses activités de créatrice, elle a révélé au public tout un pan de l'histoire de la danse et a légué à ses collaborateurs une compétence inestimable. Le ministère de la culture lui rend hommage et souhaite maintenir vivant ce patrimoine, que l'on soit dans une logique de restitution ou d'utilisation de ce vocabulaire pour créer des œuvres contemporaines.*

*Aujourd'hui le soutien à cette partie de l'histoire de la danse passe essentiellement par le conventionnement de deux compagnies baroques : « L'éventail » dirigée par Marie-Geneviève Massé, implantée dans la région des Pays de la Loire et en résidence au Centre Culturel de Sablé-sur-Sarthe, scène conventionnée musiques et danses anciennes ; « Les Fêtes Galantes » compagnie basée à Alfortville et en résidence au Centre des Bords de Marne au Perreux et dirigée par Béatrice Massin,,*

*Le ministère a initié, en 2005, un nouveau volet d'action en soutenant en outre **cette dernière** pour l'ouverture des « **Ateliers baroques** », **préfiguration d'une structure alliant** : recherche sur le patrimoine et valorisation des travaux y compris en lien avec les ensembles musicaux qui se consacrent aux musiques anciennes (accompagnement des chercheurs, séminaires et colloques, publication) ; formation des interprètes ; réalisation de spectacles qu'il s'agisse d'une re-lecture ou d'une restitution d'une œuvre ancienne ou d'une création originale.*

*En 2006, l'engagement de l'Etat en faveur de la danse baroque se traduira par des moyens renforcé et la mise à l'étude une plus grande prise en compte de la danse baroque au sein du Centre de Musique baroque de Versailles, et notamment dans un domaine de la recherche.*

### **Un soutien diversifié au service des notateurs**

*En danse, des œuvres du passé nous sont parvenues grâce aux générations successives de maîtres de ballet qui se sont transmis directement les compositions chorégraphiques, mais la déperdition est importante. La conception d'une chorégraphie ne passant pas par une phase d'écriture sur un support pérenne, la question de la conservation des œuvres est donc toujours d'actualité. La communauté chorégraphique perd la trace d'œuvres importantes y compris d'un passé récent car les supports vidéo se détériorent.*

*Des systèmes de notation existent pourtant depuis longtemps mais leurs apprentissages demandent un grand engagement. La notation reste le seul moyen de transcrire une œuvre. Face à cette évidence, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris forme chaque année des notateurs.*

*Il convient de sauver ce qui sera le patrimoine de demain. En 2006, le ministère de la culture et de la communication mettra en place, à titre expérimental dans un premier temps, des bourses*

*afin que soient notées des œuvres dont on peut penser qu'elles resteront à la postérité. Ces bourses seront également ouvertes aux expérimentations d'informaticiens afin de faciliter l'usage des logiciels de notations. Les partitions seront aussi des outils pédagogiques au service d'étudiants. Les partitions seront déposées au Centre National de la Danse.*

## **Fiche 27 - ouverture du Centre national du costume de scène et de la scénographie de Moulins**

*En juin 2006 s'ouvrira le Centre national du costume de scène et de la scénographie à Moulins sur Allier.*

*Consacré, à l'initiative de Jacques Toubon, alors Ministre de la Culture, Grand Projet de l'Etat en Région par décision du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de septembre 1994, le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie a pour mission la conservation, la restauration et la valorisation de costumes dotés d'une valeur patrimoniale. Dix mille costumes, issus des collections muséographiques de l'Opéra national de Paris, de la Comédie Française et du département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France, constituent le fonds principal des collections du centre, appelé à être enrichi dans le futur par d'autres dépôts, notamment ceux des Centres chorégraphiques nationaux.*

*Le futur Centre occupera les prestigieux bâtiments militaires du Quartier Villars à Moulins, ensemble architectural du XVIII<sup>e</sup> siècle, classé Monument Historique.*

### **Le projet architectural**

*Le projet architectural retenu porte sur la réutilisation du corps principal de la caserne, et sur la construction d'un bâtiment neuf, destiné à abriter les collections. L'aménagement intérieur en a été confié à Jean-Michel WILMOTTE, à l'issue d'un concours organisé en 1997.*

*A terme, le Centre bénéficiera de 3300 m<sup>2</sup> de surfaces utiles, dont 1700m<sup>2</sup> de réserves et 1.000 m<sup>2</sup> de surfaces d'exposition.*

### **Les statuts**

*L'Association de préfiguration du CNCSSM sera mise en place avant la fin de l'année 2005. Christian Lacroix a accepté d'en assumer la présidence.*

### **Mise en place de l'activité du centre**

*Les premières tâches qui attendent l'équipe du Centre sont :*

- \* préparer le déménagement des 6.800 costumes entretenus et conservés depuis 7 ans par l'entreprise Saint-James à Richelieu (Indre et Loire) vers les réserves définitives.*
- \* préparer l'exposition d'ouvertures.*
- \* lancer la recherche de partenariat auprès des collectivités territoriales comme des partenaires privés.*
- \* concevoir les opérations d'action culturelle, de formation et de restauration (conservation-préventive), mettre en place les partenariats nécessaires avec le Rectorat, la région Auvergne, l'INP (IFROA) et les lycées professionnels (GRETA spectacle vivant)...*
- \* finaliser le catalogue informatisé des collections confiées au centre et arrêter les choix en matière de système informatique.*
- \* concevoir une politique de communication de l'établissement.*

### **L'inauguration**

*A l'occasion de son ouverture au grand public en juin 2006, le Centre présentera sa première exposition intitulée : « Bêtes de scène » ou encore « Le Bal des animaux ».*

*Commissaire : Martine Kahane.*

Les expositions suivantes prévues sont : « **J'aime les militaires** ». Commissaire : Olivier Renaudeau. « **Christian Lacroix et la scène** ». Commissaire : Delphine Pinasa. Ces expositions seront réalisées avec le partenariat de la Bibliothèque Nationale de France, l'Opéra National de Paris, la Comédie Française, le Musée de la danse à Stockholm, le Musée de l'Armée, les Arènes de Nîmes.

Elles seront présentées durant quatre à cinq mois chacune seront complétées par des expositions-dossiers d'une durée d'un à deux mois dont les premières seront consacrées à des artistes originaires à Moulins (Théodore de Banville).

# **Le Centre National de la Danse**

**Fiche 28 : Le Centre National de la Danse, un outil au service de nos ambitions**

## **Fiche 28 - Le Centre National De La Danse, un outil au service de nos ambitions**

*En juin 2004, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication inaugure les nouveaux locaux du Centre National de la Danse à Pantin et rappelait dans son discours ce qui fonde la création de cet établissement public : la volonté de créer, au service des professionnels et du public de la danse, un centre de ressources d'envergure nationale et internationale, original dans sa conception, et alliant soutien à la création, ouverture au public, développement de la culture chorégraphique et accompagnement du danseur dans l'exercice de son métier. Sous la direction de Michel Sala et la présidence d'Anne Chiffert, le CND est appelé à devenir l'un des outils majeurs de la politique de l'Etat pour structurer les professions chorégraphiques. La construction d'une salle de 800 places, attenante au bâtiment principal est en cours d'étude.*

*Moins d'un an après l'inauguration du Centre national de la danse, les deux architectes, Antoinette Robain et Claire Guieyssse, conceptrices de la transformation de la cité administrative de Pantin en un centre national de la danse reçoivent « L'équerre d'argent » distinction majeure dans le domaine de l'architecture, saluant ainsi la réussite de cette réhabilitation qui conjugue une grande qualité esthétique et une véritable fonctionnalité adaptée à l'exercice de la danse. Aujourd'hui, 100 à 150 professionnels fréquentent quotidiennement le CND. De même le public habitué aux représentations proposées rue Geoffroy L'Asnier a pris le chemin de Pantin, et un important public de proximité est désormais abonné. Ce sont des résultats positifs pour une équipe qui, après une période d'activités éclatées sur plusieurs sites, a su d'emblée donner vie au projet et répondre efficacement aux attentes des professionnels. Le CND a tissé des liens avec de nombreux partenaires : la Ville de Pantin, le Conseil Régional d'Île de France, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, le CNFPT, l'Université de Paris VIII, l'ADAMI.*

*Autour de thématiques fédératrices qui rassemblent les quatre départements, le CND souhaite maintenir un équilibre et une interaction entre le soutien aux professionnels, aux danseurs, aux administrateurs mais également une ouverture au public dont les programmeurs.*

*Les activités 2005 du Centre National de la Danse se caractérisent par leur ampleur et leur diversité et s'ordonnent autour des grandes missions de l'établissement :*

*- **le développement de la culture chorégraphique** : ce département dirigé par Claire Rousier, œuvre au vaste chantier dont l'enjeu est d'offrir le meilleur accès à l'histoire de la danse et à son corpus théorique. La médiathèque poursuit sa politique d'acquisition d'ouvrages dont certains sont disponibles au prêt. De même, l'édition de nouveaux ouvrages en partenariat avec le Centre National du Livre, la Direction du Livre et de la Lecture et la Direction de la Musique de la Danse, du Théâtre et des Spectacles permet d'étendre les différentes collections. La politique d'archivages et l'ouverture aux chercheurs attirent les donations : Roderyck Lange a fait don des archives d'Albrecht Knust et l'accroissement de dépôts d'archives de nombreuses compagnies (Francine Lancelot, Régine Chopinot, Andy de Groat) alimentent également le fonds.*

*Les colloques internationaux comme par exemple celui de janvier 2005 sur le thème de la transdisciplinarité, et les séminaires organisés avec le Collège international de philosophie fédèrent un public constitué de théoriciens, d'universitaires mais également d'artistes et d'étudiants.*

*Différents partenariats, dont celui avec le Collège International de Philosophie ou la Bibliothèque Nationale de France, suscitent la résidence de chercheurs étrangers.*

Depuis l'ouverture du bâtiment à Pantin, deux expositions en partenariat avec la bibliothèque musée de l'Opéra National de Paris et la Grande Bibliothèque de France ont été programmées : « La construction de la féminité dans la danse (XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle) » et « Grandjouan dessine Duncan ».

- **le soutien aux professionnels de la danse** avec l'aide à la production par l'accueil en résidence de création, les représentations programmées *in situ* ou en co-accueil hors les murs. C'est la maison des compagnies dirigée par Claire Verlet qui a en charge cette mission.

En 2004, année qui a vu le transfert des activités de la rue Geoffroy L'Asnier à la rue Victor Hugo à Pantin, 75 compagnies ont bénéficié de prêts de studio, 5 compagnies ont été en résidence dont une en résidence longue et le CND s'est engagé dans 10 co-productions sans qu'elles soient associées à une résidence. La résidence longue est organisée avec le soutien du Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Dans ce cadre, c'est la chorégraphe sud-africaine Robyn Orlin qui succède à Boris Charmatz. De leur côté, les prêts de studios sans apport financier permettent aux compagnies de travailler, voire de proposer des filages à des professionnels.

De son côté, l'Institut de pédagogique et de recherche chorégraphique dirigée par Anne-Marie Reynaud, secondée par Bernadette Le Guil (antenne de Lyon) met en place différentes formations diplômantes (préparation au Certificat d'Aptitude et au diplôme d'état de professeur de danse en 400h ou 200h), l'entraînement régulier des danseurs (impulsé au départ grâce au soutien de l'ADAMI), les formations de formateurs. L'entraînement quotidien du danseur répond à une demande importante de la part des danseurs et devrait être renforcé. Enfin, dans le cadre du partenariat entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de La culture et de la communication, le CND est un Centre National de Ressources.

Quant au département des métiers, dirigé par Agnès Wasserman, il est devenu un centre de ressources essentiel pour les professionnels. Outre l'information qu'il propose en permanence notamment grâce au site internet du CND, il est également moteur dans la réflexion sur des sujets comme la reconversion du danseur ou les problématiques liées à la santé. Le CND jouera un rôle important dans la mise en place de nouveaux dispositifs mis au service des danseurs.

- **une ouverture à des publics de plus en plus nombreux** par la diffusion des spectacles et les présentations publiques de travaux pédagogiques. A ce titre, le premier bilan de l'installation à Pantin est positif puisque les manifestations publiques approchent un taux de remplissage de 100%. Le CND rassemble un public fidèle mais également de nouveaux spectateurs dont les Pantinois.

- **par son action sur le territoire national**, qui repose bien sûr sur son ancrage en région Rhône-Alpes, mais également par l'action du Département des métiers et le rayonnement national de ses actions (présences dans les festivals, interventions programmées en région), et par les actions déconcentrées de l'Institut pédagogique (formation aux DE en 200h au sein des ballets et CCN). Le site internet du Centre National de la Danse enregistre quelque 1500 connexions par jour, avec l'accès au catalogue de la médiathèque, offres d'emploi, présentation des différentes activités...

Le Centre National de la Danse est un établissement public, véritable centre ressources pour les professionnels et le public de la danse, il est donc voué à être en constante évolution afin d'être réactif et répondre aux différents besoins de ses usagers. En 2005, le CND est déjà en réflexion afin d'améliorer ses services. Ainsi, le Ministère de la Culture et de la Communication a commandé une étude préalable portant sur une future salle de spectacle, ainsi que l'aménagement des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages du bâtiment, y compris l'accessibilité aux terrasses.

# **Eléments budgétaires**

## **Budget consacré au secteur chorégraphique en 2005 et 2006**

*L'intervention du ministère de la culture et de la communication en faveur du secteur chorégraphique s'élève en 2005 à 107,5 M€ dont 4 M€ au titre de l'investissement, ce qui représente une hausse de près de 5% par rapport à l'année 2004. La danse représente 14% des interventions du ministère au sein du spectacle vivant.*

*Ces crédits recouvrent les moyens en fonctionnement affectés aux établissements publics pour leurs actions dédiées à la danse soit un total de 46,5 M€, ce qui représente 43% du budget de la danse.*

*Les crédits d'interventions consacrés aux politiques, -enseignement supérieur et initial, création et diffusion, pratique en amateur-, s'élèvent à 56,8 M€ et représentent 53% du budget de la danse.*

*Les crédits d'investissement sont de 4,2 M€, et représentent 4% du budget de la danse.*

*Les principaux axes d'intervention du ministère dans le secteur chorégraphique se répartissent de la manière suivante :*

- 18% de l'intervention est consacrée aux enseignements, à l'accompagnement des amateurs, au soutien à l'insertion professionnelle c'est-à-dire au public de la danse, à la qualité de la formation et à l'insertion des professionnels de demain.*
- 82% pour les actions en faveur de la création et de la diffusion, de la recherche. Le poids de ce domaine d'intervention s'explique, d'une part par le nombre élevé d'institutions (Opéras, Centres Chorégraphiques Nationaux, Centres de Développement Chorégraphique, Scènes nationales, Scènes Conventionnées, Festivals), d'équipes de création et d'autre part, par l'engagement constant du ministère de la culture et de la communication après des collectivités territoriales pour développer les missions des institutions et améliorer leurs capacités de rencontre du public et des professionnels.*

*En 2006, le budget consacré au secteur chorégraphique connaîtra une augmentation de l'ordre de 2,8 M€, soit + 2,7 % par rapport à 2005, dont 300 000 € affectés aux actions en faveur de la reconversion du danseur, 270 000 € pour l'attribution de la ligne « accueil-studio » aux Centres de Développement Chorégraphique.*

*Cette augmentation portera la hausse du budget consacré à la danse à + 12 M€ par rapport à 2003, soit en trois ans + 12,8 %.*

Politiques et réseaux	année 2004	année 2005	% 2005/2004
<b>Total des crédits d'intervention affecté à la danse</b>	<b>53232 788</b>	<b>56831 875</b>	<b>+ 6,76%</b>
Accompagnement des amateurs (y compris ADDM et ARDM)	2228 784	2619 972	
Enseignement initial	2721 804	2741 137	
Enseignement supérieur et insertion professionnelle	2671 502	2977 659	
Economie de la profession et industries culturelles	730 833	806 767	
Soutien à la recherche, valorisation du patrimoine, écritures	840 292	1007 833	
Compagnies chorégraphiques	6767 842	7100 123	
Centres chorégraphiques nationaux	13038 072	14274 482	
Opéra en région, Ballets	2150 000	2160 000	
Festivals	1962 900	2016 542	
Scènes nationales	9754 632	10207 622	
Scènes conventionnées	4350 645	4718 803	
Autres lieux de création et de diffusion	6015 482	6200 935	

Etablissements publics	année 2004	année 2005	
<b>Subventions en fonctionnement affectées à la danse</b>	<b>45356 420</b>	<b>46505 239</b>	<b>+ 2,53%</b>
Conservatoire national de musique et de danse de Paris	3154 490	3249 704	
Conservatoire national de musique et de danse de Lyon	1497 845	1562 163	
Ecole de danse de Nanterre	2812 013	2857 516	
Opéra national de Paris (le ballet)*	24099 548	24669 945	
Etablissement du parc et de la grande halle de la Villette	2104 086	2134 318	
Théâtre national de Chaillot	4500 000	4500 000	
Centre national de la danse	7188 438	7531 593	

\* y compris la caisse de retraite

<b>Total des interventions en faveur de la danse</b>	<b>98589 208</b>	<b>103337 114</b>	<b>+ 4,82%</b>
--	------------------	-------------------	----------------

<b>Total des interventions en faveur du spectacle vivant</b>	<b>742</b>	<b>753,39</b>
<i>part de la danse</i>	13,6%	14,3%

<b>Crédits d'investissements</b>	<b>2626 400</b>	<b>4182 000</b>
Etablissements publics	1406 400	922 000
Subventions d'investissement	1220 000	3260 000

## **Les projets de réalisations architecturales**

- **Le Centre Chorégraphique National d'Aix-en-Provence**
- **Le Centre Chorégraphique National de Rilleux La Pape**
- **Le Théâtre du Front de Maine à Angers**
- **Le Centre de Développement Chorégraphique d'Uzès**

# CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'AIX-EN-PROVENCE





Situé au nord de la cité du livre, à l'angle de l'avenue Mozart et de la rue des Allumettes en limite sud de l'opération Sextus Mirabeau, le centre chorégraphique d'Aix en Provence se caractérise par l'équilibre, la cohérence, et la force du projet architectural au regard du projet artistique.

Structuré par une maille de béton à hautes performances, ce bâtiment offre une grande transparence et une lumière subtile à travers une peau entièrement vitrée.



*« Pour moi chorégraphe, qui écrit sur du vide, volant la matière au néant pour faire vibrer les corps, il n'est d'émotion plus grande que de donner un écrin à la danse.  
Une architecture de fer et de béton, dont la peau de verre offrira au regard la genèse de la danse se fabriquant au jour le jour dans ses studios de répétition, mais qui au plus profond de son ventre saura garder le secret et l'émotion du spectacle... »*

*Anjelin Preljocaj*

Le projet du Centre Chorégraphique répond à la volonté du Ministère de la culture et de la communication de développer la création et la diffusion chorégraphique sur le territoire national par l'implantation de grands pôles chorégraphiques en région.

Le projet d'Aix en Provence prend appui sur le ballet Prejocai, centre chorégraphique national depuis 1989 et présent à la cité du livre à Aix en Provence depuis 1996.



Doté de quatre studios de travail et d'une salle de représentation de 378 places, il sera le premier centre de production pour la danse où les artistes pourront mener leur processus de création en intégralité et présenter le travail accompli. Ce centre sera à la fois un lieu de création (accueil de compagnies en résidence jusqu'à la présentation sur scène de leur création), un pôle d'expérimentation (relais international pour favoriser l'émergence de nouveaux talents), un espace pédagogique (accès à la danse d'un large public en présentant les travaux des compagnies nationales et internationales soutenus par des accompagnements pédagogiques), un lieu de diffusion (programmation de spectacles chorégraphiques tout au long de l'année) et un centre de coopération multiculturel (projets de coopération culturelle, circulation et accueil de compagnies internationales).

## Fiche descriptive du projet

Emprise sur le terrain :

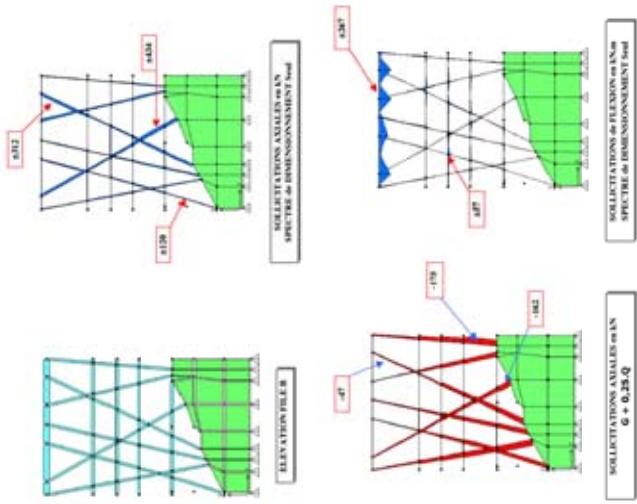
35m de long, 18m de large  
26,34m de hauteur

Surface Hors Oeuvre Nette :

3100m<sup>2</sup>

Caractéristiques techniques :

- Structures verticales : maille de béton armé à hautes performances répartie sur le périmètre du bâtiment.
- Planchers : dalles alvéolaires de béton pré-contraint
- Façades : mur rideau vitré du sol au plafond



## Principales composantes du projet

- Aux niveaux 0, 1 et 2, un lieu de représentation comprenant :
  - un foyer de 100 m<sup>2</sup> pour l'accueil du public accessible rue des allumettes par la cité du livre,
  - une salle de spectacles de 380 places (gradins fixes dans une configuration frontale),
  - une régie son et éclairage,
  - un plateau de 17m de large et de 15m de profondeur (soit 255 m<sup>2</sup> de surface),
  - un ensemble de loges pour les artistes et de locaux techniques pour le plateau.
- Aux niveaux 4,5 et 6, un lieu de travail et de création comprenant :
  - Quatre studios de danse de 5m de hauteur libre sous faux plafond, niveau 4 deux studios de 162m<sup>2</sup> et 95 m<sup>2</sup>.
  - niveau 6 deux studios de 249 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup>.
  - un atelier son et vidéo,
  - un atelier de couture,
  - divers locaux vestiaires sanitaires et une salle de kiné,
  - un grand foyer pour les danseurs.
- Au niveau 3, un lieu pour l'administration directement accessible de l'extérieur pour les visiteurs par l'avenue Mozart.



## Budget de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à un montant d'environ 6 M€ TTC. La participation de l'Etat s'élève à un montant de 2,531M€ (dont 0,290 M€ pour des équipements) soit environ 40% du budget de l'opération.

Les autres partenaires actifs pour cette opération sont : La ville d'Aix-en-Provence, la communauté des pays d'Aix , le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le conseil général des Bouches du Rhône.

## Planning de l'opération

Les travaux ont démarré au mois de juin 2003.  
L'ouverture est prévue à la fin de l'année 2005.

## Le Maître d'œuvre

Cette opération a été confiée à l'issue d'un concours à l'architecte Rudy Ricciotti, dont l'œuvre architecturale s'est toujours exprimée avec force des villas Le Goff , Marmonier ou Lyprendi au Stadium de Vitrolles à la passerelle de la Paix à Séoul ou au musée des civilisations d'Europe et de Méditerranée à Marseille.

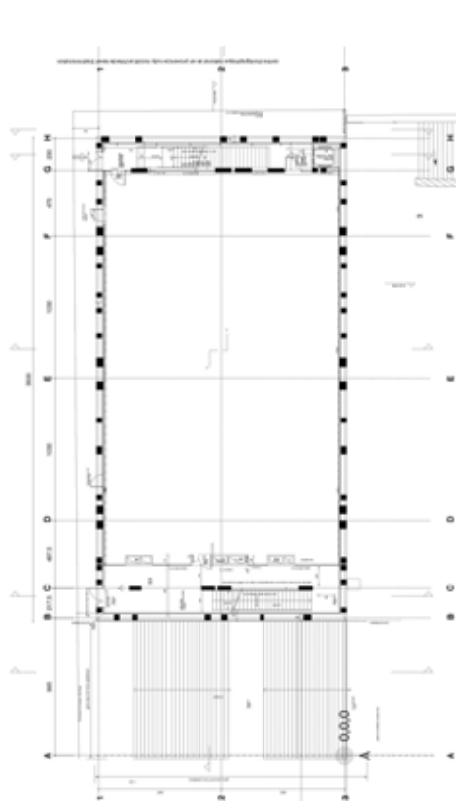
Pour ce projet , il s'est associé à l'architecte Raphaëlle Segond et s'est entouré des compétences de Sev ingénierie pour les structures et les fluides et du bureau Thermibel pour l'acoustique.

## Le Maître de l'Ouvrage

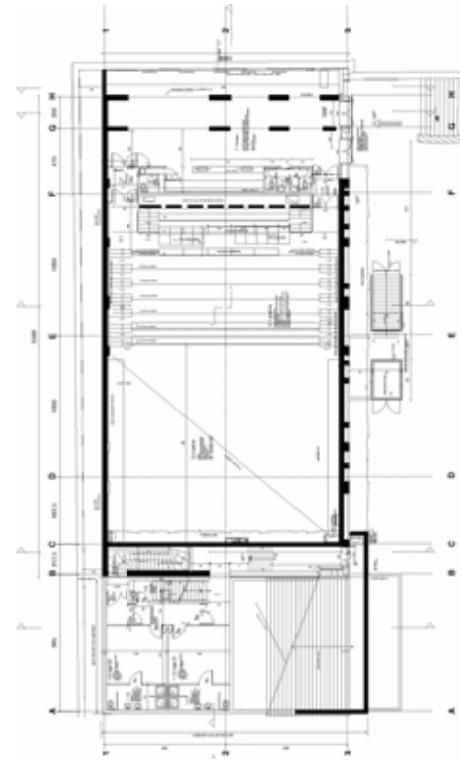
La Maîtrise d'ouvrage a été réalisée par la Communauté du Pays d'Aix qui s'est adjoint une maîtrise d'ouvrage déléguée : la Semepa.



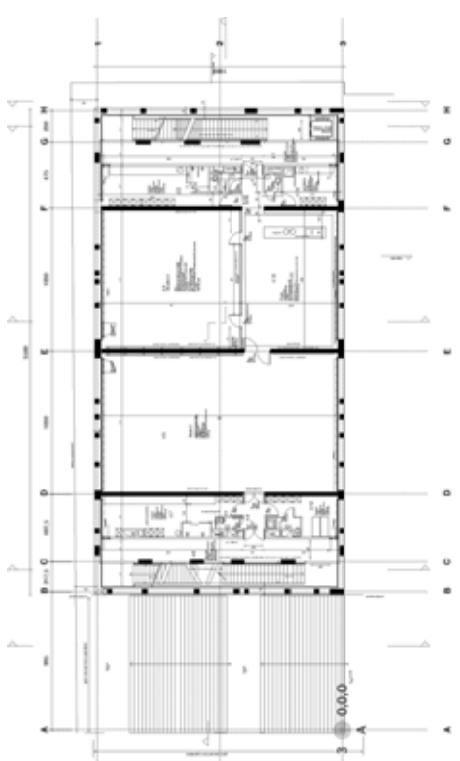
**Niveau 1**  
Salle de représentation  
380 places



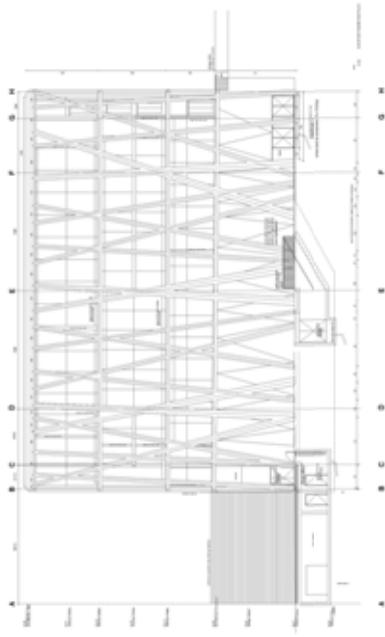
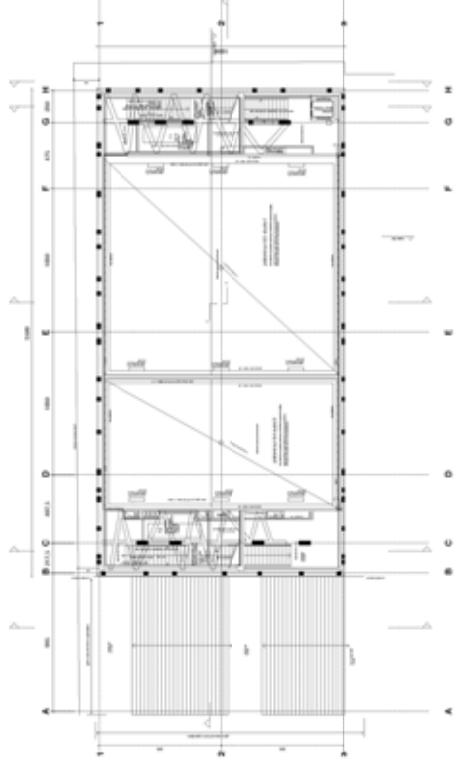
**Niveau 3**  
Espace libre pour  
l'administration



**Niveau 4**  
Deux studios  
162m<sup>2</sup> et 95m<sup>2</sup>



**Niveau 6**  
Deux studios  
249m<sup>2</sup> et 150m<sup>2</sup>



## CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE RILLEUX-LA-PAPE



Le centre chorégraphique National de Rillieux-La-Pape est créé dès l'installation de la Compagnie Maguy Marin en 1998 dans l'enceinte du groupe scolaire La Veltte : le » Studio »30, avenue du général Leclerc.

Soutenu par l'Etat, la région Rhône Alpes et le conseil général du Rhône, cette implantation a été rendue possible grâce à l'intercommunalité (Rillieux la Pape, Bron, Décines, Villefranche sur saône jusqu'en 2000 et Villeurbanne).

Cette implantation est pensée par la chorégraphe comme une nécessité de reprendre place dans l'espace public et comme un véritable engagement artistique, social, politique, dans une logique de partage, d'échanges, d'ouverture de la danse sur l'extérieur.

Le projet architectural du centre chorégraphique est en harmonie totale avec ces objectifs.  
Situé dans le quartier « La Veltte », qualifié par ses immeubles d'habitation et plus particulièrement par ses tours implantées en bordure de la côte du Rhône, le site profite néanmoins d'une vue exceptionnelle sur la vallée de l'agglomération lyonnaise.

Pour intégrer le projet dans cet environnement et pour permettre à ses utilisateurs de profiter de ce panorama, le bâtiment est construit en hauteur sur trois niveaux.

«Une tour de la danse » d'un gabarit légèrement inférieur en hauteur à celui des immeubles alentour et d'une largeur équivalente qui établit un dialogue valorisant avec les tours d'habitation environnantes.  
Dialogue affirmé par le bois, matériau principal de cette construction choisi pour la réalisation des charpentes (poteaux, poutres et fermes) mais également pour les planchers.





« Danse dans le ciel »

*Tous les étages de la construction s'ouvrent largement sur l'extérieur, permettant aux utilisateurs un contact permanent avec leur environnement.*

*Le Centre Chorégraphique est dans la ville : chacun peut voir de la rue les activités qui s'y tiennent et ceux qui l'habitent regardent la ville qui les entoure. C'est un lieu de partage.*

*C'est aussi un espace privé : suspendus dans le ciel, les membres de la compagnie travaillent sans crainte d'être importunés.*

*Patrick Bouchain*

## Fiche descriptive du projet

Emprise sur le terrain : 64 m de long, 24m de large  
18 m de hauteur

Surface Hors oeuvre nette : 2120 m<sup>2</sup>

Surface utile : 1450 m<sup>2</sup>

### Caractéristiques techniques :

- La structure principale est en bois (Épicéa et Pin) lamellé collé traité.
- Les planchers sont posés sur des solives en bois brut. Finition en panneaux de particules ou plancher de danse.
- Les murs extérieurs sont à ossature bois avec un bardage en bois Douglas non traité.
- Les cloisons intérieures sont en plaques de plâtre.
- La couverture est une étanchéité bitumineuse rayée de feuilles d'aluminium.
- Le sol sous le premier plancher est en asphalte.



### Principales composantes du projet :

- Aux niveaux 0 et 1, un lieu de représentation comprenant :
  - un grand parvis couvert de 660 m<sup>2</sup> pour le public,
  - une salle de représentation de 150 places en gradins mobiles,
  - une régie son et éclairage,
  - un plateau de 16,80m de large et de 15m de profondeur (soit 250 m<sup>2</sup> de surface),
  - L'atelier costumes et l'administration entourés d'une large galerie à l'air libre,
  - une terrasse, à l'est en prolongement de l'administration, reçoit une petite construction indépendante : la baraque du foyer qui sert de cuisine de salle à manger de salon de bibliothèque etc..

- Au niveau 2, un lieu de travail et de création comprenant :
  - Deux studios de danse de 6,57m de hauteur libre sous charpente,
    - un grand studio 240 m<sup>2</sup>
    - un petit studio de 130 m<sup>2</sup>
  - des loges et des vestiaires sanitaires .
  - Les studios et les loges sont entourés d'une galerie à l'air libre, un large débord de toiture protège les studios de l'ensoleillement direct.



## **Budget de l'opération**

Le coût des travaux s'élève à un montant d'environ 3,170 M€ TTC.  
La participation de l'Etat s'élève à un montant de 1,3 M€ soit environ 40% du budget de l'opération.

Les autres partenaires actifs pour cette opération sont :

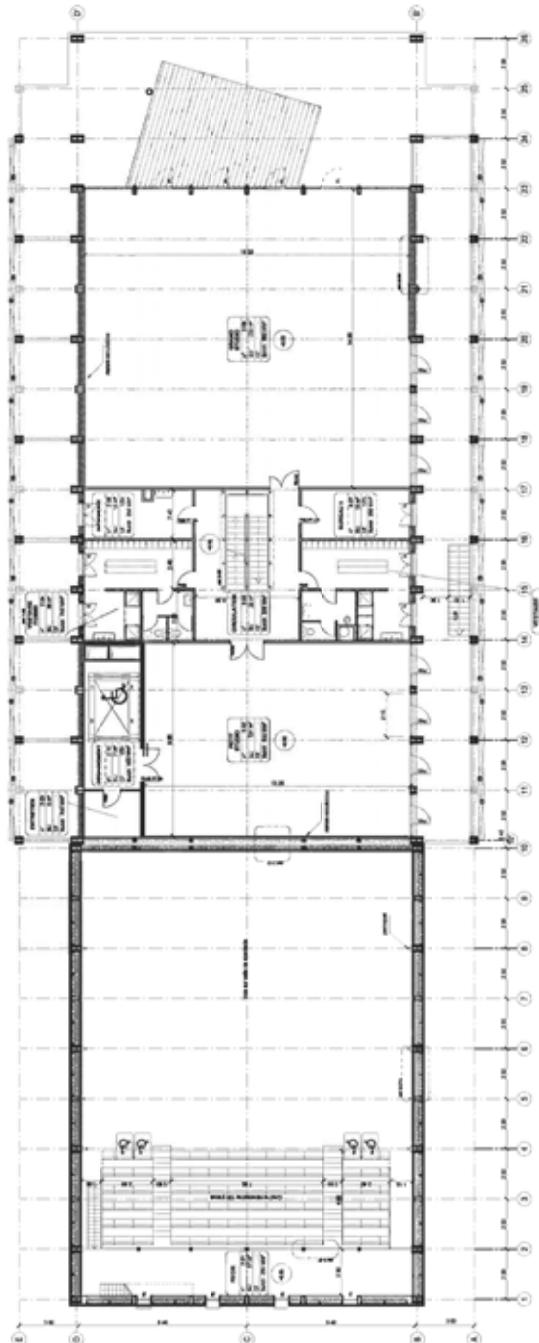
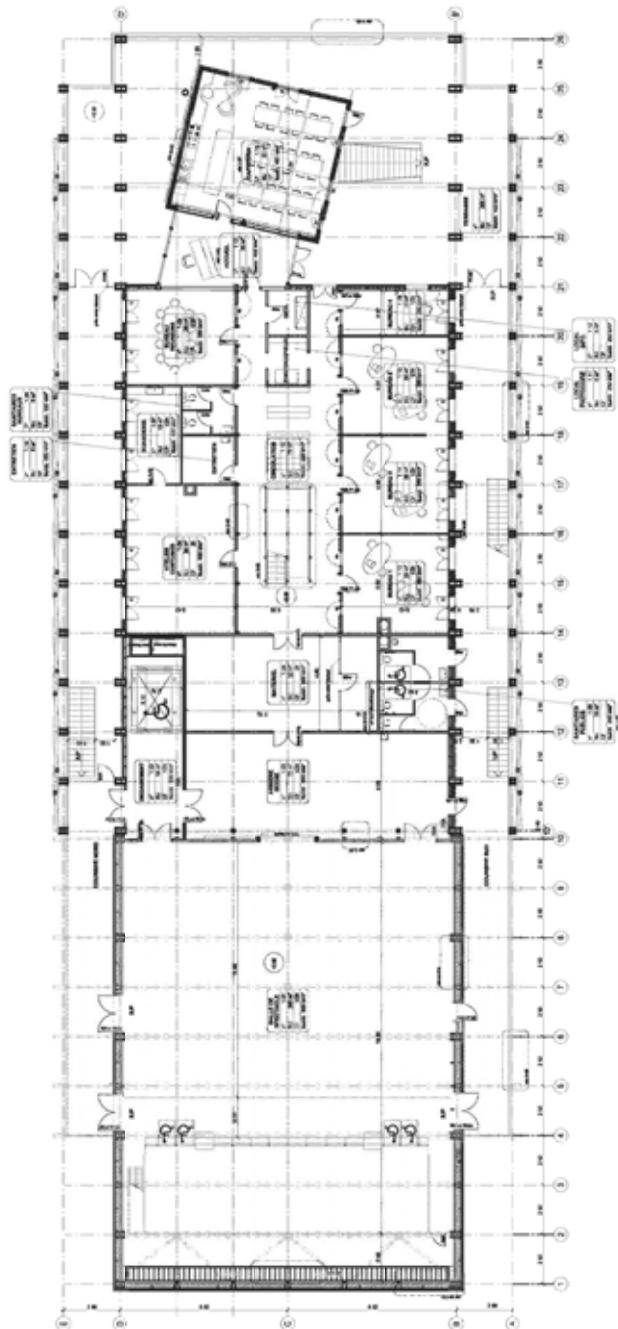
- L'Europe à travers des fonds européens.
- Les collectivités locales.

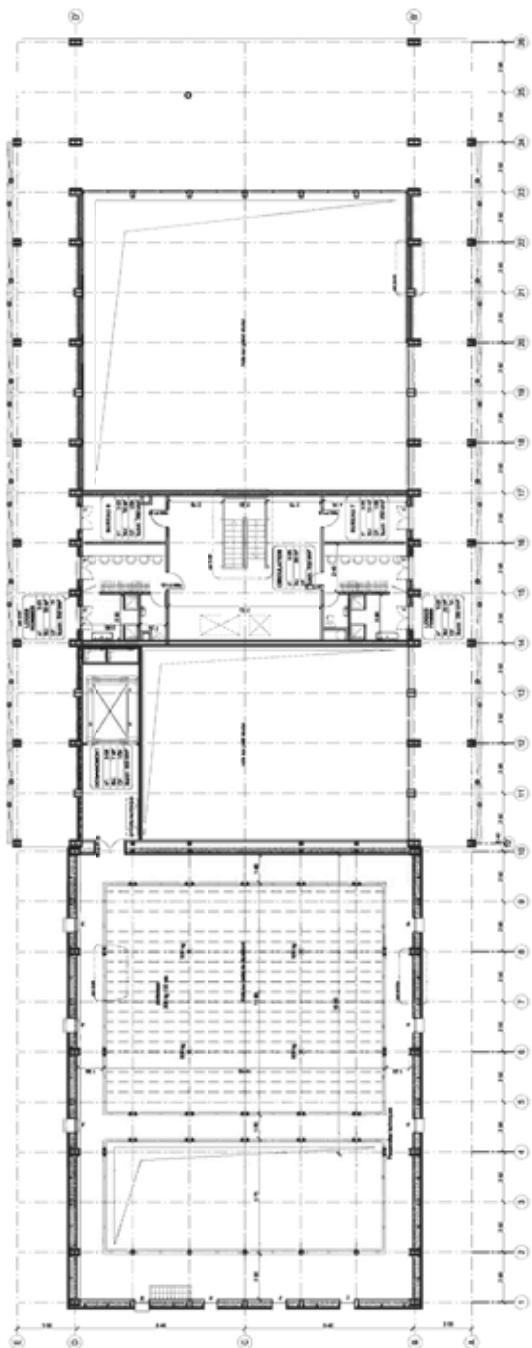
## **Planning de l'opération**

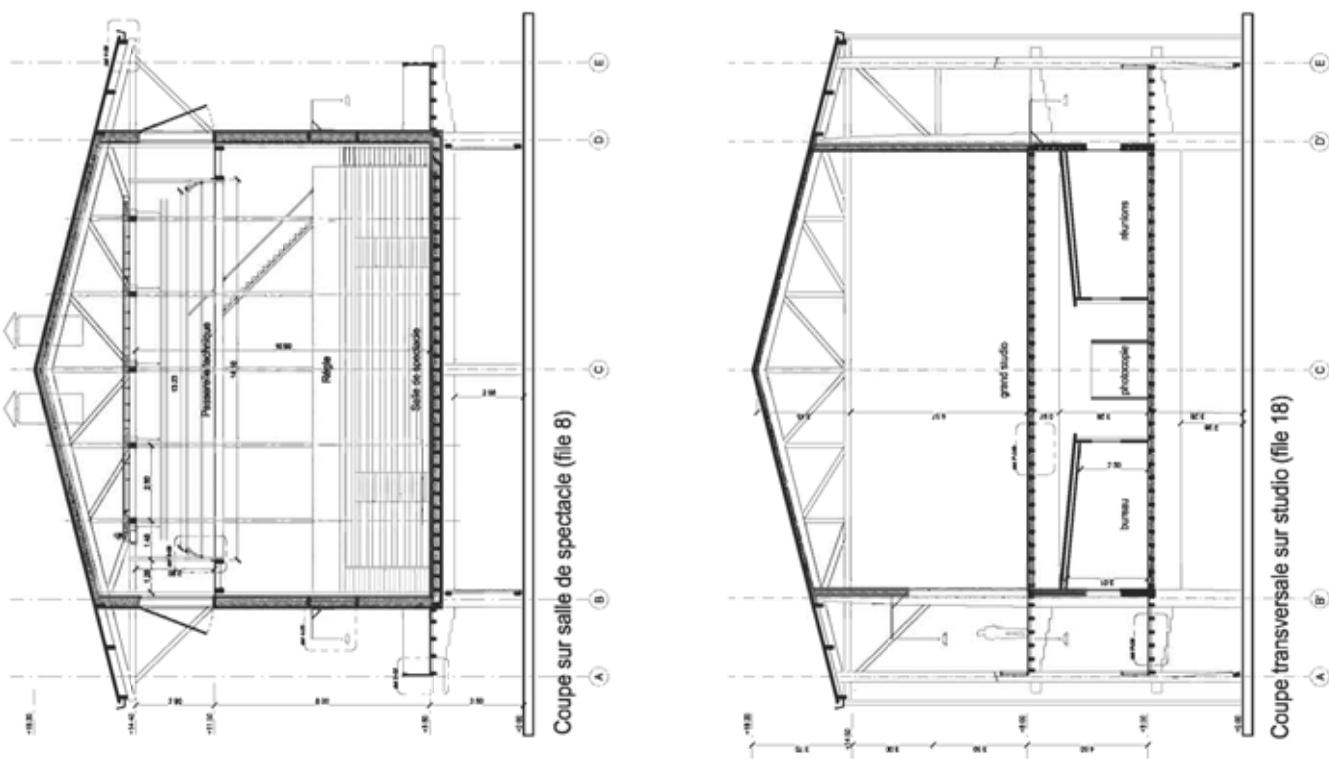
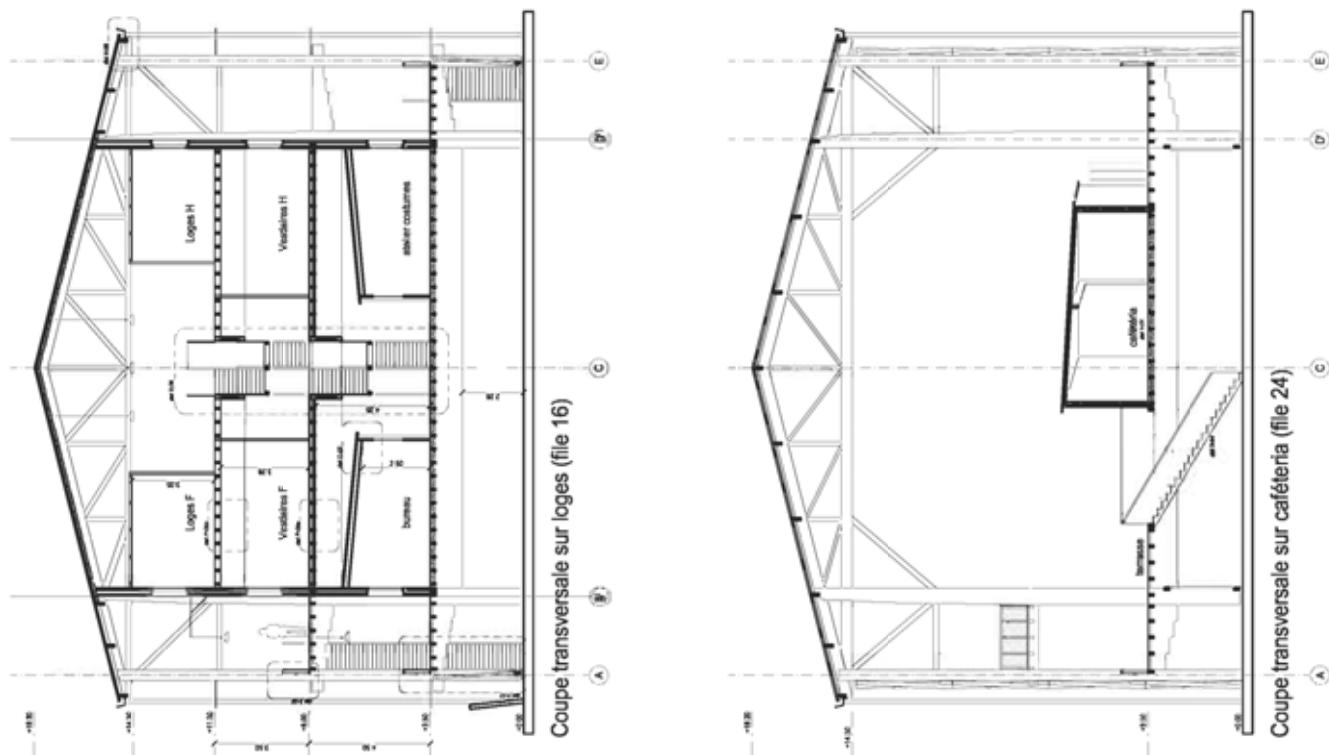
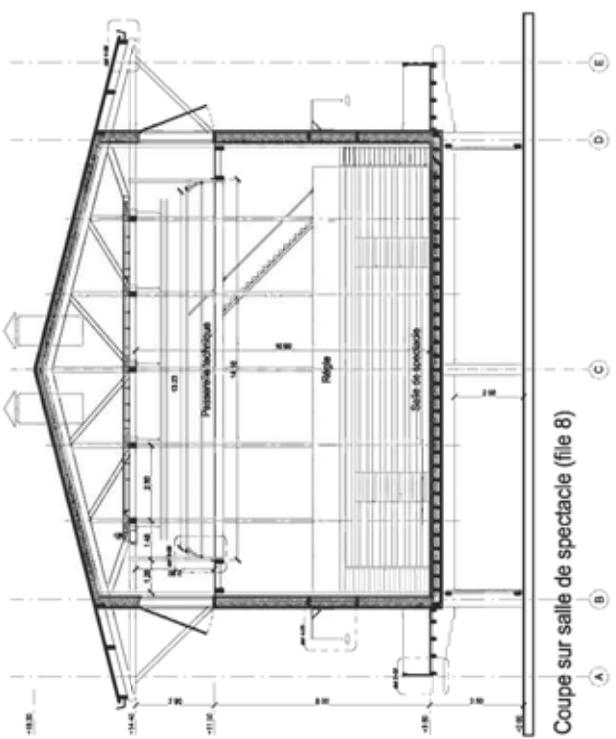
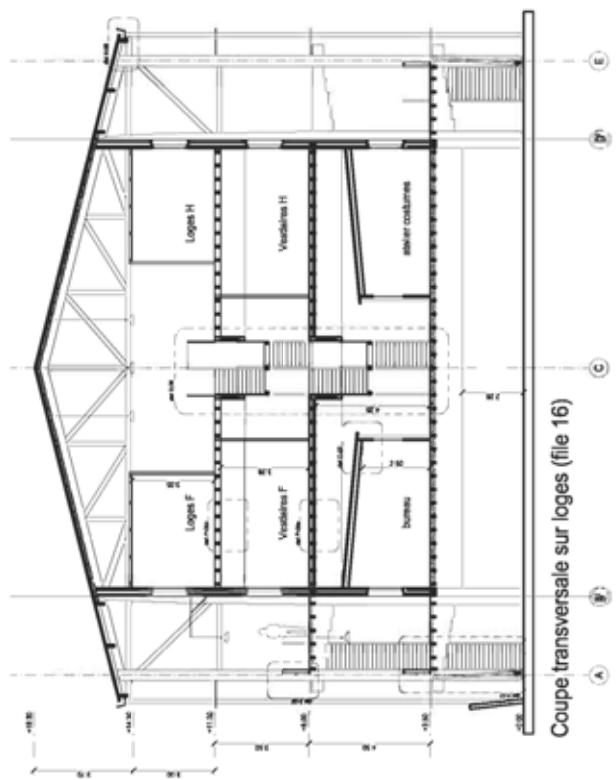
Les travaux ont démarré au mois de novembre 2004.  
L'ouverture est prévue à l'automne 2005.

## **Le Maître d'œuvre**

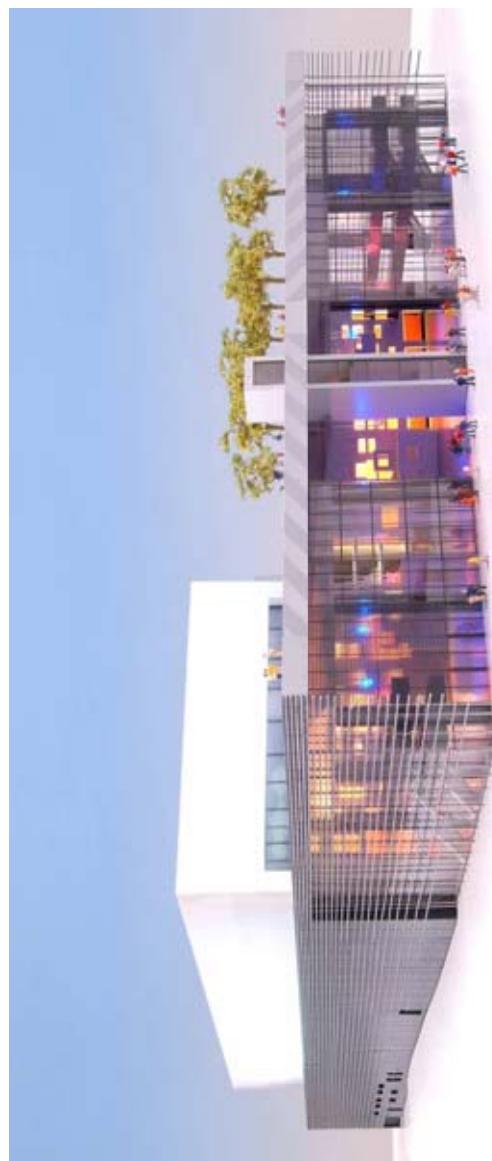
- Cette opération a été confiée à l'issue d'un concours à Patrick Bouchain du bureau B&H Architectes. Patrick Bouchain s'est distingué par de nombreux projets atypiques, notamment le Théâtre Zingaro à Aubervilliers, la Volière Dromesko à Lausanne, la transformation des anciennes usines LU à Nantes pour le CRDC, le Musée international des Arts modestes à Sète et la condition Publique à Roubaix qui a reçu le prix du projet citoyen 2004.
- Les architectes se sont entourés de Daniel Sourt pour la scénographie, du cabinet Rouch pour l'acoustique et des bureaux Quadri Plus, Cogeci - Scandium et Katene pour les structures et les fluides.







# THEATRE DU FRONT DE MAINE A ANGERS



Construit dans l'alignement du boulevard Gaston Dumesnil et de la rue de la Tannerie, le Théâtre du front de Maine à Angers se présente sous la forme d'un bâtiment simple et identifiable ouvert sur la ville. Développé autour de la création, la formation et l'animation urbaine, cet équipement favorise l'urbanité et assure les liens entre lieux du spectacle, lieux de création et lieux de formation. L'architecture y est envisagée comme une interface entre le contexte urbain et l'autonomie nécessaire aux différents espaces mis à la disposition des artistes, des élèves et des spectateurs.

Cette interface se traduit par un péristyle ouvert sur la ville, « vestibule urbain du théâtre ». Ce foyer représente l'élément central du bâtiment et permet d'établir une relation scénique due à la ville et de la ville vers le théâtre.

Sur les toits, face au château du roi René, un restaurant panoramique et une terrasse publique plantée d'arbres couronnent le bâtiment.



## **Le projet comprend principalement :**

- Un grand foyer vitré et entouré sur trois côtés par des galeries publiques définissant une zone de représentation centrale. (surface globale de 1250m<sup>2</sup> et hauteur sous gril de 12,20m)
- Une salle de 900 places avec une fosse d'orchestre prévue pour 80 musiciens, une scène de 540m<sup>2</sup> et une hauteur sous gril de 19,50m.
- Une petite salle modulable équipée de gradins télescopiques de 350 à 450 places suivant la configuration choisie (frontale, bi, tri ou quadrifrontale). (surface de 575m<sup>2</sup> et 9,15m de hauteur sous gril)
- Des espaces dédiés à l'activité du Nouveau Théâtre d'Angers (centre dramatique national).
- Des espaces dédiés à l'activité du Centre National de Danse Contemporaine.

Ce lieu sera géré dans le cadre d'un EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) accueillant les deux institutions majeures existantes sur Angers :

- Le Nouveau Théâtre d'Angers – Centre Dramatique National et Pôle de Formation.
- Le CNDC – Centre Chorégraphique National et Ecole Supérieure de Danse Contemporaine.

Emmanuel Huynh est directrice artistique du CNDC depuis février 2004. Ce centre chorégraphique permet la création et la diffusion d'œuvres contemporaines, invite des artistes en résidence, partage la pratique et la pensée de la danse.

Ces deux structures garderont leur autonomie juridique avec un comité artistique commun.

## Fiche descriptive du projet

Surface Hors œuvre nette : 15079m<sup>2</sup>

Caractéristiques techniques :

- Jusqu'à l'altitude des héberges sur le front de Maine, les façades se développent en strates de brise soleil, en lignes de pierres calcaires claires insérées dans des éléments de béton pré fabriqué.
- Le volume compact contenant la partie haute de la cage de scène, les salles du CNDC et le restaurant panoramique, est habillé de cassettes de zinc prépatiné.
- La terrasse technique est entièrement masquée par une résille de dalles métalliques. Le foyer hall de l'école de danse est entièrement revêtu de sulfocarbonate.



Principales composantes des lieux dédiés à la danse :

- Un grand studio de 20m de large par 23m de long soit 460 m<sup>2</sup> et d'une hauteur sous gril de 7,50m.
  - Cet espace est équipé d'une régie en surplomb.
  - Une tribune télescopique de 100 places autorise des répétitions publiques.
- Trois petits studios de 100m<sup>2</sup> (environ 10mx10m)
- A ces studios répartis sur deux niveaux, il faut ajouter les locaux administratifs et techniques : bureaux, vestiaires, salles de travail et sanitaires.

## **Budget de l'opération**

Le coût des travaux s'élève à un montant d'environ 35 M€ TTC  
La participation de l'état s'élève à un montant de 6,5M€ soit environ 20% du budget subventionnable de l'opération.  
Les autres partenaires actifs pour cette opération sont : la région, le département et la ville d'Angers.

## **Planning de l'opération**

Les travaux ont démarré au mois de novembre 2004  
L'ouverture est prévue à l'automne 2007.

## **Le Maître d'œuvre**

- Cette opération a été confiée à l'issue d'un concours à Architecture Studio. Le parlement de Strasbourg, l'Institut du Monde Arabe et l'église Notre Dame de l'Arche d'Alliance à Paris figurent parmi les réalisations symboliques de cette agence.
- Les architectes se sont entourés de Théâtre projects consultants pour la scénographie, du cabinet Ava pour l'acoustique et des bureaux Technologies et Behi pour les structures et les fluides.

La Maîtrise d'Ouvrage est assurée par la ville d'Angers.

# CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE D'UZÈS



Le Centre de Développement Chorégraphique d'Uzès (CDC) s'inscrit dans un réseau dense de diffusion et de production artistique de l'art chorégraphique au sein de la Région Languedoc Roussillon.

Ce centre est destiné avant tout à la création chorégraphique et à la sensibilisation du public. Axé sur l'accueil de compagnies en résidence, il comporte deux studios de danse ainsi qu'une salle de spectacles qui peut recevoir jusqu'à 300 personnes.



Le bâtiment, dont la volumétrie simple fait référence aux granges locales, est un grand parallélépipède à structure métallique avec un toit à deux pentes en tuiles canales. Il s'implante au nord du terrain face aux grands arbres du jardin avoisinant. Il s'ouvre sur un parvis doté de gradins destiné à accueillir des manifestations en extérieur.

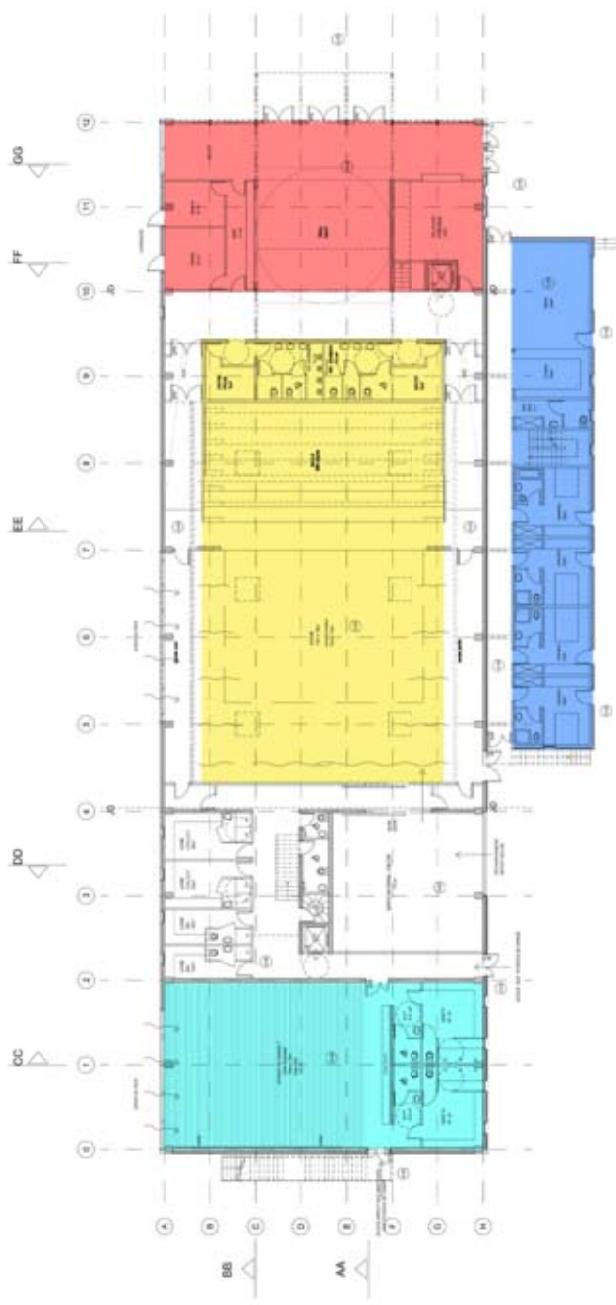
Les logements des danseurs, rassemblés dans une petite construction adossée au centre de développement chorégraphique, bénéficient d'un jardin.

Les façades du bâtiment sont traitées dans l'esprit d'une grande homogénéité, avec des effets ton sur ton et des effets délicats de transparence sur l'intérieur par le biais de claustras. Cet effet de monochromie et de transparence évoque la précision et la sensibilité du travail artistique mené à l'intérieur. « *Il s'agit de créer une architecture raffinée et subtile à partir d'une volumétrie simple et économique. C'est dans cet esprit que le bâtiment marquera sa contemporanéité par rapport à son environnement.* » (Nicolas Michelin)



## Le projet comprend principalement :

- Un grand foyer de 130m<sup>2</sup> comportant un bar et un bureau d'accueil.
  - Une salle de spectacles et de travail de 300 places disposant d'une scène de 220m<sup>2</sup>.
  - Deux studios de danse respectivement de 140 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>.
  - Des locaux pour l'administration d'une surface de 150 m<sup>2</sup>.
  - Une résidence composée de 8 chambres de 18 m<sup>2</sup> et de locaux communs.



## **Budget de l'opération**

Le coût des travaux s'élève à un montant d'environ 2,9 M€ TTC.

## **Le Maître d'œuvre**

- Cette opération a été confiée à l'issue d'un concours à l'agence Nicolas Michelin. L'Ecole Nationale d'Art Décoratif (centre de recherche des arts du feu et de la terre), le Centre Dramatique Régional de Tours, l'aménagement de l'Université de Paris 7 (réutilisation de la halle aux farines) à Paris ou le quartier de l'Amphithéâtre à Metz figurent parmi les nombreuses réalisations de cette agence.
- Nicolas Michelin s'est associé à l'agence Compas dans l'œil pour suivre le chantier.
- Les architectes se sont entourés d'Architecture et technique pour la scénographie, du cabinet Peutz et associés pour l'acoustique et des bureaux INGE-BTES-CETTEX pour les structures et les fluides.

**La Maîtrise d'Ouvrage** est assurée par la Communauté de communes de l'Uzège.